Rapport moral & d'activités

FRANCE BOIS FORÊT

2022-2023

Sapeurs-pompiers face aux incendies de forêts de l'été caniculaire 2022. (cf.page 28) © SDIS

Les incendies de l'été 2022 ont attiré l'attention du public sur les effets du changement climatique sur nos forêts et sur leur fragilité. Les forestiers ont répondu présents auprès des forces de sécurité dans la lutte. Par la gestion active des forêts et le renouvellement forestier, ils sont quotidiennement en première ligne pour réduire les risques et adapter ce patrimoine naturel en constante évolution au changement climatique. Matériau ou énergie renouvelable, le bois issu de nos forêts et transformé dans nos territoires permet de décarboner l'économie à chaque fois qu'il est employé en réponse aux besoins des hommes. Nous dépendons tous de ce flux du monde vivant que notre filière Forêt-Bois entretient, préserve et régénère avec fierté et responsabilité.

Ensemble pour une forêt durable et du bois responsable

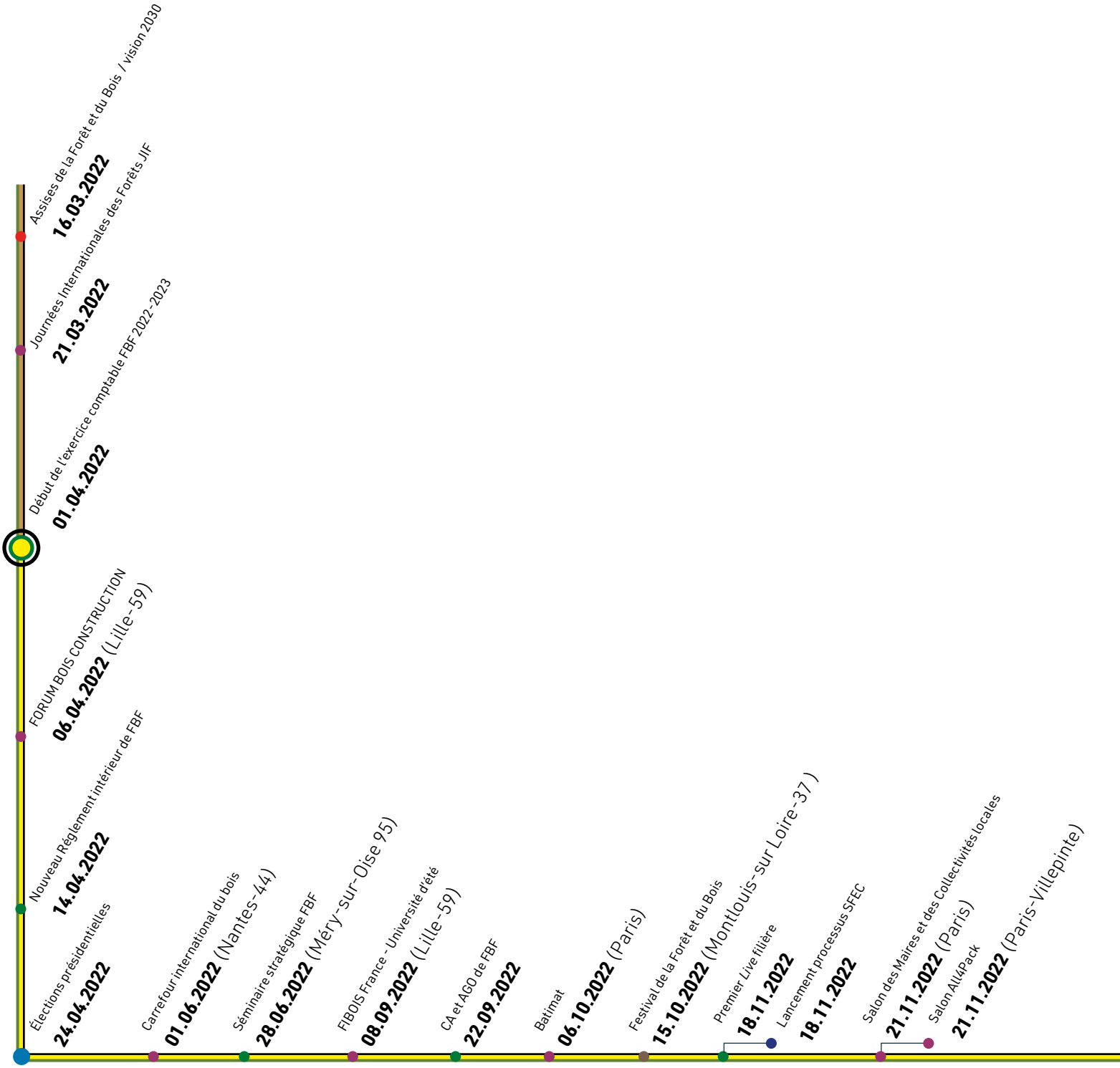

Exercice comptable 2022-23

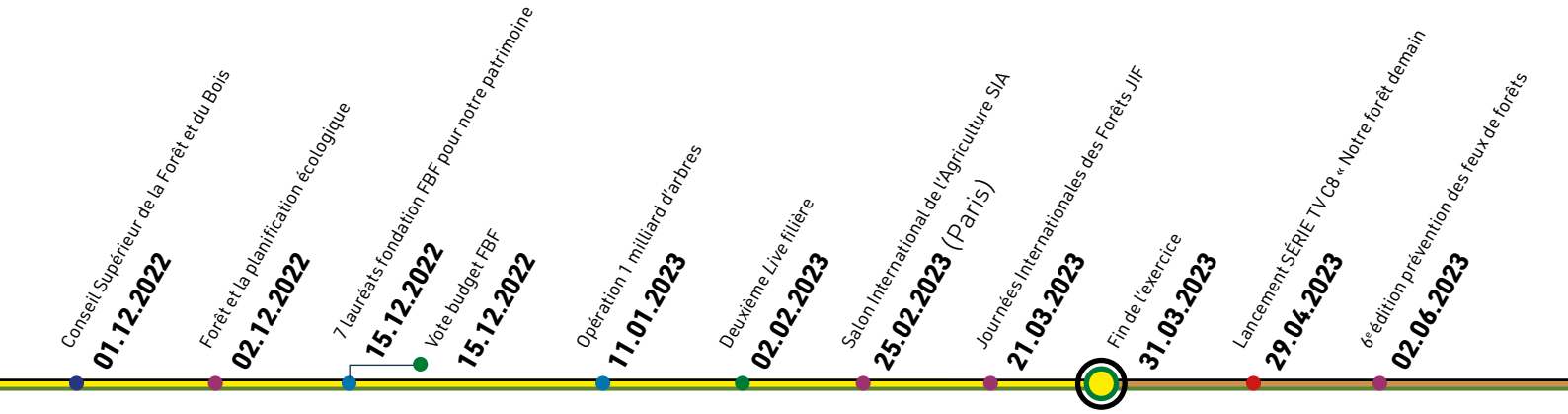
Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois
01.12.2022
Forêt et la planification écologique
02.12.2022
7 lauréats fondation FBF pour notre patrimoine
15.12.2022
Vote budget FBF
15.12.2022
Opération 1 milliard d'arbres
11.01.2023
Deuxième Live filière
02.02.2023
Salon International de l'Agriculture SIA
25.02.2023 (Paris)
Journées Internationales des Forêts JIF
21.03.2023
Fin de l'exercice
31.03.2023
Lancement SÉRIE TV C8 « Notre forêt demain
29.04.2023
6e édition prévention des feux de forêts
02.06.2023

Verger à graines de pin maritime, programme soutenu par France Bois Forêt. Visite avec la Section Spécialisée Pin Maritime, mai 2022.
De gauche à droite : Jean-Michel SERVANT, Stéphane du PONTAVICE, Jean LOEPER, Richard HÉBRAS, Henry de REVEL.

Message du Président

Chers membres, chers collègues, chers amis,
Comme chaque année, il me revient l'honneur en tant que Président de notre interprofession nationale de vous soumettre le rapport moral de France Bois Forêt pour l'exercice 2022-23 qui se terminait au 31 mars 2023.
Avec 70.000 hectares partis en fumée, les incendies de nos forêts métropolitaines à l'été 2022 ont attiré l'attention d'un grand nombre de nos concitoyens sur les effets du changement climatique sur nos forêts. Leur fragilité, pas seulement face aux incendies, est soudainement apparue : la sécheresse, la canicule ou les ravageurs entraînent leur dépérissement silencieux – mais visible – en proportion croissante. Le ralentissement du « puits forestier » est même devenu un sujet d'intérêt pour la presse. **Cette attention nouvelle recouvre en réalité une réelle anxiété face à l'avenir**, tant la représentation idéalisée de nos forêts comme un lieu présumé immuable est répandue dans une société qui, dans le même temps, s'est coupée des réalités rurales plus dynamiques.
Par ailleurs, les crises politiques, sociales et économiques ne disparaissent pas. **La nécessité de s'adapter devient notre nouvelle norme**. Après une période de reprise en 2022, le retour de l'inflation et la crise de l'énergie, renforçant la nécessité de sortir au plus tôt des énergies fossiles, impactent les marchés et les entreprises dont l'horizon de visibilité semble pour certaines se raccourcir à l'extrême.
Et pourtant ! Malgré toutes ces difficultés, **notre filière Forêt-Bois s'affirme plus que jamais comme une filière stratégique** face aux enjeux prioritaires de notre temps : **si nous subissons les effets des crises, nous sommes aussi apporteurs de solutions.**
Ces derniers mois, le Président de la République a annoncé vouloir planter 1 milliard d'arbres en 10 ans pour adapter nos forêts au changement climatique, la planification écologique a fait du secteur Forêt-Bois un de ces 3 chantiers stratégiques, la réindustrialisation de la France autour de l'industrie verte positionne le bois comme matériau d'avenir. Et notre filière agit ! Après les dépérissements et les incendies, **nos sylviculteurs, gestionnaires et entreprises sont au rendez-vous du renouvellement forestier,** poursuivant à grande échelle avec France 2030 la dynamique de reboisement initiée avec le plan de relance. Le rapport « objectif forêt » remis cet été au ministre de l'Agriculture par Sylvestre COUDERT, Président du comité de gestion durable des forêts du Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois, prévoit un effort de 8 à 10 milliards d'euros sur les 10 prochaines années. Pendant ce temps, **nos entreprises de transformation** ont engagé plus de 2 milliards d'euros d'investissement pour augmenter nos capacités de

production de produits bois et **répondre aux besoins de décarbonation de la société,** en particulier pour la construction. C'est inédit. **C'est un véritable renouveau** qui se met en place.

Ce renouveau est permis par la solidité de notre vision d'avenir, formalisée par le « Manifeste de la filière bois », construit début 2022 en « grande filière » (avec FBIE, Codifab, CSF bois et le réseau régional des Fibois) et par notre persévérance à rester solidaires. Trois priorités communes doivent continuer à nous guider :

- **Décarboner l'économie en développant les usages du bois**
- **Adapter les forêts au changement climatique** pour préserver leurs fonctions (production de bois, biodiversité…)
- **Renforcer le lien avec la société** autour de ce projet commun.

Le renouveau passe aussi par les chantiers structurants que votre interprofession nationale, France Bois Forêt, notre maison commune, continue à faire avancer avec détermination. En particulier :

- L'étude en cours, confiée au cabinet Carbone 4, portant sur la modélisation des flux physiques de toute la filière, et associant les organisations professionnelles de FBIE/Codifab et l'appui du CSF bois, nous permet d'aborder les échanges autour de la SFEC (Stratégie française Énergie Climat) avec une vision prospective consensuelle ;
- La plateforme de dialogue avec les ONG a franchi une étape : un mémorandum fixe le cadre et le plan des travaux, promesse d'avancées constructives sur la base de constats partagés ;
- La communication se renforce, notamment vers le grand public, avec l'arrivée de notre Directrice de la Communication, Sabrina ADAM, et de nouveaux partenariats (émissions TV Notre Forêt Demain, ConsoMag…) ;
- L'étude sur l'opportunité de rapprochement des organisations professionnelles de la « grande filière » au sein d'une interprofession rassemblée a remis ses conclusions ;
- Un travail de fond est engagé pour révéler **l'Utilité Sociétale** de notre filière autour de 3 piliers : répondre aux besoins des hommes, préserver et régénérer le vivant, contribuer à la transition écologique. **Je compte sur ce chantier à venir pour fédérer plus encore nos énergies au service de la réponse aux enjeux globaux.**

Cette année encore, je reste fier - et reconnaissant vis-à-vis de vous tous - du bilan exceptionnel de nos actions sur l'année passée et de la dynamique de notre filière. Je remercie particulièrement mes deux Vice-Présidents, J. DUCERF (FNB) et D. JARLIER (FNCOFOR), les Présidents des CODEV R&D et Communication, respectivement C. VANDEN ABEELE (SEILA) et B. SERVOIS (UCFF), notre trésorier JP. GAUSSORGUES (FNB – Commission Palettes), ainsi que tout le Bureau et le Conseil d'Administration de France Bois Forêt, pour leur implication et leur soutien. Nous avons multiplié nos réunions cette année, signe d'une concertation renforcée.

Mais **le cœur du rôle de notre interprofession nationale reste les actions collectives** que notre interprofession finance ou cofinance grâce à la CVO à son plus haut niveau de collecte. L'apport du travail réalisé par les programmes que nous sélectionnons, grâce aux commissions de développement R&D et COM, est fondamental. Ainsi, sans vergers à graines (cf. photo plus haut) adaptés aux besoins futurs, en capacité et en qualité, le renouvellement forestier n'aurait pas la même portée…

Cette année encore, j'ai demandé à Jean-Emmanuel HERMÈS, directeur général de France Bois Forêt depuis plus de 13 ans, de vous en faire la synthèse. Ce sera la dernière fois… En effet, depuis juillet 2023, Maxime CHAUMET (photo ci-dessous) nous a rejoint pour lui succéder à la tête de notre interprofession nationale. Une page se tourne. C'est l'occasion pour moi, et je le sais en votre nom à tous, de le remercier chaleureusement pour son engagement constant et son dévouement au service de notre organisation et plus largement de notre filière. Je vous invite à lui témoigner, comme je le fais ici, votre gratitude.

Je vous souhaite une bonne lecture, et vous remercie à nouveau sincèrement de votre engagement collectif, passé, présent et futur. D'autres défis nous attendent et nous aurons encore besoin de courage et de solidarité. **Le renouveau nous commande de continuer à nous rassembler** pour être plus forts et plus efficaces en filière ; faisons-en le choix maintenant.

Les forêts, les hommes, le bois, ensemble, nous sommes là pour construire l'avenir !

Jean-Michel SERVANT

Président
FRANCE BOIS FORÊT

Sommaire

MESSAGE DU PRÉSIDENT *JEAN-MICHEL SERVANT* **4**

Réunions institutionnelles **8**

CHAPITRE 1 : RAPPORT MORAL & D'ACTIVITÉ 2022-2023 *PAR JEAN-EMMANUEL HERMÈS* **9**

A. INSTITUTIONNEL **11**
B. ADMINISTRATIF **15**
C. LES ASSISES DE LA FORÊT ET DU BOIS **19**
D. CONTRAT DE FILIÈRE & ACCORD CHÊNE **20**
E. FIBOIS FRANCE **21**
F. OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE 2.0 ..... **22**
G. ACTIONS SIGNIFICATIVES ET COMMUNICATION **22**
H. LA GRANDE FILIÈRE **26**
I. SFEC **27**
J. PROGRAMME PACTE / RSO **27**
K. PROMOTION DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR DE MICHEL DRUILHE **28**
L. RECONNAISSANCE DE L'INTERPROFESSION NATIONALE FBF AUX SAPEURS POMPIERS **28**
M. ALBUM EN IMAGES : 13 ANS AU SERVICE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS
PAR JEAN-EMMANUEL HERMÈS **30**

CHAPITRE 2 : RAPPORT DU TRÉSORIER *PAR JEAN-PHILIPPE GAUSSORGUES* **35**

CHIFFRES CLEFS DE L'EXERCICE 2022-2023 ..... **41**

RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26.09.2023 ..... **42**

CHAPITRE 3 : LA CONTRIBUTION INTERPROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE *PAR JEAN LOEPER* **45**

TYPOLOGIE DE LA COLLECTE 2022 - Période du 01.04.2022 au 31.03.2023 ..... **46**

Aperçu général de la collecte, de 2005 à 2022 ..... **46**
Collecte par secteurs d'activités **46**
Typologie des règlements de CVO à l'échelon national **50**
Typologie des contributeurs **52**

CHAPITRE 4 : COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT R&D *PRÉSIDENT CLAUDE VANDEN ABEELE* **53**

NOTRE RAYON D'ACTION DE LA CVO **54**

FRANCE BOIS FORÊT ET LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE **55**

LES PROGRAMMES DE L'EXERCICE 2022-2023 ..... **56**

SYLVICULTURE, GESTION DURABLE ET SANTÉ DES FORÊTS

Exemples de programmes stratégiques et innovants **57**

RMT AFORCE **57**
Formation à la bonne gestion forestière **58**
Secours en forêt **58**
Peupleraies publiques **59**
Développer le fonctionnement des commissions forêt des communes **59**
La contribution de la filière Forêt-Bois à la SFEC **60**
Label bas carbone **61**
Pin maritime : un programme d'actions adapté **62**
SYLVAID : le salut qui vient du ciel **63**

EXPLOITATION, TRANSFORMATIONS ET USAGES DU BOIS

Exemples de programmes stratégiques et innovants ***64***

Prix national de la construction bois **64**

NOUVEAU QUESTIONS-RÉPONSES : le 4e OPUS, "Les Emballages bois" ... **64**
La terrasse bois conforte son succès ... **65**
Développer la récolte mécanisée des peuplements feuillus avec les bons outils ... **65**
France Bois 2024 ... **66**
Bois de France ... **67**
Essences dites "secondaires" ... **67**
La filière défend la 1ère énergie renouvelable de France et d'Europe ... **68**
Les Français et le bois énergie : enquête auprès des Français ... **69**
Le chauffage au granulé bois en lumière ... **69**
Pétition : Préservons la gestion durable des forêts françaises en soutenant le bois-énergie ... **70**

CHAPITRE 5 : COMITÉ DE L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ET SUIVIS STATISTIQUES
PRÉSIDENT PIERRE PIVETEAU ... **71**
OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE FRANCE BOIS FORÊT ... **72**
VEILLE ÉCONOMIQUE MUTUALISÉE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS ... **74**

CHAPITRE 6 : FRANCE BOIS FORÊT ET NOTRE PATRIMOINE ... **76**
La Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine ... **77**
Contexte et objectifs de la fondation ... **77**
Les lauréats de la troisième édition 2022 ... **78**
Les lauréats 2022 du concours Atrium ... **79**
Les lauréats 2021 ... **80**
France Bois Forêt au service de Notre-Dame de Paris ... **82**

CHAPITRE 7 : COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNICATION *PRÉSIDENT BERTRAND SERVOIS* ... **87**
LA COMMUNICATION GÉNÉRIQUE ... **88**
La LETTRE B, un outil au service de la filière et du grand public ... **88**
La série de "QUESTIONS-RÉPONSES" pour tout savoir sur la forêt et les usages du bois ... **91**
Les banderoles pédagogiques, nouvelle formule ... **92**
Silence, ça pousse : de la forêt aux produits du quotidien ... **93**
Notre forêt demain ... **96**
France Bois Forêt s'adresse aux consommateurs ... **98**
France Bois Forêt et la presse ... **100**
Les grands événements de la filière ... **101**
ACTIONS INSTITUTIONNELLES ... **104**
Club bois & forêt ... **104**
Séminaire France Bois Forêt – juin 2022 ... **105**
INFORMATION ET ÉDUCATION À LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA FORÊT ... **106**
Les travaux de la forêt expliqués aux tout petits ... **106**
La Journée internationale des forêts ... **107**
RÉSEAUX SOCIAUX ET DIGITAL – RAPPORT D'ANALYSE ... **109**
LES OUTILS DIGITAUX - RAPPORT D'ANALYSE ... **112**
LES PLATEAUX TV BATIJOURNAL ... **113**

ANNEXES ... **115**
Arrêté du 28 décembre 2022 ... **116**
Accord Interprofessionnel 2023-2025 ... **117**

Réunions institutionnelles, conseils d'administration, bureaux et comités de développement

L'activité de l'Interprofession nationale nous a conduits à procéder aux réunions statutaires suivantes.

La 22e Assemblée Générale Ordinaire a eu lieu le 22 septembre 2022, à Paris :
Approbation du texte de l'Accord interprofessionnel et de ses Annexes pour la période 2023 à 2025 adopté en séance de Conseil d'administration le 09.06.2022, approbation de sa signature et de la demande d'extension auprès des services de l'État

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le 26 septembre 2023 (23e).

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION présidé par Jean-Michel SERVANT s'est réuni les :

14 avril 2022	31 août 2022 (exceptionnel auprès des membres actifs)	22 septembre 2022	24 janvier 2023
9 juin 2022		15 décembre 2022	11 avril 2023 (exceptionnel auprès des membres actifs)
			26 avril 2023

Le BUREAU s'est réuni les :

5 avril 2022	26 juillet 2022 (exceptionnel)	8 novembre 2022 (exceptionnel)	7 février 2023 (exceptionnel)
12 mai 2022 (exceptionnel)	13 septembre 2022	6 décembre 2022	14 mars 2023 (exceptionnel)
24 mai 2022	17 octobre 2022 (exceptionnel)	10 janvier 2023	28 mars 2023

Le COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNICATION présidé par Bertrand SERVOIS, dit « CODEV COM » s'est réuni les :

22 juin 2022	17 janvier 2023
6 octobre 2022	29 mars 2023
29 novembre 2022	

Le COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT EN R&D présidé par Claude VANDEN ABEELE s'est réuni les :

18 mai 2022	**Retour d'expériences sur le programme de valorisation des emballages bois**
7 novembre 2022	**Retour d'Expérience sur le programme « Poursuivre la structuration et le développement de la filière Douglas française »**
8 novembre 2022	
25 novembre 2022	
8 février 2023	**Retour d'Expérience sur trois programmes de prescription du bois français dans la construction**
27 mars 2023	

La SECTION SPÉCIALISÉE PIN MARITIME présidée par Bruno LAFON et Vincent DORLANNE s'est réunie le :

5 mai 2022	**Jean-Michel SERVANT à Bordeaux pour restitution/présentation des programmes SSPM**
Novembre 2022	**Comité directeur SSPM**

L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE et le COMITÉ DIRECTEURS de la VEM-FB :

21 & 27 juin 2022	7 décembre 2022
17 octobre 2022	7 mars 2023

Rapport moral & d'activité 2022-2023

par Jean-Emmanuel HERMÈS, Directeur général

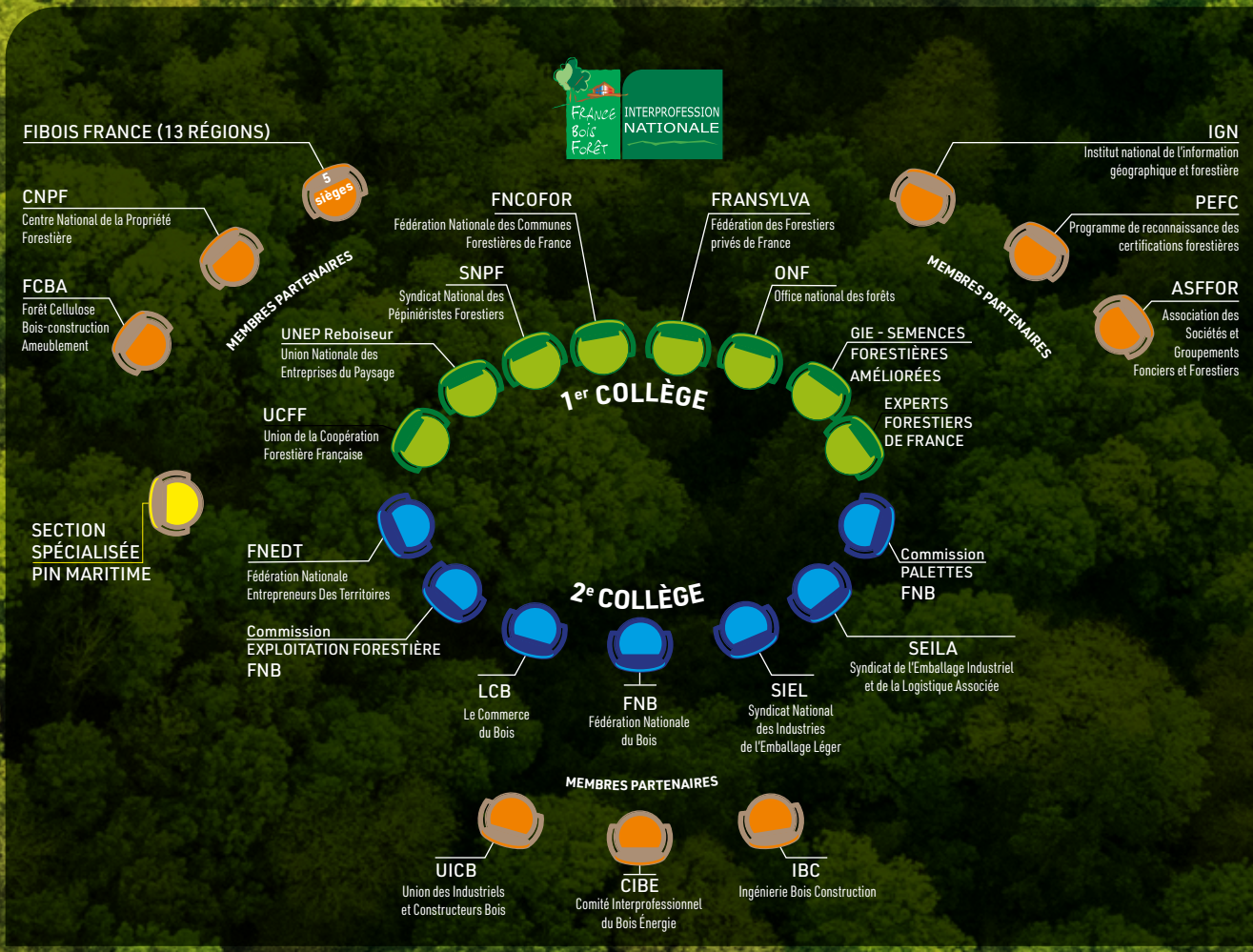

"Ce que l'on croyait impossible, on va le faire !"

© adobestock

Rapport moral & d'activités 2022-2023

Schéma fonctionnel de France Bois Forêt *période 2022-2023*

à la date du 31 mars 2023

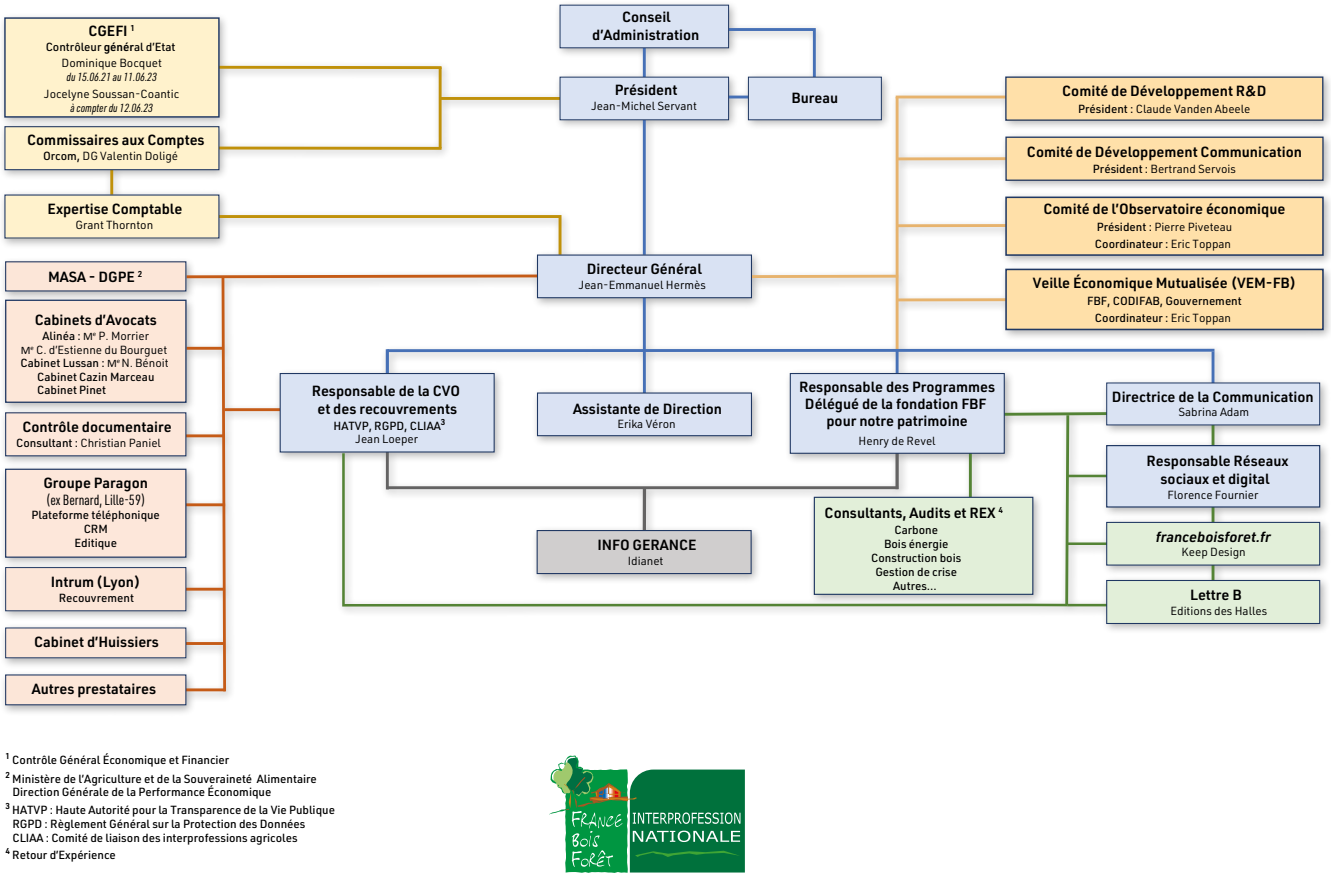

[1] Contrôle Général Économique et Financier
[2] Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Direction Générale de la Performance Économique
[3] HATVP : Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
CLIAA : Comité de liaison des interprofessions agricoles
[4] Retour d'Expérience

France Bois Forêt INTERPROFESSION NATIONALE

Bientôt six mois se seront écoulés depuis la clôture de l'exercice 2022-2023 et de nombreux évènements ont eu lieu depuis son début, le 1er avril 2022…

Nous parcourrons dans ce **rapport moral et d'activités** toutes les grandes étapes de la vie de notre Interprofession nationale durant la période.

Une première partie consistera à rappeler les étapes institutionnelles qui ont eu lieu durant ces mois entre sortie de la pandémie de Covid-19, guerre en Ukraine, crise énergétique, inflation …

Plusieurs chapitres seront présentés et illustrés :

- **Institutionnel, Administratif, les Assises de la forêt et du bois, contrat de filière & Accord Chêne, Fibois France, Observatoire Économique 2.0 ;**
- **Actions significatives et communication, la grande filière, SFEC, Programme Pacte / RSO, la reconnaissance de l'interprofession nationale FBF aux sapeurs pompiers, Promotion dans l'ordre national de la Légion d'Honneur de Michel Druilhe Président 2018 à 2021 ;**

Une deuxième partie de ce rapport illustrera plus en détails les actions en R&D, en Communication générique techniques, le numérique, l'Observatoire économique ainsi que les grands axes stratégiques et leur développement.

Pour les nostalgiques en pêle-mêle un ALBUM DE SOUVENIRS EN IMAGES des 13 ANNÉES AU SERVICE de France Bois Forêt qui me permettront de conclure et de tourner une page formidable de cette période qui dépassera pour longtemps la simple durée d'un exercice…

A. INSTITUTIONNEL

■ EXTENSION DE L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL 2023 - 2025 ET SES ANNEXES :

Statuts FBF articles 10 A, 11C, 13 et selon Code rural et de la pêche maritime articles 632-3 et suivants.
(voir en annexes p. 116 & 117)

Synthèse des consultations auprès des 15 membres actifs de FBF :

Restitution de Salva Terra, forces et atouts de l'interprofession nationale. Intervenant : M. Johan PASQUET, expert agriculture, forêt et environnement.

Points d'attention sur la nouvelle rédaction de l'Accord 2023-2025 :

Les réunions fixées par le calendrier institutionnel les 10.02.2022, 16.03.2022 et 13.04.2022 ont permis de proposer une version la plus aboutie, dont voici les différents points marquants :

- Pas d'évolution des taux de CVO par rapport au précédent accord (tableau p.51),
- Précision apportée sur l'assiette de redevabilité des prestations d'injection,
- Intégration de nouveaux produits : objets divers en bois (outils, manches, montures d'outils, de balais, de brosses, etc.) et farines de bois, tous deux au taux de 0,09% du CA.

Modalités de dépôt du dossier d'extension de l'Accord aux administrations centrales : selon les circulaires ministérielles en vigueur.

- Articles L. 632-1 à L. 632-11 du Code rural et de la pêche maritime, relatifs aux organisations interprofessionnelles agricoles
- L'Instruction conjointe du 15 mai 2007, pour l'extension et l'homologation des accords conclus par les interprofessions agricoles
- L'Instruction technique DGPE/SDC/2016-231 du 16 mars 2016, qui vient compléter l'instruction de 2007 (cette dernière restant le socle de travail)
- Instruction technique DGPE/SDC/2019-67 du 29 janvier 2019, pour la reconnaissance des organisations interprofessionnelles

SIGNATURE des ministères : le 22 décembre 2022 avec **publication au JO de l'arrêté le 28.12.2022**

Il est rappelé que l'Accord regroupe huit taux différents et dix-huit activités identifiées.
(cf. page 51 - CVO)

■ LE MANIFESTE DE LA FILIÈRE

Dans le cadre de la Communication pour les élections présidentielles de mai 2022 et en suivant la nouvelle mandature de l' Assemblée nationale (AN).

Le 2 février, les présidents des deux interprofessions nationales, France Bois Forêt et France Bois Industries Entreprises, ont présenté - avec la filière collectivement mobilisée - le **Manifeste de la filière Forêt-Bois**, sous la forme de 23 propositions pour développer la filière nationale, contribuer à la décarbonation de l'économie et renforcer la souveraineté du pays. Ce manifeste (téléchargeable sur notre site) a été soumis aux équipes de campagne en cette année d'élections nationales.

Je vous encourage vivement à le lire. Il s'organise autour de 4 axes stratégiques qui seront notre compas pour les 5 années à venir :

23 propositions autour de 4 objectifs structurants

1. Développer tous les usages du bois et les capacités industrielles françaises pour répondre à la hausse de la demande.
2. Adapter les forêts sur le long terme pour conserver la biodiversité et préserver la multifonctionnalité des peuplements forestiers.
3. Renforcer l'attractivité des métiers de la filière et développer les compétences pour pourvoir les emplois d'aujourd'hui et de demain.
4. Rapprocher les citoyens de la forêt et de la filière Forêt-Bois.

■ CONTRAT DE FILIÈRE CSF BOIS

Accord pour validation du texte final. Le Président de FBF est mandaté à signer ledit contrat pour trois ans.

La forte demande de produits bois en général, et de chêne en particulier, non seulement résulte de la relance économique actuelle mais de plus elle est appelée à perdurer, voire à s'accroître dans le futur, compte tenu de l'attrait pour le bois, produit renouvelable s'il en est. Cette situation concerne la France et plus généralement le marché mondial ;

- Le massif forestier français figure parmi les premiers massifs européens, sa capacité de production et de livraison de bois est supérieure à celle qui est actuellement valorisée ;
- La filière bois française dans son ensemble a tout intérêt à saisir cette opportunité pour améliorer et développer son offre de produits bois et amplifier sa réponse aux besoins du marché, avec un objectif d'augmenter la valeur ajoutée sur le territoire national et d'optimiser le bilan carbone ;
- L'exportation de produits bruts non transformés sur de grandes distances dégrade fortement le bilan carbone du bois alors que les objectifs des accords de Paris et de la loi climat et résilience sur le changement climatique imposent de modifier de telles pratiques au profit de circuits plus courts ;
- Le secteur de la scierie de chêne éprouve actuellement des difficultés pour reconstituer les stocks suite à une baisse des achats en 2020 et à une concurrence internationale à l'achat qui tend à devenir structurellement élevée depuis environ sept ans, et qui a encore été accentuée en 2021, suite à la reprise économique mondiale.

Les propriétaires et gestionnaires forestiers rencontrent de leur côté des difficultés pour écouler des essences largement représentées dans les forêts françaises, mais moins demandées (frêne, châtaignier, merisier, aulne, tremble, charme, etc.), plus généralement on note les difficultés des propriétaires à investir sur le renouvellement forestier dans un contexte d'adaptation au changement climatique.

Le présent accord se concentre sur le chêne, les enjeux à prendre en compte sur les autres essences justifient d'étendre aussi le développement de la contractualisation à ces autres essences, qu'une augmentation de la mobilisation permettra d'une part aux scieurs de répondre aux besoins croissants du marché et d'autre part aux propriétaires forestiers d'augmenter leurs investissements pour une gestion durable et une résilience accrue des forêts face au changement climatique.

Considérant la nécessité des investissements des scieries pour répondre aux besoins de renforcement de la seconde transformation, lesquels investissements ne sont possibles que si l'approvisionnement en matière première (en qualités et en quantités) est garanti. L'ensemble des acteurs accorde une importance primordiale au soutien à l'industrie française de la filière Forêt-Bois, d'une manière générale, et plus particulièrement à l'industrie du bois, en souhaitant le renforcement du maillage territorial pour le maintien d'une transformation locale de produits forestiers (première et deuxième transformation), seule une démarche concertée et globale de filière peut contribuer à une telle dynamique qui doit s'inscrire dans un marché ouvert et respecter les règles de la concurrence.

Les membres du Conseil ont adopté à l'unanimité la délégation de signature du Président de FBF afin de signer le contrat de filière du comité stratégique de filière bois.

■ SÉMINAIRE DE MÉRY-SUR-OISE

Pour la deuxième fois de son histoire FBF organise un séminaire pour définir son rôle et la place de la filière dans la société.

Une responsabilité unique dans un moment unique

- Décarboner l'économie en développant les usages du bois
- Adapter les forêts au changement climatique pour préserver leurs fonctions (production de bois, biodiversité…)
- Renforcer le lien avec la société autour de ce projet commun

Une présentation est faite sur les différents sujets d'actualité et les appuis nécessaires pour en assurer au mieux le suivi et les développements.

- **Forêt-société : 3 volets**
  - Communication (cf. point précédent) + éducation
  - Plateforme de dialogue ONG (cf. plus loin / Concertation)
  - Engagement RSE : recalage et relance du projet « PACTE » (cf. présentation *ad hoc*)
- **Bois énergie**
  - Communication : journée BE (CIBE, SER, Fedene) le 27/09 en IDF
  - Lobby institutionnel ?
- **Prescription construction bois**
  - Feuille de route filière commune type « ambition RE2020 »
  - Décloisonner + coordonner
  - Scénario atterrissage Adivbois -> nouvelle dynamique (club Ambition bois + Plateforme d'échange) ?
  - Salon Immobilier Bas carbone – SIBCA les 22-24/09
- **Attractivité**
  - Articulation des rôles à définir vs. Régions (clarification + efficacité)
- **Observatoires**
  - Priorité OBS 2.0 : intégrer / partager
- **Organisation interprofessionnelle de la filière**
  - Pistes de réflexion / mise en œuvre
  - Retours FBIE et Codifab
  - Note « proposition » Fibois en lien avec les Universités d'été les 08-09/09/22 à Lille
  - RV MASA communs avec FBIE le 02/09 + MTEn le 12/09/22
- **Réunion projet du 29/08/22**
  - Proposition d'une nouvelle démarche Responsabilité Sociétale Filière à formaliser ;
  - Deux volets : engagement sur les enjeux (récit / raison d'être) + modalités (comment ? réponse aux controverses)
  - Validation par les OP filière (FBF et au-delà) ; pilotage revu en conséquence
  - Plan de travail à remanier ; premiers résultats attendus fin 2022

Ce séminaire fut apprécié de tous les participants et a pu démontrer la cohésion des membres de l'Interprofession nationale.

■ RÈGLEMENT INTÉRIEUR, PLAFONNEMENT,…

Il est très important de mettre à jour notre Règlement intérieur. C'est le signe d'une volonté collégiale de coller avec l'actualité et d'anticiper les difficultés en y répondant… Les membres du Conseil entérinent le nouveau Règlement intérieur pour adoption définitive.

La validation du Budget pour l'exercice 2022-2023 ne fut pas simple car il fallait répondre aux besoins, tout en respectant les lignes disponibles… Afin de valider les programmes 2023-2024 et de ne pas engager - voir « geler » - des sommes durant plusieurs mois <u>en moyenne 18 à 24 mois</u> au bénéfice de programmes récurrents qui tardent à s'achever, les présidents des Comités de développement R& D et Com. ont proposé le principe du « plafonnement » pour des demandes de financements qui dépassent les 90 k€ (pour l'exercice 2023-2024).

Comment cela fonctionne-t-il pour 2023-2024 ?

1. **CONTEXTE** : à l'origine, les demandes totales de financements dépassent le budget alloué
2. ACTION : plafonner pour ne pas « geler » des fonds et construire le Budget raisonnable
3. 6 programmes sont concernés **pourquoi ?**
4. Le bénéficiaire sollicite la reconduite des financements à l'identique ou supérieur en n+1
5. Programmes dont les financements sont supérieurs à **90 K€**

6. 80 % du programme n'est pas achevé avant le vote du nouveau Budget n+1
7. Plafonnement appliqué de 70 % du montant attribué en Codev R&D ou COM.
8. Le programme une fois adopté devient prioritaire.
9. Le bénéficiaire peut solliciter à partir de juin/septembre 2023 les 30 % « non engagés ».
10. Le bénéficiaire fournira aux Codev toutes les informations de réalisation opérationnelle qui permettront de poursuivre le travail
11. Le CA analyse les avis et validera ou pas le déblocage des fonds jusqu'à 30 % lors d'un vote en séance selon la situation financière au moment de la présentation du programme.

La liste des six programmes concernés par le plafonnement a été validée. Ces programmes seront prioritaires selon les conditions mentionnées.

Les Présidents des Codev signalent des points d'attention sur les programmes non achevés en 2022, 2021, qui sollicitent une poursuite en 2023.

On observe À TITRE D'EXEMPLES : sur les 13 programmes sollicitant des fonds les plus importants un total d'engagements de : 2.721 K€, il reste selon les conventions signées : **1.930 K€ non facturés** et donc non achevés en termes de livrables à FBF représentant plus de 80 % des financements... et malgré cela des sommes complémentaires sont appelées pour 2023.
Le nombre total de programmes s'élèvera en cumulant les années antérieures (depuis 2020) à environ 400 ce qui est considérable. (voir l'alerte du contrôleur général d'État CGEFI et CAC de FBF)
Six programmes sollicitent des nouveaux fonds alors que ces derniers sont à peine commencés à hauteur de 20 % des conventions.
Il est préconisé une réflexion sur ce sujet afin de valider une ligne de conduite sur les programmes 2023 ayant pour certains à peine débuté leur financement de 2022.
L'observation des moyens mis en place pour assurer les suivis des bénéficiaires de la CVO doit être renforcée.

En conséquence, le Conseil demande une mise à jour du Règlement intérieur pour donner une base écrite sur le principe du plafonnement et sollicite la création d'un groupe de travail (GT) pour ajouts et précisions concernant :

- Le bon usage des reliquats budgétaires et le non cumul d'un exercice sur l'autre.
- Le plafonnement pour des programmes récurrents N +1 non achevés en année N ?
- La validation des avenants de prolongation 12 mois + 6 mois, + 6 mois compte tenu des retards récurrents observés pour de multiples causes.
- Autres points d'amélioration à proposer.
- Claude VANDEN ABEELE est volontaire pour piloter ce GT représentant du 2e Collège, pour le 1er Collège, Laurent de BERTIER (Fransylva) sera le représentant par délégation.

■ ONF NOUVEAU SIÈGE

La séance du Conseil d'administration du 22 septembre 2022, présidée par M. Jean-Michel SERVANT, qui a réuni les membres ACTIFS et PARTENAIRES en visioconférence et en présentiel salle Orée au nouveau siège de l'ONF situé 2 bis avenue du Général-LECLERC à MAISONS-ALFORT.
Le Président ouvre la séance et rappelle la nomination de la directrice générale de l'Office national des forêts, Madame Valérie METRICH-HECQUET à partir du 1er octobre 2022.

© FBF

© FBF

Bravo pour ce bel ouvrage qui est situé dans un écrin de verdure à proximité de Paris proche de l'École nationale vétérinaire.

■ ONF FUTAIE CHÊNES : À L'INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Patrimoine Culturel Immatériel en France
connaître, pratiquer, transmettre

FBF a soutenu la démarche comme tant d'autres...du travail de nos anciens et de celui d'aujourd'hui...
De la jeune pousse à la forêt cathédrale, l'accompagnement de la vie d'un chêne se compte sur plusieurs générations de forestiers... avec la futaie régulière ! Depuis juin 2022, cette technique sylvicole dédiée aux bois de qualité, consistant à faire pousser des arbres d'âges sensiblement identiques sur une période de 100 à 200 ans, est inscrite à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel.

Longilignes et majestueux, les grands chênes français laissés en héritage par les générations antérieures de forestiers sont issus d'une **tradition séculaire**. Dans des forêts domaniales aussi emblématiques que Bercé, Tronçais, ou encore Orléans, les chênaies doivent leur qualité à une technique sylvicole bien particulière que l'on appelle **la futaie régulière**. Cette méthode, concerne 77% des peuplements forestiers en France et consiste à faire pousser au sein d'une même parcelle des arbres d'âges sensiblement identiques et de dimensions voisines.

Tout au long de la vie de ces futaies, les plus beaux arbres sont accompagnés par le forestier. Des **coupes** sont ainsi réalisées à intervalle régulier, tous les huit à douze ans, afin d'**apporter de la lumière** et de leur permettre de s'épanouir. C'est ce que l'on appelle, dans le jargon forestier, des coupes d'amélioration.

B. ADMINISTRATIF

■ AUDITS

Le Conseil a pris acte de l'importance des audits et retours d'expériences à effectuer chaque année sur les programmes achevés ou en cours ayant une durée sur plusieurs exercices.
Le contrôleur général d'État du CGEFI M. Dominique BOCQUET le recommande expressément dans son rapport annuel auquel les administrateurs ont eu connaissance avec son accord.

2021

- Comment France Bois Forêt contribue aux Objectifs de Développement Durable (ODD) — FBF

2022

- Transport des grumes pour la reconstitution de Notre-Dame de Paris — FBF
- Ressources graines du pin maritime — SSPM
- Pôle emballages bois — SEILA-SIEL-SYPAL
- Renouvellement de l'Accord Interprofessionnel — FBF

2023

- Prescription du bois français — FIBOIS
- Développer l'utilisation du Douglas dans la filière bois construction — France Douglas

■ AUDITS INTERNES /ANALYSE INTRUSION

Interventions des Commissaires aux comptes

M. Paul GARANDEL cabinet ORCOM fait état des diligences qui ont été réalisées sur toute la chaîne des programmes depuis les demandes de financements, les aspects de validations, conventionnements, suivis des programmes, livrables et les étapes des règlements et de sécurisation des virements.

Le rapport a été remis au Président, au Trésorier et à la Direction.

La conclusion est la suivante : « Une bonne maîtrise des étapes est observée ».

Intervention du contrôleur général d'État

CGEFI, M. Dominique BOCQUET rappelle en complément de son rapport qu'il a autorisé de diffuser aux membres actifs que le nombre croissant de programmes et leur accumulation sont une préoccupation sérieuse. Appelée aussi « *sunset clause* » il faut garder une vigilance certaine et une gestion

rigoureuse. Avec plus de 350 programmes et 18 M€ d'encours ces volumes ne sont pas négligeables avec 7.039 K€ pour les exercices depuis 2019 au 31 mars 2023.
Avec 30 avenants à formaliser le record est atteint.
Le Covid en est probablement la cause, des repères calendaires ont été modifiés mais ceci n'explique pas tout.
Il encourage le développement des audits chaque année et réitère l'importance pédagogique de ces derniers.

■ COLLECTE DE LA CVO

FBF est soucieuse de la jurisprudence positive qu'elle génère et l'analyse générale est importante à partager : les décisions par un jugement du 16.11.2022 de la Cour d'Appel de RIOM précisent que :

▸ L'assujettissement à la CVO est conditionné par la/les activités exercées, et non par le code NAF du potentiel redevable : « il ressort d'évidence de la formulation de l'article 2.3 de l'accord que la référence au code NAF 02.20Z n'est pas limitative, et n'exclut donc pas du champ d'application de l'article les entreprises exploitant sous un autre code NAF une activité d'exploitation forestière à titre principal ou secondaire, seul ce dernier critère définissant les entreprises redevables de la CVO. »

▸ Les accords interprofessionnels signés au sein de FBF, de par leur extension par les pouvoirs publics, s'appliquent non seulement aux ressortissants des organisations professionnelles représentatives et membres de l'Interprofession nationale, mais également aux personnes physiques et morales extérieures à ces organisations professionnelles, qui exerceraient une ou des activités recensées dans les accords.

▸ Les évaluations d'office effectuées par FBF deviennent des créances définitives, dès lors que le redevable a dépassé le délai de contestation de celles-ci prévu dans les accords interprofessionnels :
« Il se déduit donc du texte en question que, à l'expiration du délai de dix jours suivant la seconde mise en demeure, à défaut pour le cotisant d'avoir pendant ce délai communiqué à l'association des éléments de nature à lui permettre de réexaminer le montant de la cotisation déterminé d'office, ce montant acquiert un caractère irréfragable, ce qui se déduit d'une part du fait que l'association est alors en droit d'engager les poursuites aux fins de recouvrement de la créance, dont le montant est ainsi considéré comme définitif, et d'autre part de l'économie du dispositif mis en place, qui tend d'évidence à permettre à l'association de disposer des financements dans un délai raisonnable, en supprimant les possibilités de contestation purement dilatoires des cotisants. »

Par deux jugements du 22.11.2022, le Tribunal Judiciaire de CHÂTEAUROUX confirme qu'en matière de recouvrement des CVO non versées à FBF *« selon une jurisprudence constante de la Cour de Cassation [...] la prescription quinquennale ne court pas lorsque la créance, même périodique, dépend d'éléments qui ne sont pas connus du créancier et doivent résulter des déclarations que le débiteur est tenu de faire.»*

Il était important de le signaler et nous aurons l'occasion de faire de la pédagogie dans la LETTRE B régulièrement.

■ REQUALIFICATON DE LA CVO EN FONDS PUBLICS AVEC L'AFFAIRE FCBA

FCBA / requalification des CVO en fonds publics Contentieux FCBA / Conseil d'État - Crédit d'impôt recherche (CIR)
Pour la première fois nous avons participé au recours auprès du Conseil d'État, action groupée de plusieurs interprofessions agricoles.

▸ **Rappel :** En janvier 2016, le FCBA avait sollicité une prise de position formelle de l'Administration sur sa situation fiscale au regard du calcul du CIR. Par un rescrit du 15.02.2016, la direction départementale des finances publiques de Seine-et-Marne indiquait que les CVO n'étaient pas concernées par le CIR car étant des subventions publiques.

▸ Décision confirmée par le Tribunal Administratif de Melun le 11.04.2019, puis par la Cour Administrative d'Appel de Paris le 18.02.2022.

- La CAAP s'était prononcée défavorablement sur les demandes de l'institut FCBA de restitutions d'impôt sur les sociétés, au titre du CIR pour les

exercices 2013 à 2015, au motif que les CVO finançant le FCBA étaient des subventions publiques (revêtant « pour les membres de l'interprofession concernée un caractère obligatoire, n'ouvrant droit à aucune contrepartie pour les redevables, et dont, en outre, la charge est supportée par les clients de la filière, qui, à l'instar d'une taxe sur le chiffre d'affaires, en sont les contribuables véritables »).

- Le FCBA conteste aujourd'hui cette décision devant le Conseil d'État (pourvoi du 20.07.2022).
- Plusieurs interprofessions agricoles (pommes de terre, lait, fruits et légumes, huiles) elles-mêmes concernées par le CIR interviennent conjointement devant le Conseil d'État, à l'appui du pourvoi formulé par le FCBA, afin de contester cette qualification de subvention publique retenue pour les CVO.
- Cette qualification allant à l'encontre de la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 30.05.2013, qui qualifiait les CVO de créances privées, et pourrait être lourde de conséquences à terme pour l'ensemble des interprofessions quant à la collecte et l'utilisation de leurs CVO.

Voici la liste des interprofessions et centres techniques participant au recours associé à celui du FCBA devant le Conseil d'État. Il s'agit des organismes bénéficiant directement du Crédit Impôt Recherche :

- Terres Univia (huiles et protéines végétales)
- Terres Inovia (institut technique des huiles et protéines végétales)
- CNIPT (pomme de terre fraîche)
- CNIEL (lait)
- Interfel (fruits et légumes frais)
- CTIFL (institut technique des fruits et légumes)

Les frais d'avocat (6.000 € TTC sur 2022, 6.000 € TTC sur 2023) sont intégralement pris en charge par le CLIAA.

Le Conseil a apporté à l'unanimité son soutien dans cette démarche aux côtés des Organisations interprofessionnelles (OI) agricoles manifestant ainsi l'importance d'une intervention collective.

Car l'Administration fiscale ne peut ignorer les réalités de financements des OI, et donc les modalités du financement du CIR.

Objectifs pour FCBA :

Le contenu du mémoire ampliatif déposé porte essentiellement sur les motifs fiscaux concernant directement FCBA

=> Difficile pour FCBA de porter à la fois ses intérêts directs (fiscaux) et les intérêts collectifs des OI

Objectifs pour les OI :

- Expliciter le fonctionnement et la mécanique interprofessionnelle
- Argumenter sur l'absence de contrepartie des actions financées par CVO
- Supprimer les références à l'exercice d'une mission de service public

ADOPTION À L'UNANIMITÉ DE LA RÉSOLUTION SUIVANTE : Le Conseil d'Administration est pleinement informé au sujet des risques et conséquences de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 18 février 2022 concernant le refus d'attribution du bénéfice du Crédit Impôt Recherche à l'Institut technique du bois au motif qu'il est financé en partie par des CVO, lesquelles seraient, aux yeux des juges de l'Administration fiscale des "subventions publiques".
Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide d'autoriser FBF à intervenir devant le Conseil d'État, avec d'autres interprofessions et/Instituts techniques et le soutien du CLIAA à l'appui du pourvoi formé par FCBA contre l'arrêt de la Cour d'appel administrative de Paris.

FLASH
Dans l'affaire du crédit d'impôt sollicité par le FCBA et la requalification des CVO en subventions publiques opérée par la Cour Administrative d'Appel de Paris, le Conseil d'État a rendu le 12 JUILLET 2023 sa décision, qui valide la position du FCBA, ainsi que des autres centres techniques et interprofessions agricoles sur l'ensemble des points litigieux.
C'est donc une victoire importante pour FBF et pas seulement !

■ **RECRUTEMENT DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION**

Les nombreuses actions de communication ont montré la nécessité d'un suivi quotidien par une personnalité compétente et hautement qualifiée.

Ainsi en est-il des **actions de communication TV avec l'Institut National de la Consommation (INC) – établissement public créé en 1976** qui a pour mission d'informer et de sensibiliser les consommateurs.

Après une première expérience partenariale sur le thème du bois énergie en septembre 2022, une nouvelle étape se présente au travers d'un partenariat avec France Bois Forêt afin de traiter par exemple les sujets suivants :

- Forêt et biodiversité
- La filière bois
- Les essences de bois pour les différents usages
- Le bois énergie
- Les usages du bois
- La construction bois (UICB)
- Tout autre sujet à déterminer ultérieurement : ameublement français, design à la française…

Actions envisagées : Les émissions ConsoMag : (1 million de téléspectateurs entre le direct et le replay); les Vidéo press-kit : pour 4 à 6 vidéos (1mn) et les Chroniques radio : pour 10 chroniques (1mn30)

Le Bureau a pris connaissance du profil de poste recherché et adopte le principe d'un recrutement. Le positionnement de la responsable des réseaux sociaux et du digital en poste depuis décembre 2020 à FBF sera placé sous sa responsabilité.

Le Bureau a été partagé entre annonce diffusée en interne sur différents réseaux filière existants et/ou faire appel à un cabinet de recrutement ; dans une première étape les recherches ont commencé par les réseaux existants puis le cabinet de recrutement Mercuri Urval est sollicité.

Accueil de Madame Sabrina ADAM, directrice de la communication, accompagnement, feuille de route.

Madame Sabrina ADAM prend ses fonctions le 16 janvier 2023 et a pour mission de rencontrer au préalable les OP qui composent les membres de FBF et d'aller à la rencontre des différents opérateurs et professionnels en régions pour découvrir leur métier et mieux comprendre leurs attentes.

Les Administrateurs lui souhaitent la bienvenue et bonne chance.

■ **RECRUTEMENT FUTUR DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR CAUSE DE DÉPART À LA RETRAITE DE JEAN-EMMANUEL HERMÈS :**

Le Bureau de début décembre 2022, a précédemment validé la recherche du successeur du Directeur général actuel avec le concours du cabinet Mercuri Urval.

Le Président Jean-Michel SERVANT a proposé que les deux vice-présidents participent à la sélection avec un ancien président de FBF en l'occurrence Laurent DENORMANDIE.

Le calendrier devrait être le suivant : fin décembre validation de la lettre de mission de recrutement du Directeur général ; 1er trimestre 2023 identification d'une *short list* ; choix du candidat, validation et contrat, période préavis du candidat : trois mois, début période d'essai prévu juillet 2023 ; transmission du DG sortant, fin du parcours et du passage de témoin au plus tard le 30.09.23.

Jacques DUCERF, remercie Jean-Emmanuel HERMÈS pour le travail accompli depuis 2010.

■ **SEFB**

Le SEFB (Syndicat des Exploitants de la Filière Bois) a souhaité adhérer à l'Interprofession nationale au titre de membre actif.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de FRANCE BOIS FORÊT a pris en compte la demande.

Conformément à l'ordre du jour de la séance et dans le respect du quorum, il a été procédé à la lecture de l'analyse des pièces fournies.

Cette analyse a permis la conclusion suivante : le SEFB a formulé sa demande d'adhésion à France Bois Forêt le 16.11.2022. La remise en mains propres au Président de FBF est considérée par le CA comme équivalent à une remise par courrier recommandé avec accusé de réception. Avec pièces complémentaires transmises le 05.12.2022.

S'agissant des conditions de fond, le SEFB n'a pas apporté d'éléments matériels significatifs et quantifiables démontrant sa légitimité économique à

siéger au Conseil d'administration de l'Interprofession nationale en tant que membre ACTIF.
Pour mémoire, un membre actif siège en raison de sa représentativité nationale établie à partir de l'activité de ses adhérents. À ce titre, il est susceptible de devenir signataire des Accords interprofessionnels.
Ce constat a d'ailleurs été confirmé par les services de l'État (DGPE et DGCCRF), qui ont validé le dossier de demande d'extension de l'Accord 2023-2025 déposé par FBF, avec la signature d'un arrêté interministériel le 22.12.2022, publié au JO le 28.12.2022, et ce malgré les démarches entreprises par le SEFB en parallèle et directement auprès des services de l'État pour tenter de justifier de sa représentativité.

En conséquence de quoi
Le Conseil d'Administration pleinement informé prend acte de ces éléments et a mis aux votes la résolution suivante selon les modalités prévues dans ses Statuts :
« Le Conseil d'Administration ne valide pas la candidature du syndicat des exploitants et SEFB en tant que membre actif de l'interprofession nationale France Bois Forêt, le SEFB n'ayant pas apporté d'éléments matériels significatifs et quantifiables démontrant sa représentativité nationale. »

ADOPTION À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS & REPRÉSENTÉS PAR LES DEUX COLLÈGES : AMONT FORESTIER et TRANSFORMATION
Approuvée à l'unanimité par les deux Collèges et à l'unanimité de chacun des Collèges ; VOTES conformément aux statuts mis à jour lors de l'A.G.E. du 23.09.2021 notamment les articles 10, 11C, et 13.
Par ailleurs il est admis que le dialogue entre FBF et le SEFB doit rester une ligne de conduite et J.DUCERF président de la FNB accepte de participer à une rencontre aux côtés du président J-M. SERVANT dans les prochaines semaines.

■ TASK FORCE - GUERRE EN UKRAINE

Première réunion du 11.03.2022
Organisation d'échanges d'informations filière : suivi des marchés à la ressource.

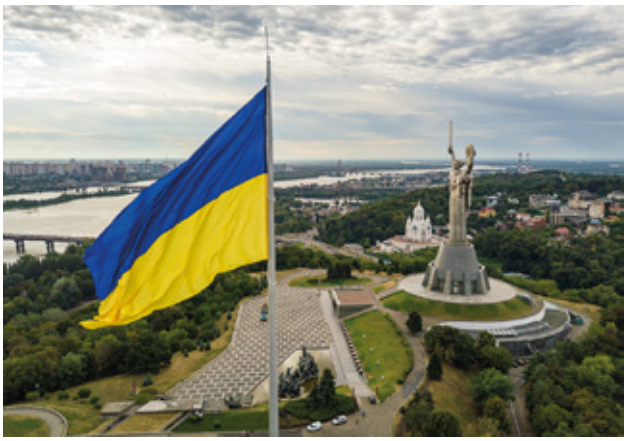

L'actualité de notre filière Forêt-Bois est particulièrement fournie en ce début d'année ; l'actualité tout court l'est encore plus et l'occulte largement. Depuis la fin février, la guerre en Ukraine nous bouleverse : le drame humain d'abord nous révolte et questionne les moyens de notre solidarité, ensuite les répercussions économiques et stratégiques nous rappellent de façon concrète la nécessité de reconquérir notre souveraineté industrielle et notre indépendance énergétique.

Toutes les trois semaines une réunion est organisée « des marchés aval à l'amont forestier » pour dialoguer, informer et mieux connaître la situation dans ce contexte de guerre et des conséquences économiques qui en résulteront.
Le suivi régulier des conséquences de cette guerre qui s'enlise est important pour tous les opérateurs de la filière. Le dialogue et la fluidité de l'information sont le signe - s'il fallait le rappeler – de la grande maturité des représentants de tous les secteurs d'activité.

C. LES ASSISES DE LA FORÊT ET DU BOIS

Mercredi 16 mars, lors de la clôture des Assises nationales de la forêt et du bois, les ministres de l'Agriculture, de la Biodiversité, du Logement et de l'Industrie ont présenté une vision forestière partagée, inscrite dans une stratégie de long terme et déclinée en actions opérationnelles et concrètes. L'ensemble de la

filière Forêt-Bois se félicite que son unité ait permis de pleinement faire entendre sa voix et du large consensus qui s'est dégagé. Les conclusions présentées confortent en effet le bien-fondé des propositions publiées début février par la filière dans son Manifeste commun. Attentive à ce que les constats dressés donnent suite à des actions concrètes, la filière reste engagée et mobilisée pour veiller à la mise en œuvre opérationnelle des orientations énoncées.

La filière Forêt-Bois va ainsi continuer son travail collectif pour que l'ensemble de la chaîne de valeur contribue pleinement à la transition écologique. Dans ce cadre, elle va également engager une concertation régulière avec les ONGE représentatives dont elle s'est rapprochée pendant les Assises, pour créer les conditions d'un dialogue constructif : France Nature Environnement, Humanité & Biodiversité, la Ligue pour La Protection des Oiseaux, les Réserves naturelles de France, le Comité français de l'UICN et le WWF.

Restitution par quatre ministres le 16 mars 2022, FBF, et FBIE, synthèse de cinq mois de travail collaboratif

À g. Jean-Michel SERVANT, président de FBF, au centre Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture, à d. Frédéric CARTERET, Président de FBIE

Jean-Michel SERVANT, rappelle les étapes et les circonstances des Assises

Le 8 mars, dans le cadre des échanges autour des Assises nationales du bois et de la forêt, nous avons publié une **déclaration commune**, à l'initiative de France Bois Forêt, condamnant **le vandalisme et les agressions** à l'encontre des travailleurs en forêt. Cette déclaration a été signée par une cinquantaine d'élus et représentants des participants des Assises, y compris au-delà de notre filière. Le même jour, 4 ONG environnementales (FNE, Humanité et Biodiversité, RNF et WWF) ont publié une déclaration similaire condamnant sans ambiguïté ces exactions malheureusement de moins en moins rares, et qui sont le fait d'acteurs minoritaires et radicalisés.

Les **conclusions des Assises** nationales de la forêt et du bois, présentées par les ministres de l'Agriculture, de la Biodiversité, du Logement et de l'Industrie sont le résultat d'un travail intense démarré en octobre 2021. Celles-ci débouchent sur une vision partagée, inscrite dans une stratégie de long terme et avec des moyens concrets en regard des objectifs, notamment : la résilience de la forêt (avec de 1,1 à 1,4 milliard € alloués au renouvellement forestier d'ici à 2030 - du jamais vu), le renforcement de la compétitivité de nos unités de transformation (400 millions € prévus au titre du programme France 2030, ainsi que l'ouverture de la cogénération biomasse aux scieries avec 200 millions € via l'ADEME - on l'attendait depuis plus de 10 ans).

Ce résultat conforte largement la stratégie affichée de notre filière. Autre fait majeur : nous nous sommes rapprochés des 6 ONG environnementales représentatives (FNE, Humanité et Biodiversité, LPO, RNF, Comité français de l'UICN, WWF) et nous sommes engagés à mettre en place avec elles une concertation régulière dans le cadre d'un dialogue apaisé et constructif au service de la transition écologique. Vous retrouverez le détail de ces nombreuses annonces dans le dossier de presse officiel, ainsi que notre communiqué.

D. CONTRAT DE FILIÈRE & ACCORD CHÊNE

■ **ACCORD CHÊNE :** suite signature le 17 février 2022, quelles conséquences pour les approvisionnements ? quelles actions à mettre en place ? quelles contributions de FBF ? du MAA ? quel budget nécessaire ? quels sont les objectifs et sur quelle durée ?

Après la mission du CGAAER et le rapport « La contractualisation dans la filière Forêt-Bois » F. MOREAU & V. PIVETEAU 01.03.2022.

Synthèse de la situation

Le 17 février, après des mois de tensions sur les approvisionnements en chêne de nos scieries, nous avons signé un accord de filière « chêne » par lequel les 9 signataires : État, FBF, ONF, FNCOFOR, Fransylva, UCFF, EFF, CNPF, FNB s'engagent entre autres à

développer énergiquement la contractualisation de bois d'œuvre et à recourir au Label UE comme réponse opérationnelle de court terme. Il s'agit *in fine* de renforcer la valorisation de cette essence sur notre territoire au bénéfice de tous ; c'est cela « faire filière ». La mise en œuvre de cet accord inédit passe par un plan d'actions concrètes qui sera suivi dans le temps.

Conclusion

FBF remercie J-M. DURAND du CGAAER pour son aide très précieuse apportée, qui devrait s'arrêter en 2022. Le président souligne que si nous voulons respecter l'accord signé, dont l'encre est à peine sèche… il nous faudra trouver une assistance ETP pour assurer son suivi, sa coordination, l'application des aspects techniques afin de poursuivre la dynamique.

E. FIBOIS FRANCE

Universités d'été à Lille les 8 & 9 septembre 2022

Le réseau de Fibois France est membre partenaire de l'Interprofession nationale et les cinq représentants au sein du Conseil d'administration ont un rôle très important.

Chacun a une place dans un espace donné et le respect mutuel, l'écoute et le partage consolident la filière et ne la divisent pas.

La proposition de FIBOIS France du 18 juillet a été transmise et analysée par les organisations professionnelles constitutives de FBF et FBIE. C'est dans ce cadre que nous revenons vers vous.

Tout d'abord, nous souhaitons rappeler et souligner le plus important : la dynamique particulièrement positive pour notre filière, qui émerge depuis ces derniers mois. Après les Assises de la forêt et du bois et l'annonce de France 2030, puis le séminaire gouvernemental de rentrée, la filière Forêt-Bois est plus que jamais reconnue comme stratégique pour la Nation, au titre de la souveraineté forestière et industrielle, au service de l'adaptation au changement climatique et de la décarbonation de l'économie.

Cette avancée inédite résulte d'un travail collectif en filière, particulièrement intense ces derniers mois, avec notamment la sortie de la RE2020 dans la construction, les « task forces » sur les tensions sur les approvisionnements, puis sur la crise liée à la guerre en Ukraine, le travail en groupes miroirs lors des Assises du bois et de la forêt, la publication du Manifeste de filière dans le cadre des élections nationales, les travaux sur la prise en compte du risque incendie dans la construction, la lutte contre les agressions et le vandalisme en forêt, la nouvelle organisation des relations filière avec nos clients MOE/MOA du bois-construction en lien avec l'atterrissage d'Adivbois, le travail engagé sur la SFEC avec le CSF bois, etc.

Ce travail en filière, en « mode projet », est le résultat de notre volonté commune de faire face aux enjeux du temps. Notre filière a une responsabilité unique. La contribution du réseau des Fibois, associée à tous ces travaux, témoigne concrètement de la volonté de nos interprofessions nationales de travailler ensemble (avec par ailleurs l'appui du CSF bois et du Codifab) sur tous ces sujets essentiels.

En complément, nous avons pris l'initiative, en mettant sur la table au printemps 2022 le sujet des « doublons », de poser la question de l'articulation opérationnelle des rôles entre nos organisations sur une première liste de sujets dans le but d'augmenter rapidement l'efficacité de nos actions collectives dès lors qu'elles portent sur les mêmes objectifs. Selon nous, ce travail doit se poursuivre sans attendre d'avoir réglé la question de la « structuration » de la filière.

Dans ce contexte, et pour autant, votre proposition de structuration interprofessionnelle de la filière forêt bois ne peut être partagée en l'état et nécessite d'être retravaillée. Si nous partageons l'objectif de renforcer la bonne articulation entre la sphère professionnelle nationale et l'action régionale, le processus portant sur l'organisation de la filière doit respecter un certain nombre de principes et règles sur les fondements mêmes de ce qu'est une interprofession nationale selon les termes prévus dans le code rural et de la pêche maritime (CRPM) ; c'est-à-dire regroupant des organisations professionnelles représentatives qui en sont ses membres constitutifs.

C'est à eux que revient par construction la compétence de l'organisation de toute filière professionnelle ; nous devons prendre en compte cet élément incontournable dans nos réflexions.

Pour être consensuel, ce processus va demander du temps additionnel de concertation.
Comme nous avons eu déjà l'occasion de l'exprimer, nous prévoyons une démarche en deux temps :

- Dans un premier temps, nous souhaitons initier une convergence des organisations professionnelles des structures interprofessionnelles (FBF et FBIE) sans faire évoluer les leviers de financements que sont la CVO et la taxe parafiscale affectée. En effet, financer une structure interprofessionnelle unique avec un seul financement prendra du temps et n'est pas indispensable au rapprochement.

- Dans un deuxième temps et après avoir défini avec vous, le réseau des FIBOIS, les actions qui relèvent du niveau national et celles qui relèvent du niveau régional, les instances de gouvernance partagées et les règles de fonctionnement à mettre en place, alors nous engagerons la réflexion du rapprochement avec les FIBOIS.

En espérant que ces éléments de clarification vous permettront de faire avancer vos réflexions, d'abord dans le cadre de vos échanges aux prochaines Université d'été Fibois, ensuite pour préparer la reprise rapide du travail sur la réduction des « doublons » vers d'avantage d'efficacité au service des ambitions communes de notre filière, nous restons à votre écoute pour poursuivre ensemble la modernisation de notre filière bois au service de tous.

Ces remarques sont celles officielles des présidents Jean-Michel SERVANT et Frédéric CARTERET.

F. OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE 2.0

Depuis 2009 que notre Observatoire existe et propose des éléments statistiques fiables et réguliers il fallait lui donner de nouvelles couleurs sous une appellation contemporaine : « Observatoire 2.0 ».

Contexte de l'Obs Éco 2.0

- **La demande de bois** est structurellement en forte croissance dans un contexte conjoncturel favorisant la volatilité des prix.
- **La nécessité de contractualisation** entre maillons de la filière se renforce, pour offrir aux parties de la visibilité et des garanties de ventes ou d'approvisionnement (Assises, Accord filière).
- **La contractualisation pluriannuelle implique de disposer d'indices de prix**, reconnus par tous, représentatifs du marché et du pas de temps de ses évolutions.
- **Les enquêtes de prix aujourd'hui disponibles** ne répondent pas suffisamment aux besoins des opérateurs car elles ne couvrent pas l'ensemble des produits clés et leur fréquence est inadaptée pour certains produits.
- **Les indices BT Construction ne reflètent pas la réalité.**

Le projet d'Observatoire 2.0 de FBF, en partenariat avec le CODIFAB/FBIE (action conjointe), a pour objectif de répondre à ces attentes au moyen d'enquêtes obligatoires dans le cadre du droit de la concurrence.

G. ACTIONS SIGNIFICATIVES ET COMMUNICATION

■ RESTITUTION DES CHARPENTES DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME DE PARIS

IN MEMORIAM

Nous avons appris avec tristesse et consternation la disparition du Général d'armée Jean-Louis GEORGELIN, Président de l'Établissement public en charge de la conservation et de la restauration de Notre-Dame de Paris lors d'une randonnée dans les Pyrénées ariégeoises le 18 août 2023.

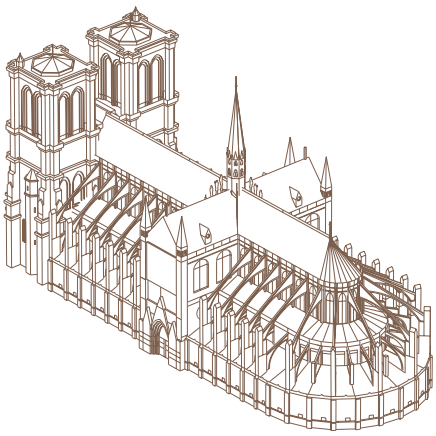

Restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris aux côtés de l'Établissement public RNDP avec la coordination de FBF :

Lors des Journées du Patrimoine 2022, le Village du chantier de Notre-Dame de Paris du 17 et 18.09.2022

L'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de Notre-Dame de Paris a proposé lors de ce week-end consacré aux Journées du Patrimoine un évènement permettant de découvrir le chantier et d'aller à la rencontre des savoir-faire qui y sont mobilisés. 21.000 personnes sont venues durant le week-end. Il s'agit du deuxième lieu le plus visité après l'Élysée.

Les aspects plus techniques de la coordination :

On rappellera le contrat FBF - ACCENTURE du 11. 03. 2022 accompagnement au pilotage **à titre gracieux** *(valeur contractuelle : 113 K€ TTC)* avec son Avenant complémentaire.

- **<u>Situation TRANCHE 1 : flèche, transept et travées adjacentes à la flèche à date</u>, suivi, audit transports, calendrier pour l'établissement des conventions donateurs, transporteurs, scieurs.**
- **Quelles suites pour la TRANCHE 2** pour la charpente du chœur et de la nef ? **Budget de transport des grumes vers les scieries** : alloué 180 K€ (FBF) + 16 K€ (Régions) = 196 K€

Les besoins en transports estimés et complémentaires s'élèveraient pour la TRANCHE 1 à : 150 K€ TTC

Le Conseil adopte à l'unanimité un budget exceptionnel supplémentaire de 150 K€ TTC afin de boucler les besoins et ne pas stopper la dynamique de notre engagement.

<u>Situation du partenariat FBF / RNDP :</u>

Tranche 1

- 1.257 grumes identifiées et coupées
- 109 déclassées (la plupart restées en forêt)
- **1.148 grumes** utilisées ou en cours d'affectation

Tranche 1bis

- **160 grumes** supplémentaires récoltées pour des raisons de longueurs et de diamètres
- En majorité issues de la forêt publique, 70% transportées vers les scieries

Débits

- **2.300 pièces à réaliser**
- 1.850 réalisés et validés par les AMO
- 450 restant à réaliser :
  - 120 avant le 15 avril
  - 330 avant le 15 mai

Tranche 2

- Recrutement d'un charpentier qui effectuera des tailles mixtes (scieries puis finalisation à la main)
- Les grumes auront des spécificités différentes et devront être issues d'éclaircies de bois récents en futaies
- Cahier des charges en attente côté filière

Conventions & reçus fiscaux

- **204 conventions de propriétaires privés :**
  - 168 validées et en cours de signature (57 retournées signées)
  - 32 en attente de retour des propriétaires (tous relancés)
  - Une fois les conventions signées (EP puis propriétaires), l'EP envoie aux mécènes les reçus fiscaux
- **39 conventions de scieurs :**
  - 32 validées et en cours de signature
  - 7 en attente des retours des scieurs (tous relancés)
  - Les reçus fiscaux viendront dans un second temps, une fois la phase de réalisation des débits totalement terminée
- **66 conventions de communes :** à faire

<u>Situation générale au 31.03.2023 :</u>

- 1 276 grumes acceptées et 108 déclassées
- Toutes les grumes seront utilisées :
  - Soit pour faire les 2.373 débits (et plateaux) nécessaires pour les charpentes de la flèche et des transepts
  - Soit pour faire des planches et quelques traverses qui seront utilisées pour les voliges et d'autres parties du chantier
  - Aucune perte de matière première
- Il reste une cinquantaine de débits à finaliser (d'ici le 10 juin 2023)
- Il y aura 2 lieux de stockage : l'une pour les débits exceptionnels (à la scierie des Géants), l'une pour les autres débits
- Charpentiers : LE BRAS (Meuse), ASSELIN (Deux-Sèvres), CRUARD (Mayenne), LES MÉTIERS DU BOIS (Paris)
- Phase 2 – charpentes médiévales : cahier des charges finalisé par les architectes ; va nous être transmis pour que la pré-identification des arbres puisse se faire dès juin.

Jean-Michel SERVANT a remercié particulièrement l'ONF, Laurent DENORMANDIE et Michel DRUILHE pour la coordination avec les scieurs et tous les protagonistes dont la société de conseils Accenture, pour leur implication à apporter des réponses concrètes compte tenu des niveaux d'exigences.
Pour les reçus fiscaux, la procédure lourde de pointage, validation et contrôle, est enclenchée, les scieurs, les propriétaires commencent à recevoir les conventions qui détermineront les sommes figurants sur leur Cerfa.

FONDATION FBF PATRIMOINE

FONDATION FRANCE BOIS FORÊT
POUR NOTRE PATRIMOINE
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

Rappel sur l'organisation et la méthode :
Nous avons déjà accompagné et **distingué 21 lauréats** depuis la création de la Fondation.

Nous avons reçu **52 dossiers** soit 33 de plus qu'en 2021, susceptibles de répondre au large spectre que nous proposons de soutenir : patrimoine, rural, urbain, religieux, militaire, agricole, naturel et paysagé, industriel, artisanal, original ou encore artistique.

La dotation globale pour la 3e Édition 2022 est de 70.000 € , fixée à 10.000 € par projet.

Les membres du jury sont constitués des présidentes et présidents des 24 organisations professionnelles et institutions membres actifs et partenaires de FBF, des 5 experts qualifiés et des 5 past présidents de FBF.
Le Comité exécutif est composé de 10 membres parmi les titulaires membres Actifs, des 5 experts et d'une représentante de la Fondation de France **Mme Agathe WAQUET.**
Afin de vous faire gagner du temps, l'équipe de France Bois Forêt a **présélectionné 10 dossiers en tenant compte des recommandations du Comité exécutif du 15.12.2021 et des critères suivants :**

- **Diversités des parties ou ouvrages concernées par la restauration**
- **Valorisation du matériau bois français,**
- **Traçabilité des bois utilisés**
- **Place et rôle social du projet dans la cité.**

52 dossiers reçus à consulter sur notre site Internet

• Charpentes avant Renaissance	7 projets
• Charpentes après Renaissance	18 projets
• Aménagements intérieurs	12 projets
• Aménagements extérieurs	7 projets
• Bateaux	4 projets
• Extensions	2 projets
• Toitures	2 projets

Les membres du Comité Exécutif valident à l'unanimité les **SEPT projets lauréats** retenus par le jury (6 projets) et les internautes (1 projet) et leur attribuent à chacun un montant de 10 K€ nets de taxe. Tous les candidats seront informés des résultats entre le 16 et le 31 décembre.
LE COMITÉ ADRESSE TOUTES LES FÉLICITATIONS AUX HEUREUX LAURÉATS et les plus vifs encouragements aux participants de cette troisième Édition.

France Bois Forêt valorisera ces résultats auprès des contributeurs de la CVO et plus largement auprès de toute la filière.

■ ÉMISSIONS TV

À la rencontre des consommateurs avec l'Institut National de la Consommation sur :

- **La gestion forestière**
- **La palette bois**
- **Les bâtiments en bois pour les Jeux Olympiques**
- **Le label Bois de France**
- **Les forêts pédagogiques**
- **La fabrication de parquet, ...**

du 10 avril au 21 avril 2023

Diffusion de 8 émissions **ConsoMag** sur **France 2, France 3, France 4, France 5** et **France Info** et 6 émissions **Minute Info** sur les web TV

du 13 avril au 2 juin 2023

Une campagne de sensibilisation auprès de **1.000 radios** indépendantes avec **10 spots**

Notre Forêt Demain

Un partenariat avec 7 émissions TV pour sensibiliser le grand public aux rôles de la forêt et du bois

- **Les crises sanitaires**
- **Le reboisement**
- **Les essences de demain**
- **Le risque incendie**
- **L'exploitation forestière**
- **La biodiversité**
- **Les emballages, la construction, le bois énergie...**

du 29 avril au 31 décembre 2023

+ de 7 heures de programme à voir et à revoir !

Diffusion le dernier samedi de chaque mois : à **12h15 sur C8** et à retrouver sur **myCANAL** et ***franceboisforet.fr***

DÉBUT DES RÉALISATIONS des 7 magazines TV en 2023

La série d'émissions TV « Notre Forêt Demain »

Pour mémoire la chronologie simplifiée des différentes étapes qui ont été effectuées :

1. **17.11.2022** GT experts com : présentation et proposition du concept d'une émission pilote et d'une série de 6 émissions d'une heure
2. **22.11.2022** Salon All4PACK : animation d'un plateau TV avec Stéphane Thébaut, présence des présidents et représentants du Pôle Emballages Bois : SYPAL, SEILA, SIEL et des invités
3. **29.11.2022** Codev Com : présentation du concept d'une émission pilote et d'une série de 6 émissions d'une heure et questions posées à la production (Creative Program)
4. **01.12.2022** Envoi des réponses de la production au Codev COM
5. **15.12.2023** CA FBF : vote du Budget général dont 2.9 M€ d'enveloppe communication. Disponible à date du 16.02.2023 : 1.4 M€
6. **10.01.2023** Bureau FBF : voir avec un cofinancement avec le Codifab ? (pour 2023 budget clôt, en 2024 ?)
7. **23.01.2023** Finalisation de l'émission PILOTE de 60 minutes et envoi au CA et au Codev COM
8. **24.01.2023** CA de FBF : diffusion d'un résumé du pilote et recueil des avis aux membres de FBF sur la qualité et la poursuite de la série

Les thématiques et les sujets développés pourraient ensuite être repris par d'autres médias selon leur pertinence.

Des questions ont été également soulevées sur les audiences prévisibles :

Diffusion sur C8 du pilote (emballages et coopératives forestières)

Diffusion sur C8 des 6 autres émissions entre mars et décembre avec une pause en juillet août

Audience : 180.000 surpondérée 25/49 et CSP+

2 rediffusions sur l'année par programme : principe à finaliser avec la chaîne

Hébergement des émissions sur la plateforme myCANAL (50 millions de visites/mois)

Hébergement sur tvmaison.com avec mise en avant (700 000 engagements/mois)

Rediffusions en 2024 à négocier avec d'autres chaînes.

H. LA GRANDE FILIÈRE

Alors que **la filière Forêt-Bois est plus que jamais reconnue comme stratégique pour la Nation** (Assises de la forêt et du bois, France 2030, Planification Écologique), il lui est parfois difficile de se faire entendre, du fait de sa fragmentation organisationnelle entre des OP multiples, regroupées essentiellement autour de FBF et FBIE.
De nombreux « doublons » opérationnels dans les actions collectives ont été identifiés dès le printemps 2022, résultant de cette même situation. Cela obère l'efficacité des actions engagées aux différents niveaux. Ces doublons pénalisent la visibilité des résultats obtenus vis-à-vis des partenaires de la filière et du grand public.

Par ailleurs, la prise de conscience de **la nécessité d'une plus grande solidarité et de réponses communes plus fortes face aux multiples crises** qui s'enchaînent (climatique, sanitaire, économique, géopolitique, énergétique...) se renforce dans les OP de la filière Forêt-Bois.

Les OP de FBF et FBIE ont exprimé le souhait de rechercher une plus grande efficacité collective et d'étudier l'opportunité de se rapprocher au sein d'une grande interprofession nationale à même de structurer la collaboration des OP's: concertation, représentation, actions collectives..., et se décliner dans un second temps au niveau régional autour de comités régionaux.
FBIE et FBF ont souhaité engager avec leurs OP's une réflexion interne plus profonde devisant, sur la base des axes portés par le Manifeste de la forêt, à :

- Identifier les sujets sur lesquels fédérer leurs énergies et moyens,
- Identifier les projets structurants à conduire en filière,
- Construire une organisation collective plus efficiente,
- Redéfinir les rôles, y compris l'articulation avec le Codifab et le CSF bois (et les entités régionales)

La mission confiée à BIDII Conseil a pour objet de :

- Vérifier l'adhésion des OP's à un bouquet d'enjeux communs ;
- Dessiner une ou des cibles organisationnelles permettant de les atteindre ;
- Définir les conditions de réussite ou limites à respecter.

Cette étude est cofinancée avec le Codifab. Elle repose sur une démarche en plusieurs étapes :

- Un cadrage précis avec les Présidents de FBF et de FBIE ;
- Une large démarche d'interviews des Présidents et Directeurs des OP's doublée d'une séquence de validation des éléments clés partagés, du CSF Bois, des ministères de tutelle, d'interprofessions agricoles comparables...;
- La présentation aux Présidents et Directeurs Généraux de FBF et FBIE des retours d'entretiens, pistes d'évolutions d'organisations possibles, évaluation des scénarii, conditions de succès...

L'équipe de consultants, Bertrand DIDIER, Sébastien GAYET et Patrick KLEER, tiennent à remercier l'ensemble des 54 personnes rencontrées.
Les 40 entretiens que les consultants ont préparés, réalisés, synthétisés et confrontés à nos propres convictions nous ont fait entrer dans la complexité de la filière et dans la multiplicité de ses métiers et donc de ses pôles d'intérêts.
Ils nous ont également permis de mesurer l'attachement partagé à la forêt et au matériau Bois, et la conviction commune de l'Intérêt Économique et Sociétal unique de ce matériau.
Cet attachement et cette conviction appellent une nécessaire réorganisation pour permettre à vos organisations de peser réellement dans les transformations à venir, au bénéfice de vos membres, de notre société et de ses citoyens.

Rappel des enjeux et de la mission

- Analyse des réponses exprimées par les OP's par axe de travail proposé
- Synthèse des réponses sur les 4 axes de travail
- Rassembler la filière ? Position exprimée par les entités interrogées
- Benchmark des modèles d'organisation CNIEL / INTERFEL / INTERBEV
- Scénarios d'évolution : principes et pistes proposés
- Analyse comparative des scénarios proposés

I. SFEC

Au cœur des enjeux écologiques car constitutive d'un pilier du cycle carbone, la filière Forêt-Bois souhaite abonder la réflexion et éclairer les autorités de sa contribution optimisée et équilibrée à la SFEC et plus globalement à la transition bas carbone.

Pour cela, elle envisage la production de scenarii mobilisant de façon pertinente ses rôles de séquestration (puits forestier : l'augmentation des stocks de carbone dans le réservoir forestier permet de retirer du CO_2 de l'atmosphère), de stockage (du fait du stockage de carbone dans la végétation et les sols des forêts, ainsi que dans les produits bois) et de substitution (énergie bois renouvelable et décarbonation des matériaux, rôle de réduction des émissions d'origine fossile grâce à l'utilisation du bois en substitution d'autres matériaux (acier, ciment, etc.) ou énergies (charbon, pétrole, gaz, etc.), davantage consommateurs ou émetteurs de carbone fossile…).

Elle souhaite pour cela disposer d'un modèle en flux physiques de confrontation de l'offre et des demandes, qui ait le caractère d'un outil de filière pérenne et facilite l'appropriation du sujet par ses différents secteurs d'activité.

EN PARTENARIAT : FRANCE BOIS FORÊT, LE CODIFAB, la COPACEL, ont lancé, pour le compte de la filière Forêt-Bois, le 6 octobre 2022 un appel d'offres privé pour l'accompagnement à l'intégration de la stratégie de la filière Forêt-Bois dans la stratégie française énergie climat (SFEC). Prenant soin de respecter toutes les étapes prévues dans le cahier des charges et à l'issue de l'audition des différents candidats par un jury composé d'experts, la société Carbone 4 a été retenue.

17. 11. 22 : résultats de la votation des membres actifs du CA suite à l'appel d'offres et le choix de Carbone 4.

- Participation financière du CODIFAB confirmée
- Rappel devis, pilotage, recrutement chargé de mission NRJ / CLIMAT, expertise filière (GT)
- Calendrier très serré

La société Carbone 4 a été retenue et leur devis validé à hauteur de 504 K€ TTC. Le CODIFAB prendra en charge 200 K€ et la Copacel 50 K€.

Le projet est piloté par FRANCE BOIS FORÊT avec l'appui de FRANCE BOIS INDUSTRIES ENTREPRISES, du CODIFAB, du Comité stratégique de la filière bois (CSF BOIS) et des organisations professionnelles de la filière Forêt-Bois.

Il est attendu de la part des prestataires :

- La réalisation d'un modèle de confrontation de l'offre et des demandes accompagnée de sa méthodologie, de la livraison de l'outil et prise en main, la production de deux à trois scenarii selon les hypothèses et d'une note de synthèse explicative des propositions ;
- Un accompagnement pendant tout le processus d'élaboration de la SFEC, notamment l'animation de réunions interprofessionnelles préparatoires.

J. PROGRAMME PACTE/ RSO 22PC1566

Suite aux présentations du 06.12.22 matin, puis de la présentation en Bureau du 06.12.22 : Quelles orientations ? Quels délais ?

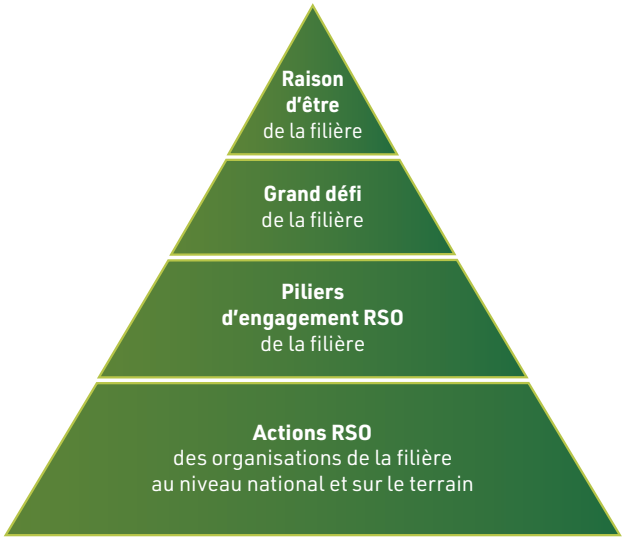

Proposition pour les 10 piliers d'engagement de la filière :

1. Préserver la forêt face à l'augmentation des risques naturels
2. Adapter les peuplements d'arbres au changement climatique
3. Atténuer les impacts du réchauffement climatique sur la biodiversité
4. Développer le rôle de pompe et de puits de carbone de la forêt française
5. Développer les usages du bois pour contribuer à la décarbonation de l'économie, et rechercher une meilleure adéquation entre demande et offre de bois français
6. Identifier, partager et évaluer les bonnes pratiques sylvicoles au service d'une forêt multifonctionnelle
7. Mobiliser, former et équiper les acteurs de terrain et les propriétaires face aux défis environnementaux
8. Développer le capital humain, en renforçant l'attractivité des métiers, la sécurité et la santé
9. Développer les connaissances pour mieux comprendre les impacts des pratiques et du changement climatique sur la forêt, pour guider les choix
10. Dialoguer avec la société et les parties prenantes au niveau national et local, mieux informer les consommateurs et faire mieux connaître notre métier et les enjeux de la forêt et du bois.

En synthèse, il s'agit non seulement d'informer mais aussi d'associer l'ensemble des acteurs de la filière autour de la plateforme RSO pour mobiliser et faciliter la réappropriation – et donc, *in fine*, l'impact de la démarche. L'objectif est de révéler la démarche RSO en externe courant 2023 (à la fois auprès de vos parties prenantes et du grand public).

Le Conseil a pris acte de ces informations non définitives, qui restent à préciser ultérieurement. Aucun calendrier n'a été proposé. *Le budget total de ce programme est de 638 K€.*

K. PROMOTION DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR DE MICHEL DRUILHE

Le Président Jean-Michel SERVANT ouvre la séance à 9h15 et rappelle la distinction qui a été remise à Michel DRUILHE le 5 avril 2022 par Laurent DENORMANDIE (mandature 2018-2021).

L. RECONNAISSANCE DE L'INTERPROFESSION NATIONALE FBF AUX SAPEURS POMPIERS

À gauche : Jean-Michel Servant, président de l'Interprofession nationale France Bois Forêt ;
À droite : David Brunner, adjoint chef de groupement, Service départemental d'incendie et de secours de la Gironde (SDIS 33).

©FBF

Il est apparu aux yeux de tous que le rôle des sapeurs-pompiers, leur dévouement, leur professionnalisme afin de sauver des vies, des habitations et notre patrimoine forestier sont tels que l'Interprofession nationale de la filière ne peut rester insensible à leurs actions.
Plus de 62.000 ha de forêts ont été brûlés depuis le 1er janvier de cette année avec l'accélération que vous connaissez durant cet été.
Grâce à eux, des milliers d'ha ont très certainement été protégés et sauvés.

Faire un geste significatif de FBF à l'égard de nos sapeurs-pompiers serait un signal fort adressé au

grand public, aux élus, aux médias et surtout vers ces combattants héroïques des incendies qui ont touché tout notre territoire.

Il est proposé de mettre à l'ODJ du CA du 31.08.2022 la faculté de faire un don d'une somme de 20.000 € versée à l'Œuvre des pupilles orphelins d'entraides des sapeurs-pompiers, très honorable Institution en reconnaissance de leur dévouement et de le faire savoir très largement auprès de nos contributeurs forestiers victimes ou en empathie avec eux.

L'Œuvre des Pupilles Orphelins de Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France (ODP) est une association à but non lucratif créée le 27 mars 1926 sous l'impulsion d'un homme de cœur, le Commandant Georges GUESNET. Reconnue d'Utilité Publique depuis un décret du 28 janvier 1928, elle est placée sous le Haut Patronage du Président de la République.
L'ODP a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des Orphelins et des familles des Sapeurs-Pompiers décédés en service commandé ou non.

Le Conseil d'administration exceptionnel de France Bois Forêt a attribué à l'unanimité de ses membres un don de VINGT MILLE EUROS (20.000 €) à l'Œuvre des Pupilles Orphelins de Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France (ODP), en RECONNAISSANCE des actions héroïques de nos pompiers face aux incendies de cet été caniculaire.
Il laisse le soin au Président de remettre cette somme dans les délais les plus proches au Président de l'Institution concernée.
Avec notre reconnaissance renouvelée.

Jean-Emmanuel HERMÈS, Directeur général de France Bois Forêt de juin 2010 à septembre 2023

13 ans au service de la filière Forêt-Bois
Toutes ces étapes, toutes ces actions, n'auraient pas pu se faire sans la confiance, ni l'aide des membres du Conseil d'administration, des collaboratrices et des collaborateurs, collègues, partenaires et tous ceux qui ont pu consacrer du temps et de l'énergie pour défendre et développer notre belle et dynamique filière Forêt-Bois.

Merci pour votre engagement.
Jean-Emmanuel HERMÈS
Directeur général

Jean-Emmanuel HERMÈS a été promu dans l'Ordre du Mérite Agricole au grade de Commandeur par M. Marc FESNEAU, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (Arrêté du 14 juillet 2023) et nommé au grade de Chevalier dans l'Ordre National du Mérite par M. Christophe BÉCHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (Décret du 2 juin 2023).

Album en images : 13 ans au service de la filière Forêt-Bois

Juin 2010

Année 2010 : de g. à d. Yves COSTREL DE CORAINVILLE Directeur de la FNB, Jean-Emmanuel HERMÈS, Jean-Pierre MICHEL Président FBF , Bernard REY premier DG FBF - Ingénieur général de l'ONF

De g. à d. : Jean-Emmanuel HERMÈS, Jean-Claude MONIN † 07.11.2014 (Président de la FNCOFOR de 2008 à 2014), Stéphane LE FOLL ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Université d'été Fibois - Égletons
Cercle de gauche Jean-Emmanuel HERMÈS, cercle de droite Jean-Michel SERVANT

Album en images : 13 ans au service de la filière Forêt-Bois

De g. à d. : Laurent DENORMANDIE président FBF, Jean-Claude MONIN † 07.11.2014 (Président de la FNCOFOR de 2008 à 2014), Stéphane LE FOLL

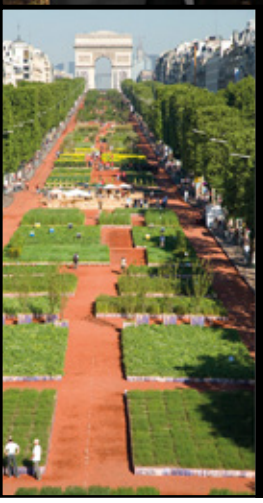

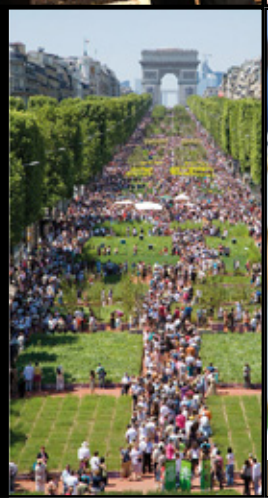

À gauche : Jacques PERRIN † 21/04/2022 (producteur, acteur, réalisateur et l'Ami aussi)

Album en images : 13 ans au service de la filière Forêt-Bois

Album en images : 13 ans au service de la filière Forêt-Bois

Album en images : 13 ans au service de la filière Forêt-Bois

Siège de l'ONF septembre 2022, de g. à d. : Jean-Emmanuel HERMÈS, Henry de REVEL, Florence FOURNIER, Jean LOEPER, (absente sur l'image Erika VERON)

De g. à d. : Jean-Michel SERVANT, président de France Bois Forêt, Maxime CHAUMET, Directeur général FBF (à c. du 03/07/2023), Jean-Emmanuel HERMÈS, Directeur général FBF

Rapport du trésorier sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023

période 01.04.2022 au 31.03.2023

par Jean-Philippe GAUSSORGUES

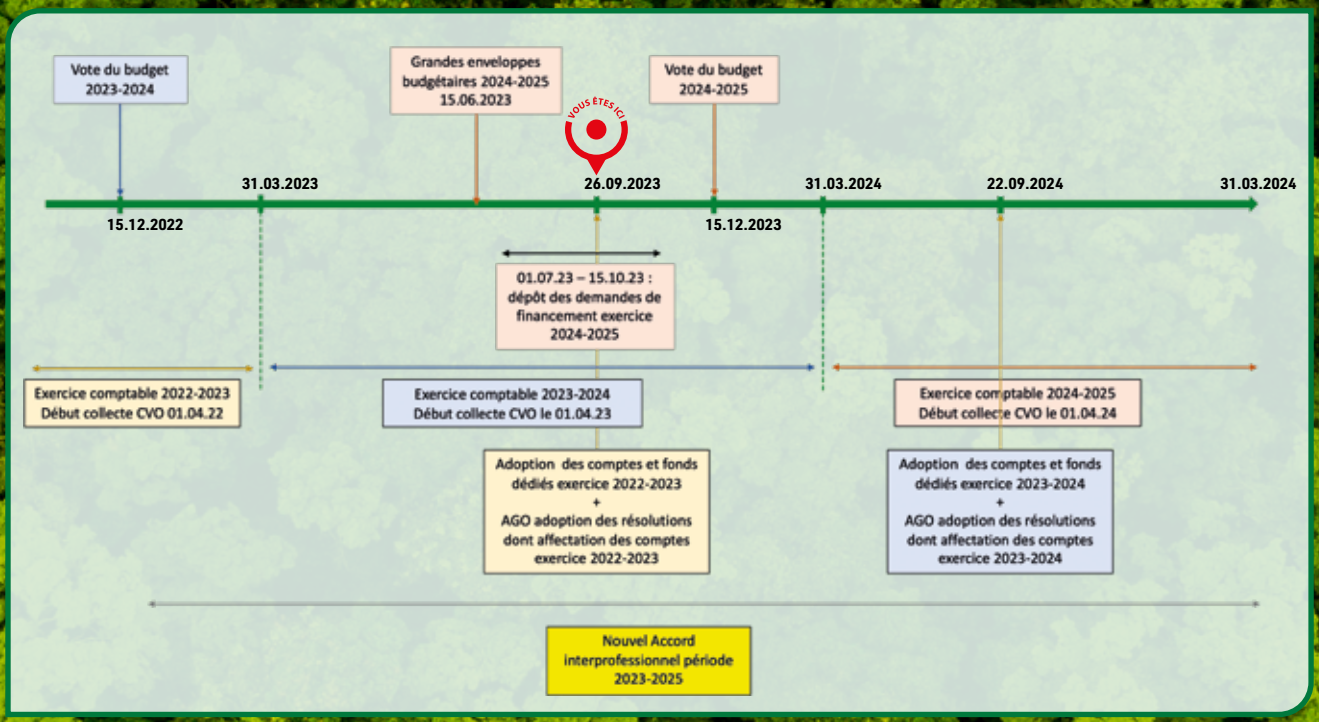

© adobestock

Rapport du trésorier sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023 période 01.04.2022 au 31.03.2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu annuel des comptes de notre interprofession nationale, à savoir : bilan actif/passif, compte de résultat et annexe, arrêtés aux 31 mars 2023. Lesquels ont été adressés préalablement à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

L'exercice a une durée de 12 mois, idem pour l'exercice précédent ce qui permet une parfaite comparabilité.

Cet exercice s'inscrit dans l'Accord interprofessionnel ratifié par les organisations professionnelles du 11.10.2019 et de l'arrêté du 27.12.2019 portant extension dudit Accord conclu dans le cadre de l'interprofession nationale France Bois Forêt pour la période 01.01.2020 au 31.12.2022, publié au Journal officiel le 31.12.2019 et d'un nouvel Accord signé le 9 juin 2022 étendu pour la période 2023-2025 signé par les Pouvoirs publics le 22.12.2022 et publié le 28.12.2022.

Seuls les points saillants du bilan et du compte de résultat vous seront présentés, étant entendu que le Commissaire aux comptes, le cabinet ORCOM Audit représenté par Monsieur Valentin DOLIGE directeur général procédera à la lecture de leurs rapports.

L'annexe des comptes annuels décrit l'ensemble des principales informations nécessaires à la compréhension des options retenues pour l'arrêté des comptes, dont la rubrique « évènements significatifs de l'exercice ».

Pour mémoire,

On notera dans le même prolongement que les fléchages pour les actions génériques, techniques et actions sectorielles pour les programmes 2022-2023 consolident la répartition 80/20 fixée de longue date, avec 80 % des financements concernant des actions STRATÉGIQUES et TRANSVERSALES et 20 % des ACTIONS SECTORIELLES en R&D.

Le calendrier des demandes de cofinancements des programmes a été ouvert du 01.07.2021 au 15.10.2021. C'est le Conseil d'administration du 15 décembre 2021 qui a déterminé les enveloppes budgétaires du présent exercice 2022-2023 (il y aura bientôt deux ans…).

La période des envois de déclarations de CVO échelonnée entre le 15 mars et le 31 mars 2022 comme chaque année et une date d'exigibilité fixée le 30 avril 2023.

Rappelons que le calcul de la CVO de l'exercice qui s'est achevé au 31 mars 2023 est basé sur les ventes et chiffre d'affaires 2021, la collecte a été assurée d'une façon régulière et conforme aux accords interprofessionnels étendus en cours.

Le Compte de résultat

Notre Commissaire aux comptes dans le cadre de la présentation de sa mission et de ses contrôles intègre une revue analytique du compte de résultat qui vous sera présentée.

Pour mémoire, il a été décidé dans l'exercice précédent d'intégrer tous les programmes hors-bilan correspondant à des engagements de financements codifiés années 2018, 2019, 2020 en fonds dédiés. Ainsi la lisibilité et le fléchage de ses engagements prennent en compte tous les financements même ceux qui ont été commencés et non achevés à la date de la clôture des comptes.

Le chiffrage total des fonds dédiés provisionnés au 31/03/2023 est de 3.887 K€ contre ceux au 31/03/2022 de 4.491 K€, et pour mémoire le niveau des fonds associatifs au 31/03/2023 est de 1.552 K€ contre 1.522 K€ au 31/03/2022. Ceci permet de maintenir un fonds de roulement nécessaire à la fois à l'activité courante de l'association, mais aussi, en prévention de risques particuliers.

Il n'en demeure pas moins que les 134 programmes d'actions listées en page 19 à 23 de l'Annexe et, le total des fonds dédiés mobilisés restant encore à financer sont encore très importants tant en volume qu'en valeurs.

IL NOUS FAUT RAPPELER L'IMPORTANCE DE CONTRAINDRE ET LIMITER DANS LE TEMPS LA RÉALISATION DES PROGRAMMES, nous avons modifié notre Règlement intérieur le 14.04.2022 avec entre autres l'article 7.3.11 : « convention entre FBF et le bénéficiaire : la date du vote devient le facteur déclenchant et générateur du délai de réalisation.»

■ COLLECTE CVO

La collecte encaissée au cours de l'exercice clos le 31.03.2023 s'élève à 12.902 K€ ; elle s'élevait à 11.136 K€ au 31.03.2022 soit une augmentation de 1.766 K€, soit +15,86%.

Notre résultat d'exploitation **ressort déficitaire de -39 K€**, l'exercice précédent faisait ressortir également un résultat d'exploitation déficitaire de -16 K€.

Notre résultat net ressort excédentaire de 30 K€ contre un excédent de 9 K€ pour l'exercice précédent.

La collecte 2023 relative au millésime 2023-2024 n'est pas comprise dans les produits de l'exercice, elle est enregistrée encaissée au cours du premier trimestre en produits constatés d'avance au passif du bilan pour un total de 1.207 K€ (permanence des méthodes).

Les remboursements CVO s'élèvent **à 77 K€, ils s'élevaient à 59 K€ dans l'exercice précédent.** Ils correspondent à des régularisations de CVO trop perçues suite à des erreurs de déclarations des contributeurs (confusions de taux, d'assiette, etc.) de versements erronés par des Trésoriers payeurs généraux (TPG), par exemple, pour des règlements de service à d'autres organismes (comme les frais de garderie de l'ONF, l'URSSAF, etc.).

De façon générale, pas de signalement particulier sauf encore quelques trésoreries (TPG) qui versent sur le compte principal de FBF les virements en lieu et place du sous compte spécial des ***communes et collectivités***, après TREIZE ANNÉES de rappels annuels et réguliers... Des informations sont faites auprès des TPG concernés pour remédier à ces anomalies. Ce phénomène tend à disparaître complètement.

■ SÉCURITÉ DES DÉCLARATIONS ET DE LA BASE DE DONNÉES

On signalera **après** l'audit en cyber sécurité par la société Acceis agréée ministère de l'Intérieur qualifié ANSSI, que ce travail d'analyse délivré le 30.11.2022 se veut exhaustif et que tous les moyens ont été mobilisés pour permettre l'identification du maximum de vulnérabilités. Toutes les améliorations ont été effectuées à la suite des recommandations. Cette action a été recommandée et supervisée par nos commissaires aux comptes, le cabinet ORCOM.

Nous avons procédé à un contre audit de vérifications qui s'est avéré négatif dans le sens de l'absence de failles et du constat de renforcement de la sécurité des données.

Le travail de contrôles documentaires aléatoire a permis d'accentuer la pédagogie y afférente auprès des contributeurs de FRANCE BOIS FORÊT. Je vous rappelle que c'est un prestataire externe PACDEFI - l'ancien directeur de missions du cabinet Orcom, qui intervient et qui maîtrise son sujet face à des situations parfois complexes.

Nous signalerons la bonne coordination avec le service en charge de la collecte tant sur les axes de contrôles à définir mais aussi dans un esprit d'amélioration constante de la procédure collecte, échanges avec les contributeurs, interventions ponctuelles sur sites, favorisant ainsi la pédagogie de «terrain», relations avec le Groupe PARAGON, notre prestataire de gestion de la collecte.

RAPPEL SUCCINCT DE L'ORGANISATION DES SERVICES AUX CONTRIBUTEURS ET DE LA GESTION DE LA COLLECTE DE LA CVO :

Nos contributeurs disposent d'un nouveau service depuis quatre saisons de par la mise à disposition d'un ***conseiller expert (PACDEFI)*** qui répond ponctuellement à toutes les questions techniques

des contributeurs du 15 mars au 30 avril (période de la mise à disposition des déclarations jusqu'au dernier jour d'exigibilité de déclaration et des paiements) ainsi que d'une plateforme téléphonique (PARAGON) recevant plus de 5.500 appels. Le Groupe PARAGON traite également la réception des courriers et déclarations des contributeurs : **33.245 bordereaux** reçus et enregistrés sont scannés, 4.700 appels téléphoniques d'assistance à la déclaration qui se font sous la vigilance de l'équipe du siège au quotidien avec les responsables et les équipes à Marcq-en-Barœul (59) ; des réunions téléphoniques sont organisées ainsi que sur le site de façon quotidienne, hebdomadaires et mensuelles.

Toutes les correspondances sont scannées et accessibles sur la CRM 24 heures sur 24. Les historiques des contributeurs sont archivés dans le respect des obligations de la CNIL et de la RGPD.

Rappelons à la date d'exigibilité de la CVO initialement fixée le 30 avril 2022, à cette date « seulement » 3.472 K€ de CVO ont été enregistrées. Cela représente à peine 27 % du total CVO collecté constaté au 31.03.2023.

Cette information vous est transmise afin de rappeler la constance de l'équipe du siège dont le travail consiste à obtenir les régularisations des contributeurs « retardataires » ou « oublieux » qui représentaient 73 % des règlements restant dus à la date d'exigibilité.

Une chronologie très précise commence par des correspondances de mise en demeure : **23.330 en tout**, constituant les éléments de base du dossier précontentieux : à partir de relances simples, de mises en demeure, de LRAR, de recouvrements contentieux, de contrôles documentaires, de procédures judiciaires engagées et pour finir par les conclusions auprès du Tribunal compétent et les jugements qui constituent des jurisprudences positives.

On signalera également l'identification dans les comptes 77 10 1000 et 77 18 00 00 du montant perçu au titre de l'Article 700 dommages et intérêts et des autres produits exceptionnels de gestion. Le total des sommes perçues au titre de l'Article 700 depuis 2017 s'élève à 136 K€ sur les affaires jugées depuis cette date.

Nous préciserons, dans la suite des condamnations obtenues en faveur de FBF, le dénouement positif après plusieurs années d'opiniâtreté dans l'affaire LÉKO :

Pour mémoire cette entreprise lauréate et bénéficiaire du programme ***AMI Feuillus*** en 2016, à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en septembre 2015 par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) qui dépend des ministères du Logement et de la Transition écologique, ainsi que de l'interprofession nationale France Bois Forêt sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des forêts et le Codifab.

Cet AMI était destiné à accompagner des projets industriels qui visent à faire émerger des produits et/ou des solutions innovantes valorisant la ressource locale en bois feuillus dans la construction.

Nous vous avions tenu informé de la condamnation par le Tribunal judiciaire d'Épinal le 21 novembre 2021 de la société LÉKO à 38.5 K€ et qui avait fui le territoire français pour se réfugier au Luxembourg. Ces « chasseurs de primes », sans scrupule, nous les avons systématiquement poursuivis et ils nous avaient encore une fois échappé depuis janvier dernier en ne respectant pas l'accord d'échéancier convenu. Sans tarder nous avons procédé aux recours légaux au Luxembourg afin de procéder à la saisie sur leurs différents comptes bancaires et obtenu le solde de **18.545,67 € le 17 JUILLET 2023 mettant un terme définitif à cette triste affaire qui aura duré 7 ans. C'est avec le cabinet Alinéa Maître Morrier et son équipe que nous avons commencé et finalisé ce dossier.**

Des missions d'audit ont été diligentées par les Commissaires aux comptes afin notamment de vérifier la qualité de nos procédures entre autres celles pour le suivi des financements des programmes qui ont donné toutes satisfactions.

Elles confirment cette situation de constante amélioration.

Les charges d'exploitation

Rappelons que pour une meilleure approche de l'analyse de l'activité de notre interprofession, le classement des postes imputables aux frais de collecte d'une part et d'autre part imputable aux frais de fonctionnement sont inchangés depuis 2010.

Il s'agit principalement pour les frais de collecte :

• des charges relatives aux sous-traitances de la gestion de la collecte du groupe PARAGON, INTRUM, ...

• des honoraires imputables à la collecte, essentiellement honoraires d'avocats, d'huissiers et d'actions de recouvrement, contrôles documentaires imputables aux honoraires de recouvrement.

Les charges nettes de fonctionnement s'élèvent à 1.303 K€ soit 10,10 % de la collecte. (1.107 K€ soit 9,92 % en 03.2022, 1.042 K€ soit 9,38 % en 03.2021)

Actions

Les actions réalisées au cours de l'exercice s'élèvent à 11.563 K€ contre 7.767 K€ au 31.03.2022 soit une hausse de 3.796 K€ soit 48,87 %.

Pour la **Veille économique mutualisée** (VEM) des conventions attributives de subventions avaient été signées avec quatre Ministères au cours de l'exercice précédent pour un montant total de 240 K€ : Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Économie, Ministère de l'Environnement, Ministère du Logement.

Ces cofinancements par conventions ne sont plus renouvelés dans ce partenariat ***public – privé*** achevé au 31.12.2020 (poursuite partenariale sans cofinancement).

FBF est le coordinateur pilote de ce programme aux côtés du Codifab.

Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend notamment le don de 20.000 € à l'association des Orphelins des pompiers de France, suite aux dramatiques incendies survenus en Région Aquitaine en 2022.

Le Bilan

Nos fonds associatifs sont positifs et s'élèvent à 1.552 K€ au 31.03.2023 contre 1.522 K€ en 2022.

Notre résultat net ressort légèrement excédentaire de 30 K€ et conforte la couverture financière de notre besoin en fonds de roulement.

Il convient cependant face aux aléas économiques liés à la guerre en Ukraine, l'inflation et les fluctuations de l'énergie, de rester vigilant sur notre niveau annuel de fonds associatifs qui constitue le socle d'une certaine pérennité de l'Interprofession nationale et lui permet de faire face à des situations ponctuelles d'urgences.

La trésorerie

Au 31 mars 2023, la trésorerie nette de notre association était de 7.689 K€ contre 7.092 K€ à l'ouverture de l'exercice.

Les fonds placés le sont sur des livrets associatifs sans risque et forcément faiblement rémunérés.

Le total des dettes d'exploitation s'élève à 1.997 K€ contre 1.297 K€ soit une hausse de 700 K€ essentiellement imputable à la hausse du poste fournisseurs (+600 K€). Ces dettes sont constituées des dettes fournisseurs, fiscales et sociales pour lesquelles les délais de paiements sont parfaitement respectés.

Concernant les évaluations des apports en nature, il est rappelé que les Administrateurs ne peuvent faire l'objet d'une évaluation financière pour leur participation car elle rentre dans le cadre de leur mandat au sein du Conseil d'administration.

Je tiens à remercier l'équipe du siège et l'ensemble des intervenants extérieurs qui interviennent, le cabinet GRANT THORNTON (GT) avec son équipe dédiée qui a pris le relais en janvier 2021 sous la responsabilité d' Yvan YE et Valentine BOUFFINIER qui a quitté en août dernier le cabinet GT et qui a collaboré avec rigueur et efficacité en harmonie avec les collaboratrices et collaborateurs du siège de FBF et a été remplacée par Élodie BOUHADANE avec autant de rigueur et efficacité.

JE ME TIENS À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTES QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES.

Merci de votre confiance.

Jean-Philippe GAUSSORGUES,
Trésorier

Collecte CVO de 2005 à 2022

Évolution de la collecte de CVO depuis la création de France Bois Forêt fin 2004.
Au cours de cette période, le niveau de collecte est passé de 2 M€ à presque 13 M€.

Chiffres clés de l'exercice 2022-2023

Analyse de l'activité et formation du résultat

	2022-2023	2021-2022
Produits d'exploitation	17 444 486	14 040 670
Frais affectés aux programmes	-11 563 489	-7 767 247
Autres achats et charges externes	-1 203 267	-1 059 433
Salaires, charges sociales et fiscales sur salaires	-820 214	-728 908
Dotations aux amortissements et aux dépréciations, et autres charges	-9 416	-9 549
Reports en fonds dédiés	-3 886 704	-4 491 445
Résultat d'exploitation	**-38 604**	**-15 911**
Résultat financier (produits financiers sur placements)	**34 341**	**6 624**
Résultat exceptionnel	**42 546**	**19 669**
Impôts sur les produits financiers imposables	-7 926	-1 477
Résultat net de l'exercice	**30 357**	**8 904**

Analyse au niveau du bilan

BILAN ACTIF

Composition des actifs immobilisés :	35 669	31 060
Immobilisations incorporelles et corporelles	91 689	85 047
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	-70 223	-60 818
Immobilisations financières	14 203	6 830
Compositions des actifs circulants :	8 608 279	7 765 552
Créances	32 902	151 612
Charges constatées d'avance	886 324	521 945
Disponibilités / trésorerie	7 689 053	7 091 995
Total BILAN ACTIF :	**8 643 948**	**7 796 612**

BILAN PASSIF

Formation des fonds propres de l'association :	**1 552 379**	**1 522 022**
Report à nouveau des résultats des exercices antérieurs	1 522 022	1 513 118
Résultat net de l'exercice	30 357	8 904
Fonds reportés et fonds dédiés	**3 886 704**	**4 491 445**
Composition des comptes de dettes :	**3 204 865**	**1 783 144**
Emprunts et dettes auprès d'autres établissements de crédit	13 184	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 703 906	1 100 440
Dettes fiscales et sociales	248 461	196 623
Autres dettes	31 936	0
Produits constatés d'avance	1 207 377	486 081
Total BILAN PASSIF :	**8 643 948**	**7 796 612**

RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (AGO) 26.09.2023

RÉSOLUTION 1

L'AGO approuve les relevés des délibérations et le vote des résolutions de la précédente Assemblée Générale Ordinaire du 22.09.2022.

RÉSOLUTION 2

L'AGO approuve le Rapport moral & d'activité pour l'exercice du 01.04.2022 au 31.03.2023.

RÉSOLUTION 3

L'AGO approuve le rapport du Trésorier, l'affectation du résultat de l'exercice est fléchée en report à nouveau dont le total au 31.03.2023 s'élève à 1.552 K€ contre 1.522 K€ en 2022 constituant les fonds associatifs de l'Interprofession et donne quitus au Trésorier et aux Administrateurs pour l'exercice écoulé.

RÉSOLUTION 4

L'AGO approuve les fonds dédiés pour un montant total de : 3.886 K€ concernant des actions stratégiques de FBF dont les détails ont été communiqués. (les fonds dédiés de l'exercice précédent étaient de 4.491 K€)

RÉSOLUTION 5

L'AGO approuve les comptes de l'exercice clos le 31.03.2023 pour la période du 01.04.2022 au 31.03.2023 et prend acte des diligences des Commissaires aux comptes du cabinet ORCOM, qui ont été présentés dans leur RAPPORT GÉNÉRAL d'une part et le RAPPORT SPÉCIAL d'autre part.

RÉSOLUTION 6

L'AGO approuve le Budget prévisionnel rectificatif 2023-2024, initialement adopté en séance du Conseil d'administration de FBF le 15.12.2022, la séance du 15.06.2023, du 24.07.2023, annule et remplace ce Budget qui s'élève dorénavant à 13.387 K€.

	Montant
Sous total fonctionnement	1 250 000 €
Sous total Actions stratégiques et collectives	3 789 000 €
Affectation du budget 22-23 au budget 23-24	244 496 €
Complément de budget voté le 15/06/2023	293 776 €
Complément de budget voté le 24/07/2023	128 000 €
Sous total Actions Techniques Transversales	1 111 000 €
Complément de budget voté le 15/06/2023	268 909 €
Sous total Actions de communication stratégique	2 900 000 €
Sous total Actions sectorielles Collège 1	816 000 €
Affectation du budget 22-23 au budget 23-24	236 815 €
Sous total Actions sectorielles Collège 2	1 584 000 €
Affectation du budget 22-23 au budget 23-24	92 032 €
Sous total Actions SSPM	550 000 €
Affectation du budget 22-23 au budget 23-24	123 362 €

Collecte CVO 2023-2024	12 000 000 €
Affectation collectes antérieures en date du 15/12/22	696 705 €
Affectation collectes antérieures en date du 15/06/23	562 685 €
Affectation collectes antérieures en date du 24/07/23	128 000 €
TOTAL BUDGET 2023-2024	**13 387 390 €**

RÉSOLUTION 7

L'AGO selon l'article 10 § A de ses Statuts du 23.09.2021 approuve la répartition des voix du premier et second Collège et celle des voix au sein de chaque Collège selon les résultats de la collecte CVO période de référence exercice 2022-2023 ; en conséquence annule et remplace toutes autres répartitions antérieures.

&
- ▶ 1er Collège : 39 %, Sylviculture/Production forestière
- ▶ 2e Collège : 61 %, Exploitation forestière et Transformation du bois

	Membres	€	%	Voix
1er Collège	**ONF**	*908 948 €*	*17,95 %*	*7,00*
	FNCOFOR	*1 058 016 €*	*20,89 %*	*8,15*
	FRANSYLVA	*2 473 830 €*	*48,84 %*	*19,05*
	UCFF	*574 696 €*	*11,35 %*	*4,43*
	SNPF	*25 849 €*	*0,51 %*	*0,20*
	EFF	*17 819 €*	*0,35 %*	*0,14*
	GIE semences	*1 401 €*	*0,03 %*	*0,01*
	UNEP	*4 120 €*	*0,08 %*	*0,03*
	Total 1er Collège	***5 064 679 €***	***39 %***	***39***
2e Collège	**FNB** ***dont Commission Exploitation forestière***	*7 179 408 €*	*91,63 %*	*55,89*
	FNEDT	*145 202 €*	*1,85 %*	*1,13*
	LCB	*234 231 €*	*2,99 %*	*1,82*
	SIEL	*69 202 €*	*0,88 %*	*0,54*
	SEILA	*71 069 €*	*0,91 %*	*0,55*
	Commission Palettes - FNB	*136 215 €*	*1,74 %*	*1,06*
	Total 2e Collège	***7 835 327 €***	***61 %***	***61***
	TOTAL	**12 900 006 €**	***100 %***	***100***

RÉSOLUTION 8

Selon les Articles 13 et 15 des statuts de FBF du 23.09.2021, de l'Article 5 et 5.1 du Règlement intérieur du 23.09.2021 qui précisent les modalités des délégations du Président au Directeur général de l'Interprofession nationale.

Après adoption par le conseil d'administration de FBF, l'AGO approuve que le Président et le Trésorier valident la délégation de signatures du nouveau Directeur général M. Maxime CHAUMET.

À compter de l'approbation des présentes résolutions : les délégations du Directeur général M. Jean-Emmanuel HERMÈS ayant fait valoir ses droits à la retraite au 30 septembre 2023 prennent fin.

Toutes les formalités auprès des organismes concernés seront effectuées afin de poursuivre la fluidité de la gestion courante.

RÉSOLUTION 9

L'AGO approuve la mise à jour des désignations des TITULAIRES et SUPPLÉANTS des membres Actifs et Partenaires ainsi que les membres du Conseil d'administration pour la mandature 2021-2024 à partir du tableau joint actualisé et porté à la connaissance des membres de FBF.

RÉSOLUTION 10

L'AGO charge le Président de FBF de procéder à toutes publicités des résolutions adoptées ce jour et de la publication au Journal Officiel des comptes de l'exercice du 01.04.2022 au 31.03.2023 de l'Interprofession nationale.

L'ensemble de ces DIX RÉSOLUTIONS sont approuvées et adoptées à l'unanimité des deux Collèges, des membres présents et représentés par l'Assemblée générale ordinaire.

FRANCE BOIS FORÊT

votre interprofession nationale se mobilise et investit pour vous grâce à la CVO *

Contribution Interprofessionnelle Obligatoire

Répartition du budget 2023-24 par actions

Total : 11,3 M€

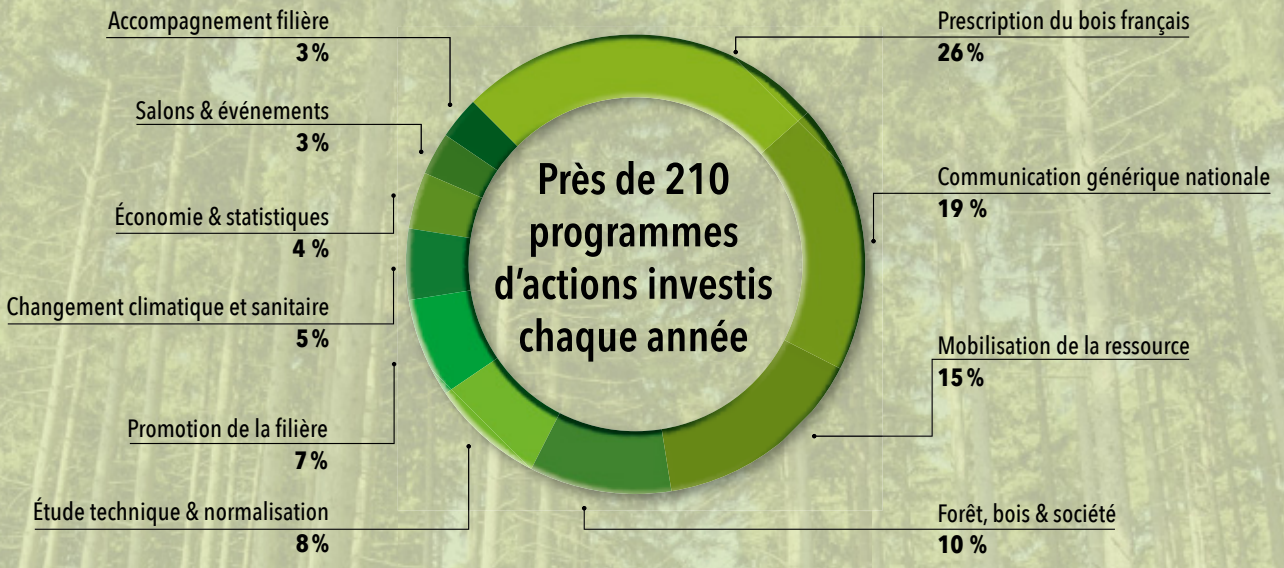

DÉCLAREZ VOTRE CVO EN LIGNE
franceboisforet.fr

Du 1er mars au 30 avril 2023
Dates de déclaration et limite de paiement

Créée en 2004, FRANCE BOIS FORÊT rassemble et représente les métiers et activités de la filière Forêt-Bois, de l'amont forestier, la 1ère transformation, une partie de la 2e transformation et notamment les métiers de l'emballage. Elle a été reconnue Interprofession nationale dans le cadre des dispositions nationales (articles L.632-1 à L.632-12 du Code rural) relatives aux organisations interprofessionnelles agricoles par l'arrêté de reconnaissance du 22 février 2008 (publication au Journal Officiel du 7.03.2008). A ce titre et aux termes d'un accord conclu pour les années 2023 à 2025, étendu par un arrêt interministériel du 22 décembre 2022 (publié au Journal Officiel le 28 décembre 2022) FRANCE BOIS FORÊT est habilitée à percevoir la CVO sur les produits et services vendus par les professionnels de la filière et recensés dans l'Accord interprofessionnel.

Conseils personnalisés

Une question pour remplir votre déclaration ?

Pendant toute la période de déclaration, sur rendez-vous, par téléphone ou courriel (*gestioncvo@franceboisforet.fr*) Pour prendre rendez-vous contactez le 03 66 88 39 63 et posez votre question !

FRANCE BOIS FORÊT INTERPROFESSION NATIONALE

Ensemble pour une forêt durable et du bois responsable

* Grâce à la **Contribution Interprofessionnelle Obligatoire (CVO)** votre interprofession finance des actions collectives de promotion et de valorisation de la forêt française au travers des multiples usages du matériau bois à travers ses missions principales : **recherche & développement, promotion technique, communication multimedias, veille économique, affaires institutionnelles.**

croissance image © adobestock

Typologie de la contribution interprofessionnelle obligatoire CVO

*par Jean LOEPER, Responsable de la CVO, et des recouvrements, HATVP et RGPD**

Entreprises d'exploitation

Office national des forêts

Propriétaires forestiers

Coopératives forestières

Communes forestières

Scieries

Rabotage

Experts forestiers de France

Producteurs de graines

Producteurs de plants forestiers

Entreprises de travaux forestiers

Industries de l'emballage

* *HATVP : Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique*
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

© adobestock

Typologie de la contribution interprofessionnelle obligatoire 2022 (CVO)

par Jean LOEPER, Responsable de la CVO, et des recouvrements, HATVP et RGPD - Période du 01.04.2022 au 31.03.2023*

Profitant toujours du contexte exceptionnel de sortie du Covid-19, et avant les ralentissements de l'activité liés entre autres, au début de la guerre en Ukraine, la collecte CVO 2022-23 s'inscrit dans la continuité des exercices exceptionnels et atypiques précédents. Ainsi, et pour la première fois dans l'histoire de FBF, le cap des 12 M€ de collecte annuelle est-il franchi, celui des 13 M€ étant même effleuré, et cela avec un niveau de régularisations sur les années antérieures moindre que lors des exercices précédents (547 K€ contre 987 K€ en N-1 et 625 K€ en N-2). Ainsi la collecte s'affiche-t-elle de plus en plus nettement comme le reflet de l'activité de la filière au cours de l'année passée.

À noter : lorsqu'il est écrit « CVO 2022 » il s'agit de la période du 01.04.2022 au 31.03.2023, écrit également 2022-23.

1. Aperçu général de la collecte, de 2005 à 2022

1.1 Collecte CVO de 2005 à 2022

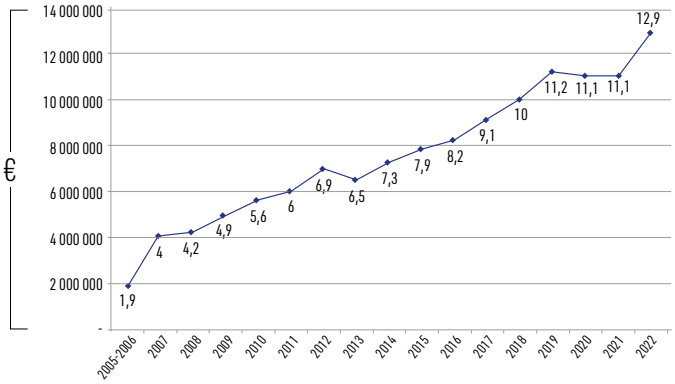

Le tableau 1.1 illustre l'évolution de la collecte de CVO depuis la création de France Bois Forêt fin 2004. Au cours de cette période, le niveau de collecte est passé de 2 M€ à presque 13 M€.

1.2 Comparatif mensuel collecte cumulée 2018-2022

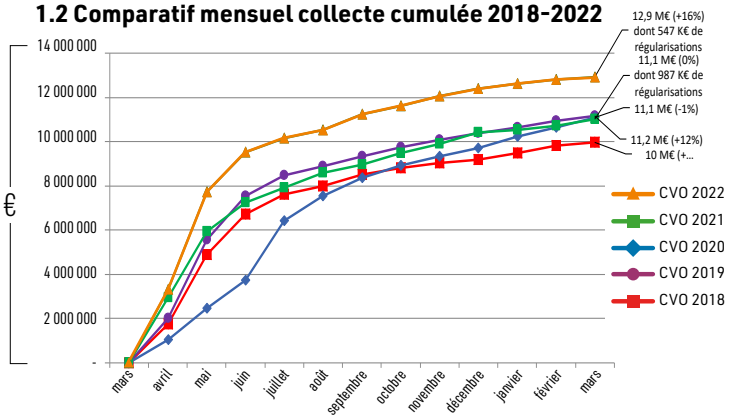

Après des années 2020 et 2021 atypiques, marquées par les conséquences directes et indirectes des confinements liés à la pandémie de Covid-19, et un niveau de collecte maintenu à un niveau élevé grâce à un important travail de recouvrement sur les années en cours et passées, l'année 2022 suit la logique de reprise exceptionnelle en 2021, liée à la sortie de crise Covid, avec un atterrissage proche des 13 M€. Même si en baisse par rapport aux exercices précédents, le montant des régularisations sur années antérieures reste important, preuve que le travail de détection et de recouvrement des impayés doit être maintenu à l'avenir, et sera encore une variable d'ajustement non négligeable pour le résultat final de la collecte.

2.Collecte par secteurs d'activités

Répartition de la CVO 2022 par activités - Sur la base des déclarations complètes et détaillées reçues, hors régularisations années antérieures (soit une base de 10 M€)

2.1 Activités déclarées à la CVO

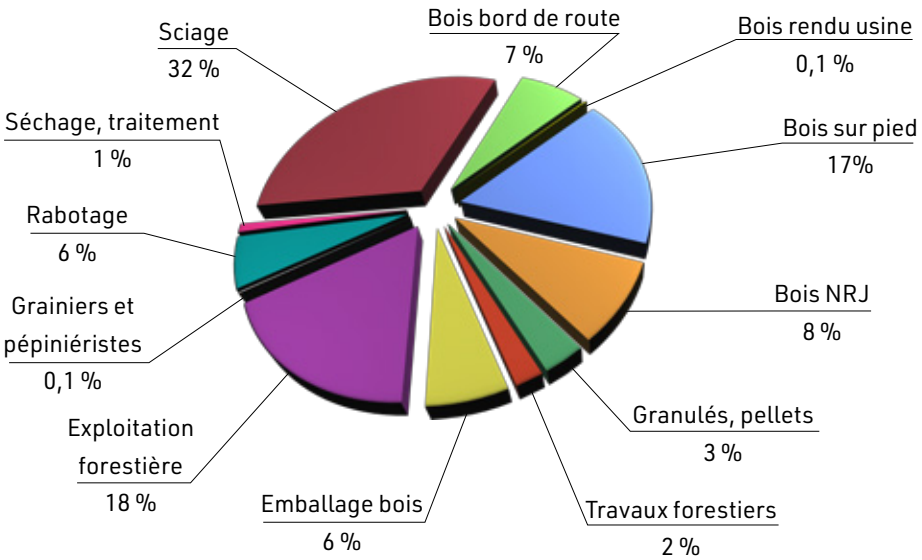

Faits significatifs

▲ 12,9 M€ de CVO

collectées correspondent à environ

▲ 8,6 Md €

d'assiettes de calcul de la CVO correspondant aux chiffres d'affaires assujettis pour les différents opérateurs de la filière (amont forestier, 1ère transformation et une partie de la 2nde transformation dont l'emballage).

** HATVP : Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique. RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données*

2.2 Principales essences de bois déclarées à la CVO (sur la base des déclarations reçues)

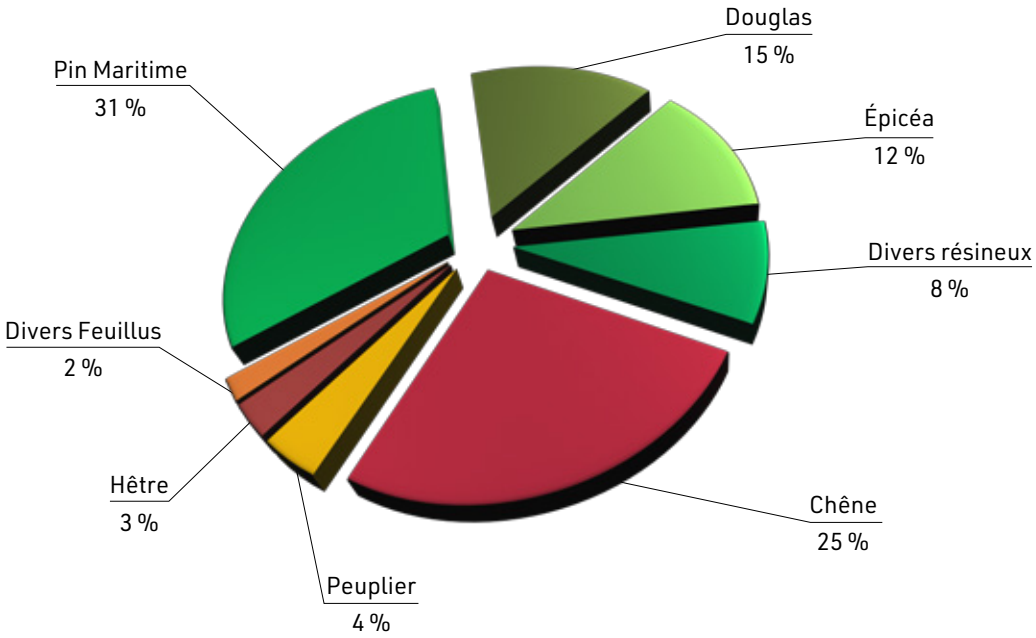

2.3 Répartition géographique de la CVO cumulée 2022 :
Entreprises, Communes & Collectivités, Propriétaires privés

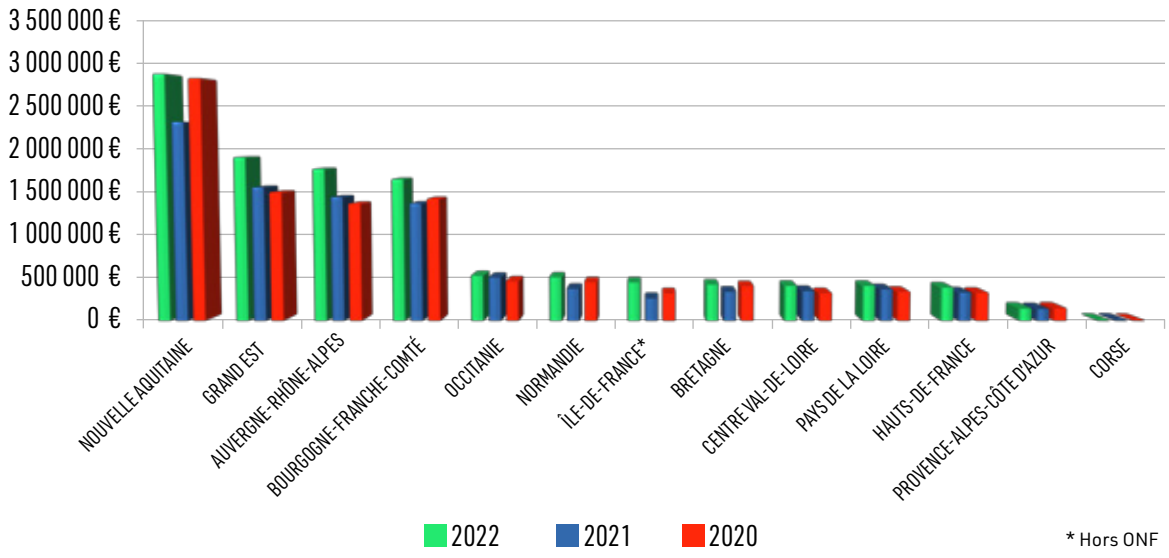

Palmarès de la répartition géographique de la CVO 2022 toutes catégories confondues

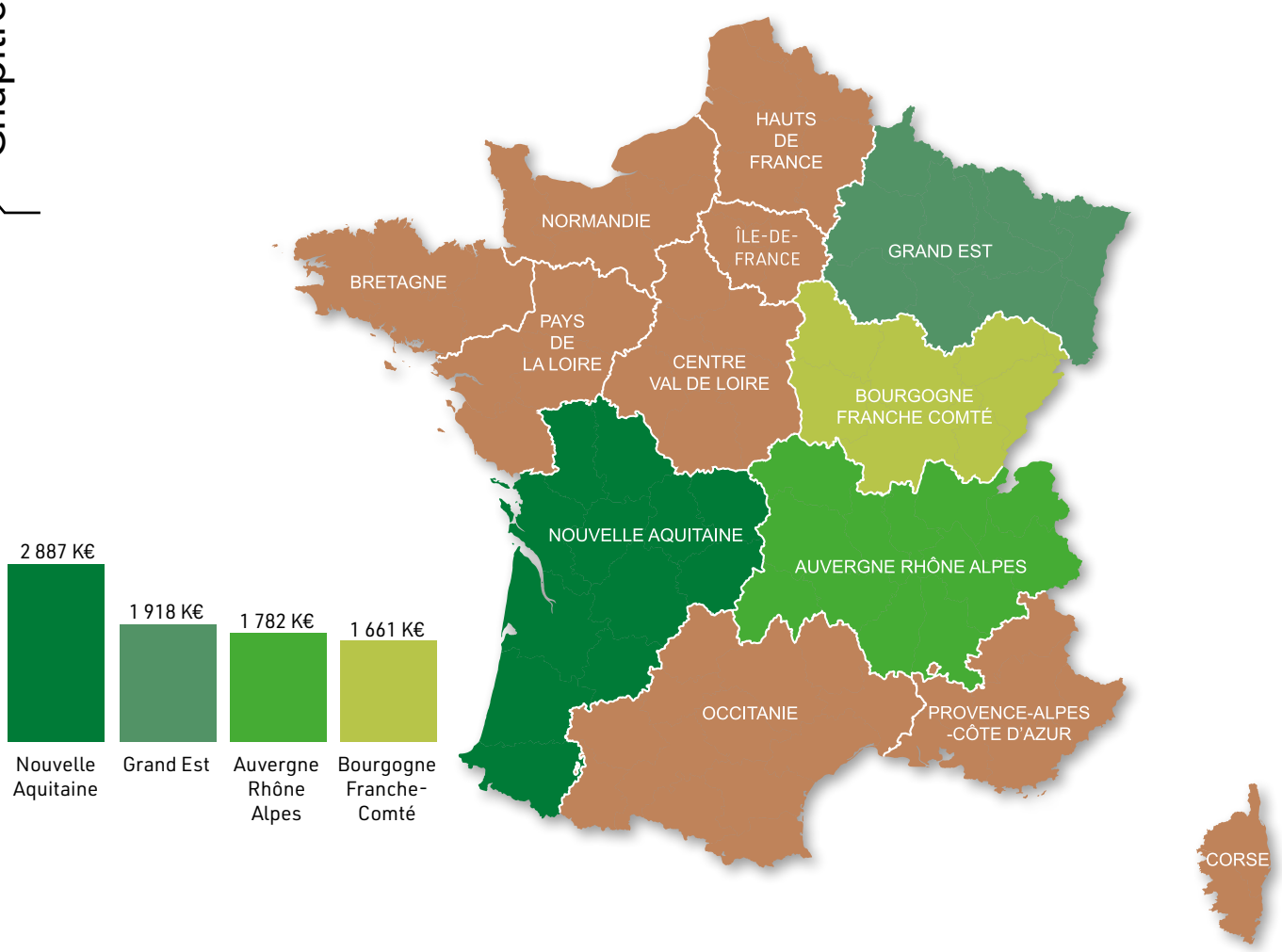

2.4 Comparatif de la répartition géographique de la CVO 2022 *vs* la CVO 2012

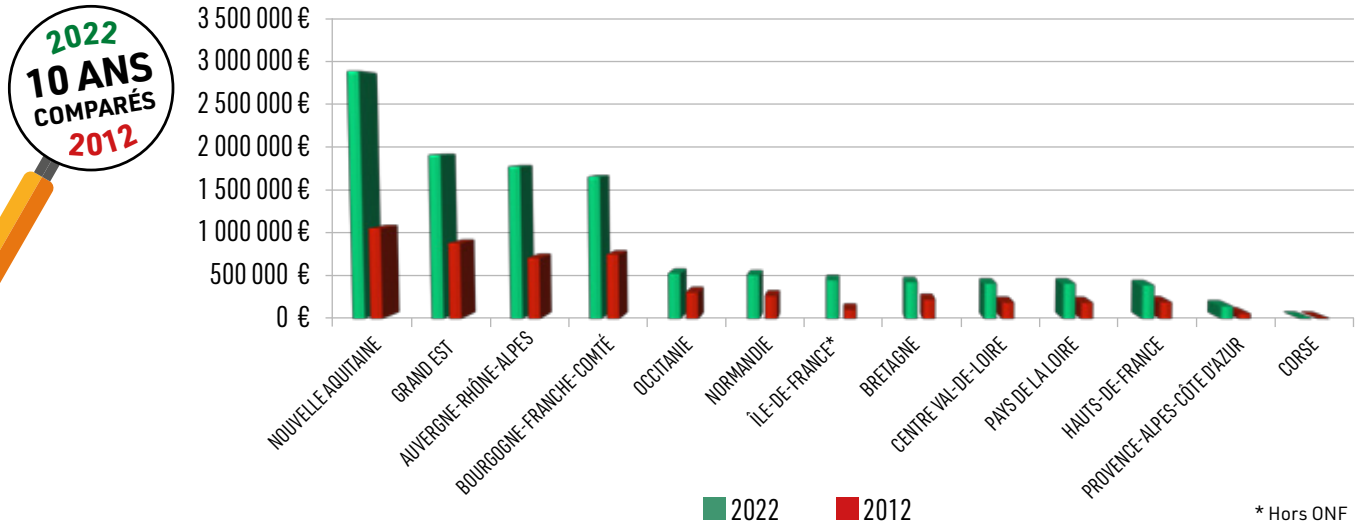

De 2012 à 2022, la collecte de la CVO est passée de 6,9 à 12,9 M€, soit un facteur multiplicateur de presque 2 (1,89 exactement). Cette dynamique se retrouve de manière égale dans l'ensemble des régions, à l'exception de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Île-de-France, où elle est plus forte, en raison notamment de la création d'une section spécialisée Pin maritime au sein de FBF le 07.12.2016.

Cette évolution positive globale n'est pas seulement le reflet du dynamisme de la filière, elle est aussi pour beaucoup due à un travail de recherche et de recouvrement continu à l'égard des contributeurs récalcitrants. Ainsi au cours des 10 dernières années, FBF a pu asseoir sa légitimité à collecter la CVO grâce à de nombreuses décisions de justice favorables, qui ont aussi et surtout un effet pédagogique.

Palmarès des plus importants contributeurs à la CVO par grandes familles d'activités et par départements

1re Commune	1re Entreprise	1re Propriétaire privé *	1re Coopérative	1re Emballeur
Département 88	**Département 67**	**Département 75**	**Département 33**	**Département 56**
2e Commune	2e Entreprise	2e Propriétaire privé	2e Coopérative	2e Emballeur
Département 55	**Département 58**	**Département 40**	**Département 87**	**Département 33**

* L'Île-de-France arrive régulièrement en tête pour les CVO collectées auprès des propriétaires forestiers privés, car les déclarations sont pour la plupart rédigées à l'adresse fiscale de résidence des personnes concernées.

2.5 Répartition globale de la CVO 2022 par familles de contributeurs

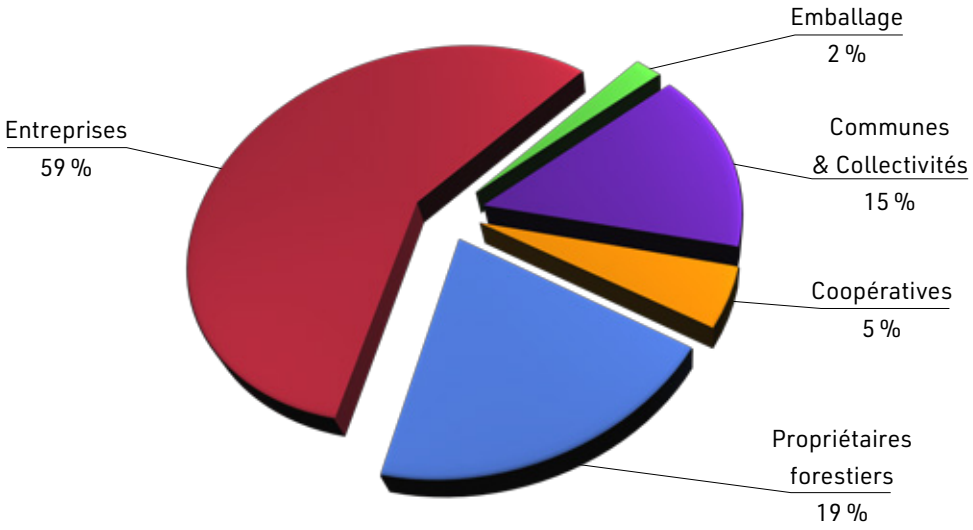

- **Entreprises** : scieurs, exploitants forestiers, raboteur, pépiniéristes, prestataires de services en travaux forestiers, producteurs de bois énergie, experts forestiers
- **Collectivités** : communes forestières, Office National des Forêts, collectivités publiques (Régions, hôpitaux, maisons de retraite…)
- **Emballage bois** : caisses industrielles, palettes, emballages légers.
  L'emballage en bois est mis en avant comme une « famille » à part entière pour deux raisons :
  > Cette seule activité consomme plus de 25 % des sciages résineux produits en France.
  > L'emballage bois est une alternative de bon sens aux autres matériaux que sont le plastique et le carton. Produit biosourcé, il bénéficie de la gestion durable des forêts, qui assure un renouvellement pérenne de sa matière première.

***NB :** l'écart constaté entre les 2% que représente l'emballage bois sur ce graphique et les 6% (présenté sur le schéma 2.1) s'expliquent par une différence sur le total de référence (12,9 M€ au 2.5, correspondant à la totalité des sommes perçues sur la période 2022-23, réparties par grandes catégories d'opérateurs vs 10 M€ au 2.1 correspondant au total des déclarations 2022 détaillées reçues, activités par activités, hors régularisations des années antérieures).*

2.6 Répartition des montants de CVO par types de contributeurs (Entreprises, Collectivités, Propriétaires)

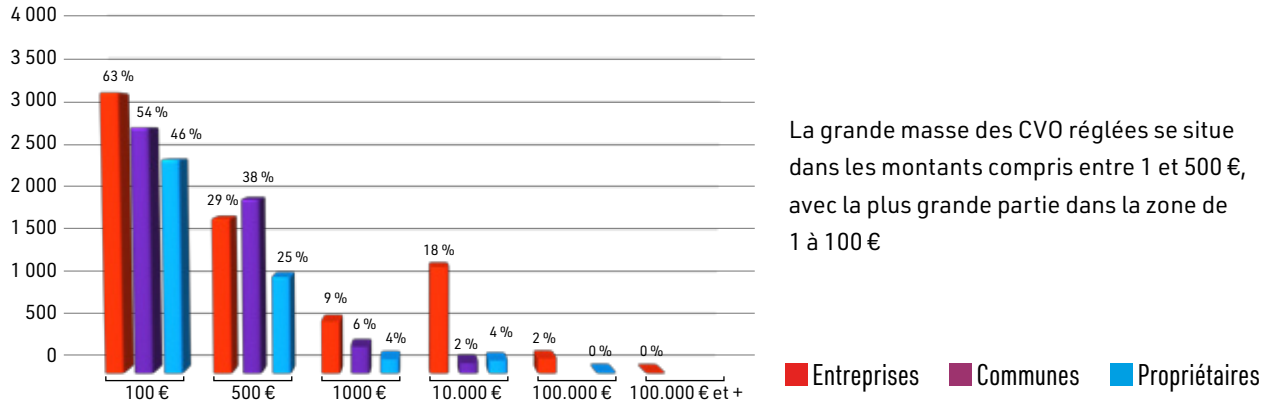

La grande masse des CVO réglées se situe dans les montants compris entre 1 et 500 €, avec la plus grande partie dans la zone de 1 à 100 €

2.7 Modes de déclarations de la CVO 2022 des propriétaires forestiers

Focus sur la répartition des modes de collecte pour les propriétaires forestiers *(sur une base de collecte de 2,5 M€)*
Rappel : les propriétaires forestiers privés ont la liberté de choisir entre deux méthodes pour déclarer et payer leur CVO à France Bois Forêt :

- *Soit, ils déclarent et règlent leur CVO directement auprès de France Bois Forêt ;*
- *Soit, dans leur contrat de vente, ils délèguent la déclaration et le règlement de leur CVO à leurs acheteurs de bois ou à la coopérative dont ils sont adhérents. S'agissant de personnes privées n'ayant pas nécessairement de comptabilité suivie, cela représente une facilité de gestion de leur CVO, encouragée par France Bois Forêt.*

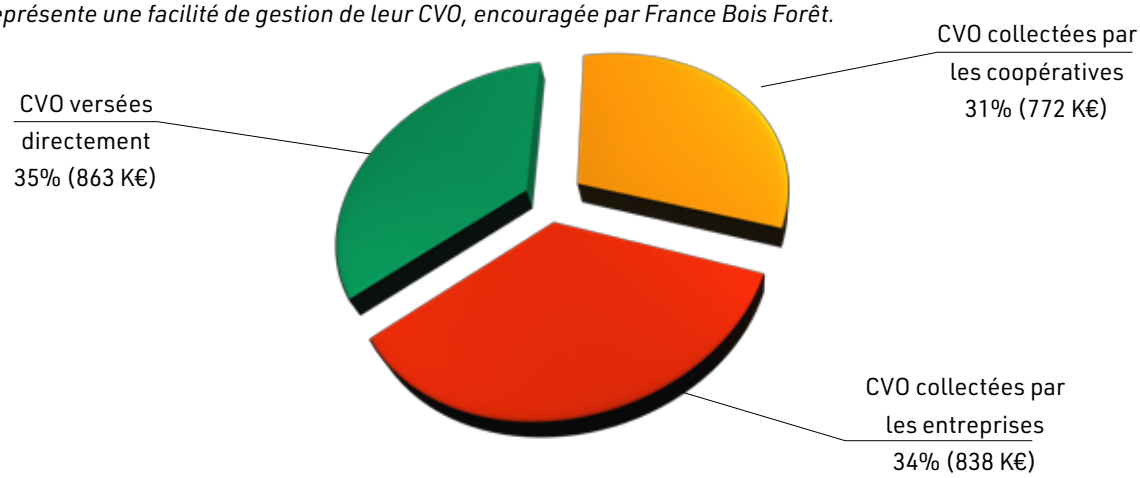

3.Typologie des règlements de CVO à l'échelon national

3.1 CVO moyennes par familles

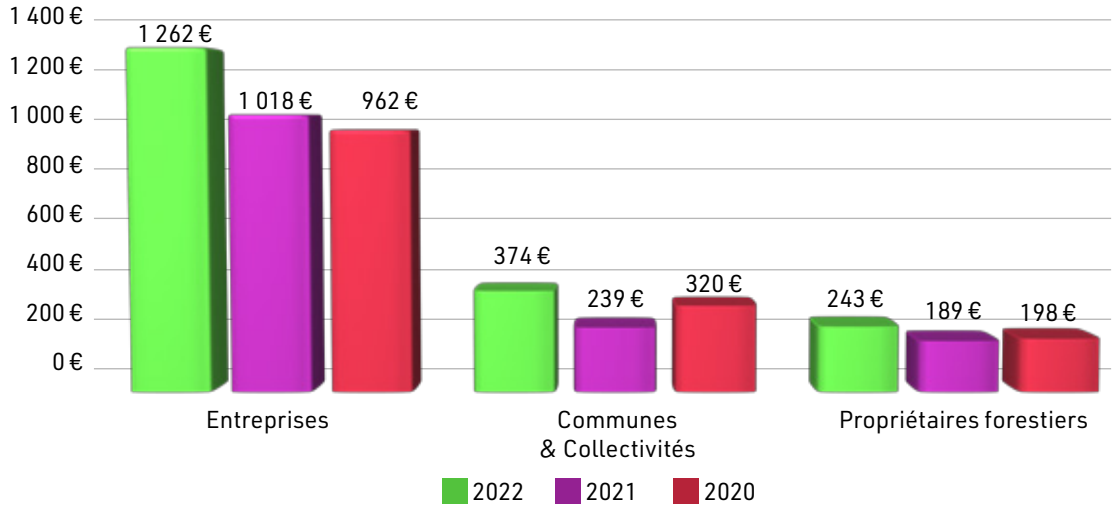

Les montants présentés ci-dessus ont fait l'objet d'un lissage des CVO versées les plus élevées afin de donner une image la plus réaliste de ce que règle un contributeur sur les trois dernières années.

3.2 Modes de règlement de la CVO 2022

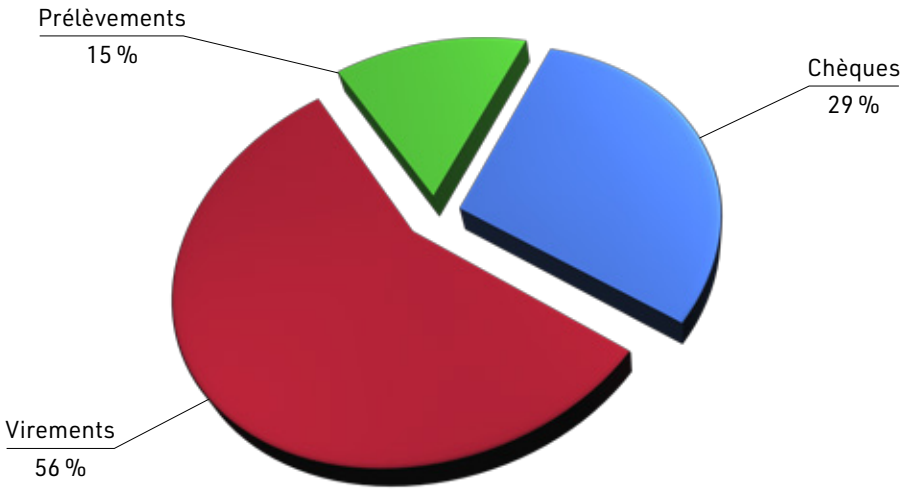

À savoir : France Bois Forêt encourage le règlement des CVO par prélèvement automatique, qui est une solution de paiement rapide et sécurisée, ce mode de règlement étant ainsi passé de 4 à 15 % du total collecté depuis 2015 (année de sa mise en place) à 2022.

Dans le même temps, le montant global des CVO collectées ayant crû de 65 % (de 7,9 à 12,9 M€), le paiement par prélèvement a augmenté suivant un facteur multiplicateur de 5.

En outre, les contributeurs dont la CVO est supérieure à 500 € et qui choisissent le règlement par prélèvement automatique (pour cela, il faut obligatoirement effectuer au préalable la déclaration sur ***cvo.franceboisforet.fr***) ont la possibilité d'opter pour un paiement en six échéances mensuelles, sans aucuns frais supplémentaires.

15.200 ATTESTATIONS DÉLIVRÉES SUR L'EXERCICE 2022-23

Nouveau tableau des taux de CVO dans le cadre de l'Accord interprofessionnel 2023-2025

8 taux différents et 18 activités identifiées

Activités concernées	Taux de CVO ACCORD INTERPRO. 2023-2025
Travaux forestiers	0,03 %
Graines et plants	0,07 %
Farines de bois	0,09 %
Objets divers en bois	0,09 %
Rabotage	0,10 %
Production de parquet	0,10 %
Production de parquet Usinage, profilage, aboutage, collage	0,10 %
Traitement, imprégnation, séchage, modification thermique	0,10 %
Granulé, pellets, agglomérés, bûches compressées	0,10 %
Emballage (caisses, palettes, cagettes,merrains, tourets...)*	0,10 %
Exploitation forestière	0,15 %
Sciage	0,15 %
Tranchage	0,15 %
Bois bûche, plaquettes, sciures, écorces, broyats	0,15 %
Conseil et gestion forestière**	0,15 %
Bois bord de route	0,33 %
Bois rendus usine	0,25 %
Bois sur pied	0,50 %

L'assiette de calcul de la CVO est le montant du chiffre d'affaires HT réalisé dans chaque activité, sauf :

* *Emballage : sur la base du montant des achats de bois*

** *Conseil et gestion forestière : sur les commissions et/ou honoraires des ventes de bois*

4. Typologie des contributeurs

4.1 Principaux motifs d'appels téléphoniques des contributeurs

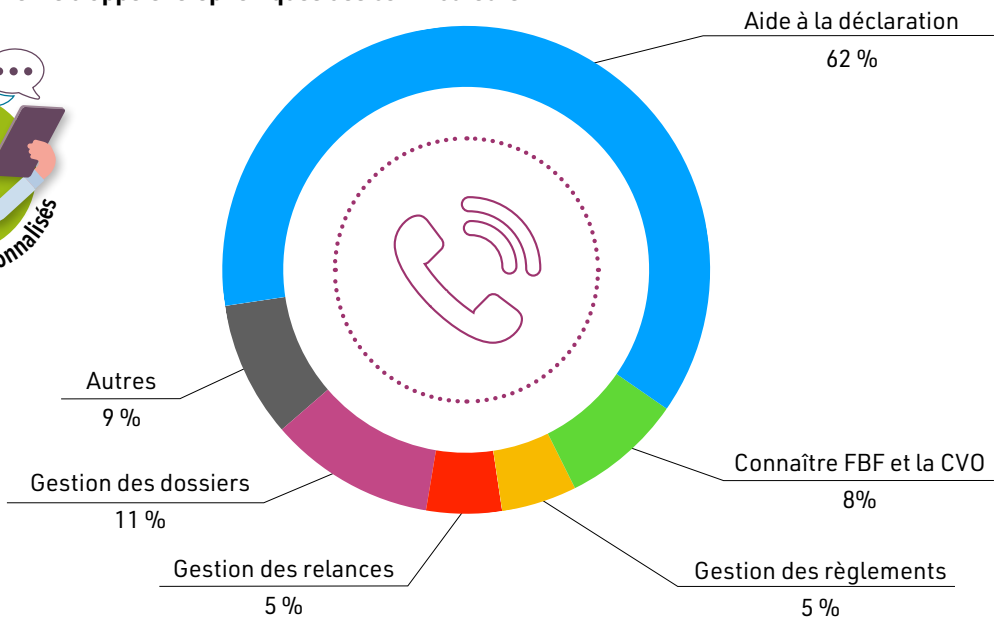

Sur une base de 4.723 appels entrants en 2022

Il est important de remarquer ici que la qualité des appels téléphoniques illustre depuis quelques années, un basculement depuis une gestion « contentieuse » (les contributeurs appellent parce qu'ils ont reçu une relance et/ou qu'ils ne s'estiment pas assujettis aux obligations liées à la CVO) vers une gestion de type « relation client », caractérisée par un accompagnement important au niveau de la déclaration (papier et Internet) ainsi qu'à la mise à jour de leur dossier (changement d'adresse, imputation de règlement ou demande d'attestation de paiement).

À savoir : En plus du centre d'appels basé à Marcq-en-Barœul, un consultant spécialisé est mis à la disposition des contributeurs pour toutes questions précises et nécessitant l'aide d'un expert, dans le cadre de l'établissement des déclarations de CVO, dans la période du 15 mars au 30 avril de chaque année.

4.2 Appels entrants - campagnes CVO 2018 à 2022

03 66 88 39 63
(coût d'un appel local)

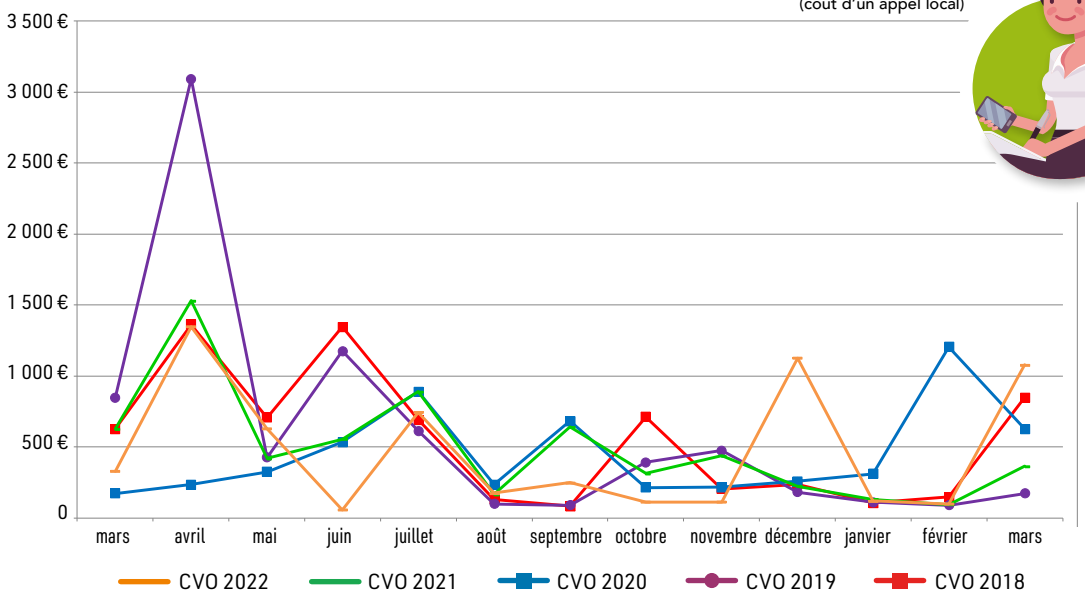

Les pics d'appels correspondent :

- À la période de l'envoi initial des déclarations, avec une mobilisation accrue des téléopérateurs à Marcq-en-Barœul (59) pendant toute la période du 15 mars (envoi des premières déclarations) au 30 avril (date d'exigibilité) pour renseigner les contributeurs sur la CVO ainsi que pour les accompagner dans leur déclaration
- Aux périodes de relance, qui se succèdent pendant toute l'année et pour toutes les catégories de contributeurs, en fonction des éléments collectés par France Bois Forêt (chiffres d'affaires, montants des ventes de bois, détection satellite de coupes forestières, etc.)

Comité de développement Recherche & Développement

présidé par Claude VANDEN ABEELE

Henry de REVEL, responsable des programmes

Depuis la création de France Bois Forêt plus de 1.150 programmes ont été financés.

©adobestock

Notre rayon d'action de la CVO

La forêt française couvre aujourd'hui près de 17 millions d'hectares soit 31% de la surface du territoire métropolitain et représente 2,7 milliards de mètres cubes de bois. Ce patrimoine forestier, le 4e à l'échelle européenne est riche et extrêmement diversifié (plus de 136 essences) et fournit de très nombreux services sociaux, économiques et environnementaux : il fixe les sols, purifie l'air, filtre l'eau, produit du bois, stocke du CO_2, accueille une biodiversité abondante et est un lieu de loisirs et de découverte.

La filière Forêt-Bois apparaît ainsi comme un maillon essentiel dans les stratégies mises en place pour atténuer le changement climatique et afin d'accompagner la transition écologique et énergétique de notre pays. À partir du bois produit dans nos forêts on peut aménager, rénover, isoler, construire, se chauffer et générer près de 400.000 emplois.

La forêt française

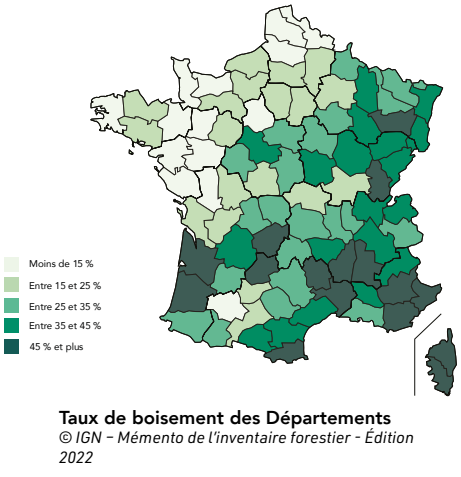

Taux de boisement des Départements
© IGN – Mémento de l'inventaire forestier - Édition 2022

17 millions d'hectares de forêt

31 % du territoire métropolitain couvert de forêt

136 essences forestières, avec une riche biodiversité

64 % feuillus (bois vivant sur pied)

36 % résineux (bois vivant sur pied)

2,7 milliards de m³ de bois (bois vivant sur pied)

4e forêt d'Europe en surface, après la Suède, la Finlande et l'Espagne

Véritable lieu de concertation et de dialogue entre tous les maillons de la filière, France Bois Forêt cofinance au côté de ses partenaires des actions collectives de valorisation de la forêt française et de promotion des multiples usages du matériau bois :

► **La recherche et développement :**
- Le changement climatique et le suivi sanitaire des forêts
- La connaissance et la mobilisation de la ressource
- Les usages du bois dans la construction, les emballages ou encore l'énergie
- La normalisation

► **La communication et la promotion technique :**
- Le lien entre forêt, bois, société et patrimoine
- La prescription du bois français
- L'information et l'éducation à la multifonctionnalité de la forêt
- L'attractivité des métiers

► **L'économie et le suivi statistique de la filière.**

France Bois Forêt et les enjeux de développement durable

En septembre 2015, les 193 États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) dont la France, se sont engagés à mettre en œuvre 17 objectifs de développement durable (ODD). Ils nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous et répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

Afin d'atteindre les ODD tout en relevant les défis nationaux, la France s'est dotée d'une feuille de route qui définit **6 Enjeux prioritaires de Développement Durable (EDD) :**

Enjeu 1 — Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous

Enjeu 2 — Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité

Enjeu 3 — S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

Enjeu 4 — Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables

Enjeu 5 — Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

Enjeu 6 — Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

Dans un contexte paradoxal d'attrait du grand public pour le matériau bois mais aussi de défiance de certains vis-à-vis de l'exploitation forestière, France Bois Forêt entend apporter une réponse technique, pédagogique et objective pour démontrer que ses activités contribuent à concilier gestion forestière et valorisation du bois avec l'atteinte des EDD.

Budgets des programmes ciblant au moins un EDD
Base : 9,8 M€

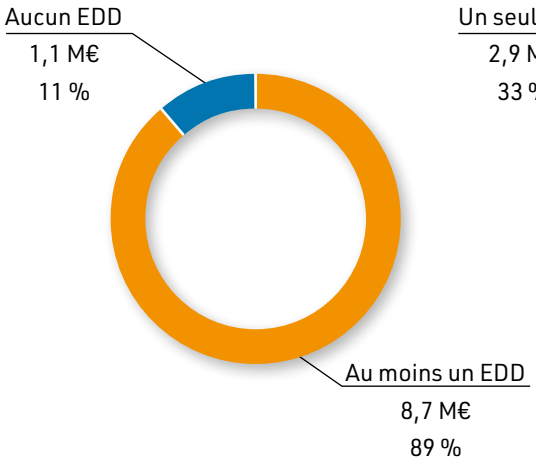

Budgets des programmes ciblant un ou plusieurs EDD
Base : 8,7 M€

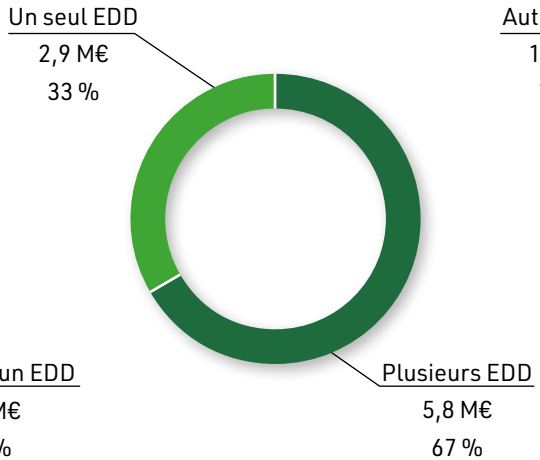

Budgets des programmes ciblant l'EDD n°2
Base : 8,7M€

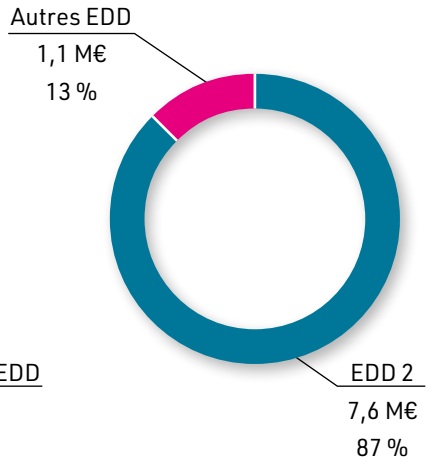

Les programmes de l'exercice 2022-2023

Le budget de FBF de l'exercice 2022-2023 a été établi sur une base de contribution de la CVO de 11 M€. Il a permis de financer 150 programmes dont certains, représentatifs de la diversité des sujets traités, sont présentés dans les pages suivantes.

Les programmes par thématiques

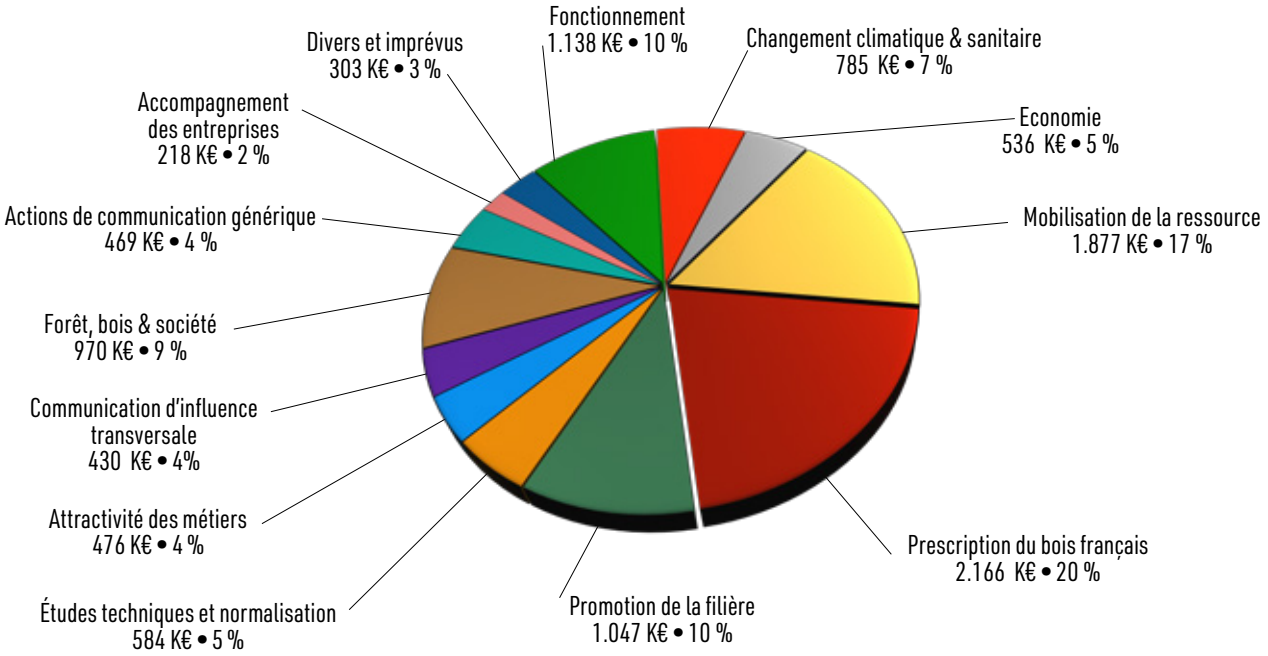

Les programmes par tranches budgétaires

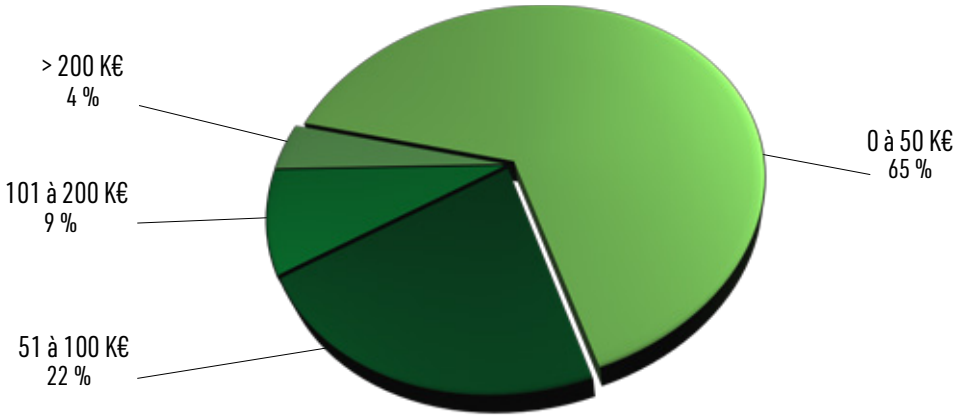

Ces programmes sont portés et pilotés par de nombreux organismes dont les membres de FBF mais pas uniquement :

NOUVEAU !

Bénéficiaires des fonds CVO	Montants	%
Collège 1	2 195 977 €	23%
Collège 2	2 055 361 €	22%
Partenaires	1 885 194 €	20%
Autres bénéficiaires	3 422 382 €	36%
Total	**9 558 914 €**	**100%**

On note que 64 % des fonds de la CVO destinés aux programmes financent des actions qui sont portées par les membres actifs (collèges 1 et 2) et partenaires de FBF avec un quasi-équilibre entre ces trois catégories. Tandis que 36% des fonds de la CVO destinés aux programmes permettent de financer des actions collectives portées par des organismes non-membres de FBF mais pilotées par eux.

Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

Exemples de programmes stratégiques et innovants

Prog. 22RD1557 : RMT AFORCE

Pour les forêts françaises, les voyants sont à l'orange ou au rouge, selon les indicateurs observés : dépérissement, augmentation du risque d'incendie, pertes de feuilles et d'aiguilles, ralentissement de la croissance des végétaux, stress hydrique. D'ores et déjà, 300 000 ha de massifs métropolitains sont mal en point, estime l'Office national des forêts (ONF). Angoissants, ces sujets ne sont pas une découverte pour les forestiers français.

C'est en 2008 qu'a été créé le Réseau mixte technologique d'adaptation des forêts au changement climatique (RMT Aforce). Financé par France Bois Forêt et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, ce réseau fait travailler de concert chercheurs et experts de la recherche et du développement pour **favoriser la réalisation de travaux collaboratifs afin d'adapter les forêts au changement climatique et accélérer le transfert des connaissances vers les agents sur le terrain.**

Le RMT a notamment initié une **étude prospective sur l'adaptation des forêts au changement climatique**. Objectif : observer dans trois forêts distinctes, à Chantilly, dans l'Oise ; en montagne, à Saint-Dié-des-Vosges ; et en secteur méditerranéen, dans l'Ardèche comment les itinéraires sont intégrés et modifiés par les usagers de la forêt au sens large.

Publié en juin 2021, le **Guide de gestion des crises sanitaires des forêts** actualise, sur support papier et en version électronique, l'édition de 2010. Elle comporte l'essentiel des connaissances portant sur les nouvelles menaces pesant sur la forêt : scolyte, chalarose du frêne, nématode du pin.

Développé en partenariat avec l'ONF dans le cadre du RMT Aforce, ClimEssences permet, sur une parcelle donnée, et selon un scénario climatologique choisi par l'internaute, d'identifier les variétés d'arbres les plus adaptées à l'évolution climatique. Il abrite aussi une base de données écologiques, climatiques, sylvicoles, pédologiques portant sur 150 espèces d'arbres.

Complémentaire du précédent, le programme Trec (Transfert raisonné en espèces introduites) guide les pépiniéristes souhaitant cultiver des plants issus d'espèces mal connues. Il s'agit d'observer dans d'autres pays européens ou du bassin méditerranéen, voire sur d'autres continents (en Chine, NDLR), les différentes façons de produire les plants, les conditions requises pour faire germer des graines et de déterminer des voies d'approvisionnement fiables. Dans la même veine, le projet entend identifier les essences de substitution aux essences considérées comme vulnérables et évaluer leur comportement en terre. Indispensable avant d'engager les prochains repeuplements.

Guide de gestion des crises sanitaires des forêts

ClimEssences

Le programme TREC

Le projet Esperense

Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

Exemples de programmes stratégiques et innovants

Prog. 22F1543 : Formation à la bonne gestion forestière

Depuis trois ans, avec le soutien de France Bois Forêt, Fransylva propose des formations courtes dédiées aux propriétaires forestiers. Ce programme a été redynamisé en 2022 pour dispenser des formations courtes, sur des sujets divers, tels que la fiscalité, le droit, l'urbanisme, la communication, les assurances, au plus près des propriétaires. L'idée étant de permettre aux forestiers de mieux appréhender les enjeux liés à la possession d'une forêt.

Depuis la pandémie de Covid 19, les séances de formation sont désormais majoritairement proposées en visioconférence et sont conçues en deux temps : une présentation de 30 à 45 minutes et une session de questions-réponses avec les participants.

Prog. 22RD1539 : Secours en forêt

La filière Forêt-Bois française a réduit le délai d'intervention des secours en cas d'accident sur des chantiers forestiers ou autres ! Le programme piloté par la FNEDT en collaboration avec la FNB, l'ONF, la FNCOFOR, l'UCFF et l'IGN compte aujourd'hui 20 000 points de rencontre des secours en forêt (PRSF) clairement identifiables par tous, en attendant que leur nombre augmente y compris dans les zones encore non couvertes. En effet, efficacité oblige, les PRSF pré-identifiés doivent répondre obligatoirement à quatre critères : une couverture téléphonique vérifiée qui s'améliore de jour en jour ; un emplacement unique et identifiable ; l'accessibilité des véhicules de secours standard ; une densité adaptée.

POINTS SECOURS EN FORÊT

PRSF : un site dédié et une application mobile

Ces PRSF sont disponibles sur le site geoportail.gouv.fr. Les PRSF enrichissent la base de données générale que l'IGN maintient à jour et qu'elle partage avec les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Clou du programme : **l'application mobile** développée pour les professionnels et les marcheurs, en libre accès et gratuite, facile d'utilisation et légère pour fonctionner même dans des zones où le réseau passe mal. Elle propose deux entrées possibles : un mode préparation de la sortie en forêt avec identification du point le plus proche, ou un mode réaction avec connexion de l'application aux données GPS, indication du point le plus proche et appel des numéros des services de secours (112 et 18). L'application téléphonique IGN « Espace collaboratif », renseignée par des professionnels identifiés, propose, elle, des points « collaboratifs » ensuite filtrés par le comité de pilotage avant que l'IGN les intègre à sa base de données. Objectif : améliorer toujours davantage le maillage des forêts publiques ou privées en créant de nouveaux points de rencontre !

Application PRSF sur l'App Store

Application PRSF sur le Google Play

Points de Rencontre des Secours en Forêt sur *geopartial.gouv.fr*

Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

Exemples de programmes stratégiques et innovants

Prog. 21RD1365 : Peupleraies publiques

Ce programme a été piloté par le CNP (Conseil National du Peuplier) en collaboration étroite avec l'ONF, la FNCOFOR et le CRPF Grand Est. L'analyse des données cadastrales 2016 faisait apparaître près de 30 000 ha de peupleraies publiques. Or, celles-ci sont très mal connues tandis qu'il paraît possible d'agir relativement facilement – le cas échéant – avec ces opérateurs publics. Dans un contexte de renouveau de l'intérêt pour le Peuplier d'une part, et de tension croissante sur le marché, il est apparu utile de réaliser une étude sur ces peupleraies afin d'identifier quelle est leur réalité sur le terrain. Il s'avère ainsi que (i) la surface des peupleraies publiques serait en réalité comprise entre 15 000 à 22 000 ha pour environ 3 000 communes (rappel : 30 000 ha pour 7 000 communes d'après le cadastre 2016) ; (ii) la surface des peupleraies relevant du régime forestier serait comprise entre 4 000 et 6 000 ha, pour environ 850 communes et enfin (iii) la perception du Peuplier, sur le terrain, est meilleure que l'image qui prédomine dans la société. Plus le Peuplier est connu sur le terrain (réelle gestion), et meilleure est son image. Ceci inclut les perceptions économiques, paysagères et environnementales.

Par ailleurs, l'action a permis de sensibiliser environ 25 % des communes propriétaires de peuplier, de sensibiliser de nombreux acteurs publics au Peuplier, en s'appuyant de surcroît sur le site ***peupliersdefrance.org*** et sur la plaquette *« le Peuplier, un atout irremplaçable »*, deux actions précédemment soutenues par France Bois Forêt.

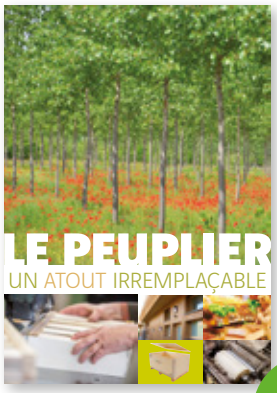

8 pages

Prog. 22IR1514 : Développer le fonctionnement des commissions forêt des communes

Le maire, le maire-adjoint ou le conseiller municipal ayant en charge la forêt communale par délégation du maire, doivent suivre la mise en œuvre de l'aménagement forestier par le technicien forestier de l'ONF.
La Fédération nationale des Communes forestières accompagne les communes propriétaires d'un patrimoine forestier, en ciblant prioritairement les maires et les adjoints ayant délégation forêt, pour organiser le fonctionnement de leur commission forêt.

Il s'agit d'une part, de mettre en place une animation collective pour intégrer les différents enjeux de la forêt (gestion sylvicole, commercialisation des bois récoltés, approvisionnement de la filière locale, développement économique du territoire, obligation de débroussaillement, amélioration du foncier forestier, etc.) au processus de décisions des conseils municipaux. D'autre part, il s'agit d'engager des actions pédagogiques à la conduite des réunions de la commission forêt.

Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

Exemples de programmes stratégiques et innovants

Prog. 22RD1642 : La contribution de la filière Forêt-Bois à la SFEC

Au travers de la Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat (SFEC), la France s'est fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Ce projet impose une accélération de la décarbonation du pays et une redéfinition du système énergétique national. La SFEC sera constituée de la première Loi de Programmation quinquennale sur l'Énergie et le Climat (LPEC) déclinée par la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE 2024-2033), qui doivent être adoptés au 1er semestre 2024.

Au cœur des enjeux écologiques car constitutive d'un pilier du cycle carbone, la filière Forêt-Bois souhaite abonder la réflexion et éclairer les autorités de sa contribution optimisée et équilibrée à la SFEC et plus globalement à la transition bas carbone. Pour cela, elle a sélectionné la société Carbone 4 pour créer plusieurs scenarii mobilisant de façon pertinente ses rôles de séquestration (puits forestier : l'augmentation des stocks de carbone dans le réservoir forestier permet de retirer du CO_2 de l'atmosphère), de stockage (du fait du stockage de carbone dans la végétation et les sols des forêts, ainsi que dans les produits bois) et de substitution (énergie bois renouvelable et décarbonation des matériaux, rôle de réduction des émissions d'origine fossile grâce à l'utilisation du bois en substitution d'autres matériaux (acier, ciment, etc.) ou énergies (charbon, pétrole, gaz, etc.), davantage consommateurs ou émetteurs de carbone fossile…). Un modèle de confrontation de l'offre et des demandes, qui ait le caractère d'un outil de filière pérenne et facilite l'appropriation du sujet par ses différents secteurs d'activité est en cours de création.

Cet outil devra permettre plus largement à la filière Forêt-Bois de communiquer auprès de ses différents interlocuteurs sur sa stratégie et ses atouts vis-à-vis de la décarbonation de l'économie.

Calendrier initial de la SFEC

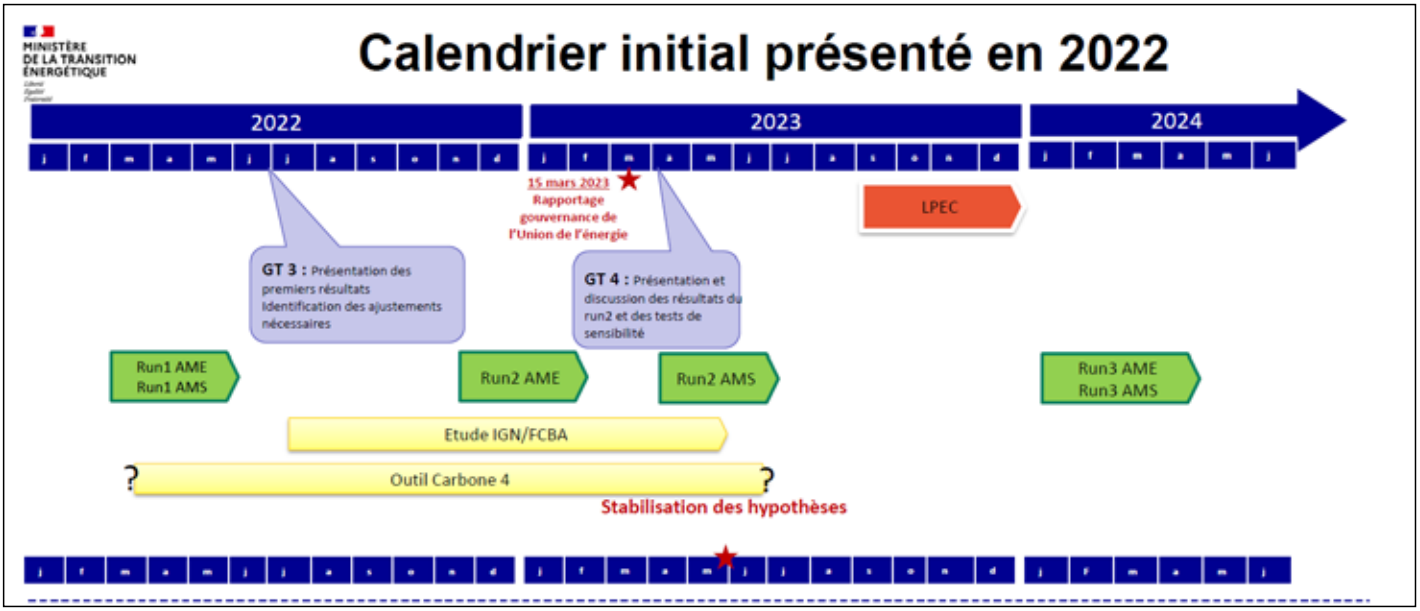

Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

Exemples de programmes stratégiques et innovants

Prog. 23RD1806 : Label bas carbone

Le Label Bas Carbone est le seul cadre officiel de certification de projets carbone en France, porté par le Ministère de la Transition Écologique. Il vise à faciliter le financement de projets vertueux pour le climat en mesurant leur impact. Pour l'instant, il n'existe que trois types de travaux, appelés « méthodes » : le boisement de terres agricoles ou de friches, la reconstitution de peuplements dégradés et la conversion de taillis en futaie sur souches. La seconde méthode concerne les peuplements en situation d'impasse à la suite d'une maladie, d'une tempête, d'un incendie dans laquelle le propriétaire privilégiera des essences adaptées au changement climatique. La troisième méthode s'applique aux taillis, principalement de chênes ou de châtaigniers, situés sur de bonnes stations ; en sélectionnant les plus beaux brins, il sera possible de produire du bois d'œuvre à plus long terme.

Pour en savoir + sur le Label Bas Carbone

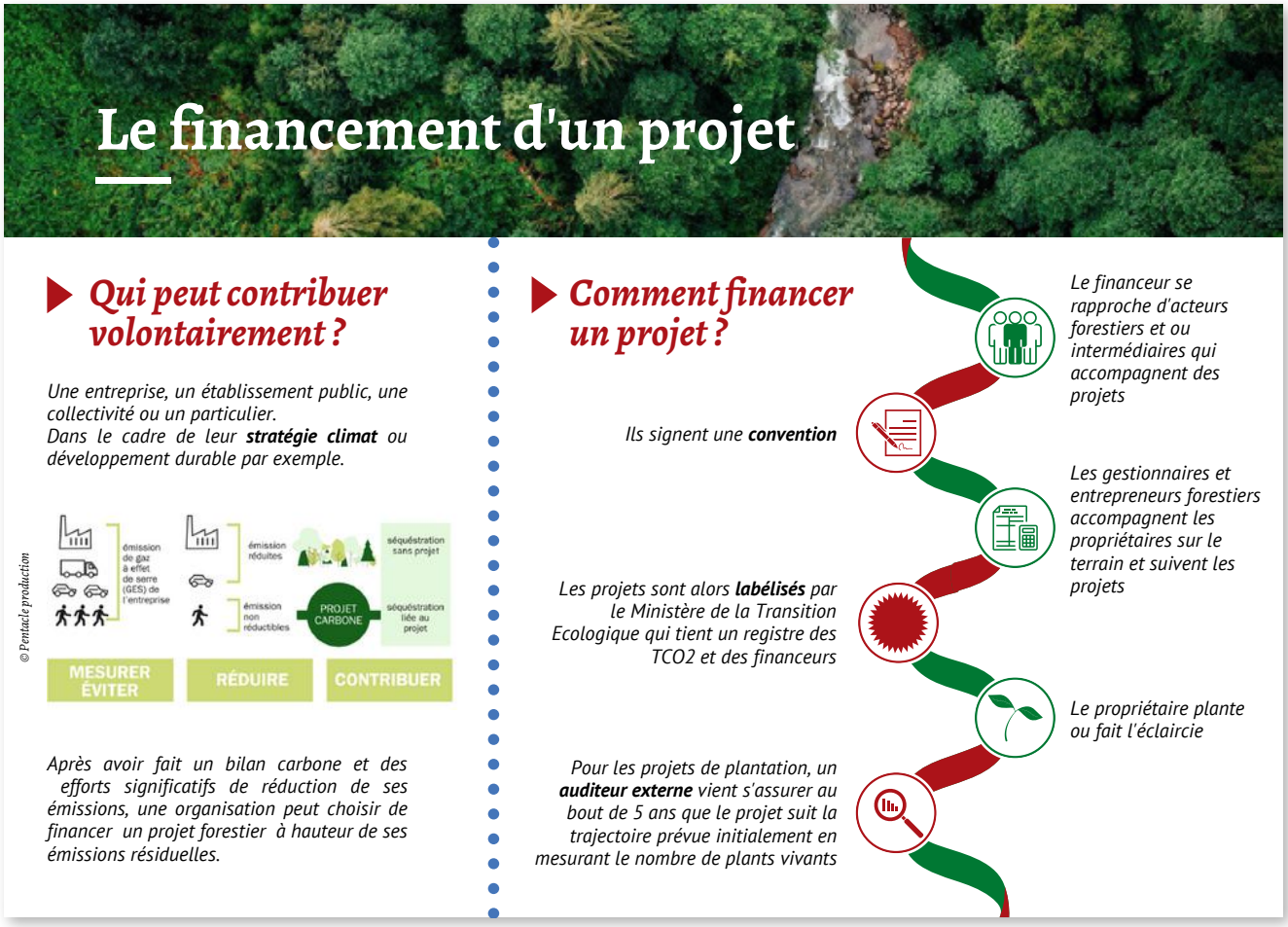

France Bois Forêt soutient depuis plusieurs années le développement du label et les réflexions autour de nouvelles méthodes.

C'est le cas par exemple de la méthode visant à financer l'enrichissement, par petits placeaux d'une ou deux essences à plus forte résilience, des régénérations naturelles d'essences reconnues sensibles aux changements climatiques. Afin de structurer cette nouvelle approche, les experts mobilisés (ONF, CNPF, I4CE) se focaliseront en premier lieu sur les régénérations dominées par deux espèces feuillues occupant une place centrale en France (hêtre et chêne sessile). Les mélanges feuillus-résineux étant prometteurs pour l'adaptation des forêts au changement climatique, seront considérés en priorité des résineux pour les essences d'enrichissement. La méthode sera toutefois réfléchie de manière à ce qu'elle puisse être aisément étendue par la suite à d'autres situations et d'autres types de mélanges.

Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

Exemples de programmes stratégiques et innovants

Prog. Pin maritime : un programme d'actions adapté

Le 7 décembre 2016, était signé un protocole d'accord pour la création d'une section spécialisée « pin maritime » au sein de France Bois Forêt. Une avancée importante pour l'Interprofession ! La filière de production du pin maritime présente des caractéristiques qui lui sont propres : sylviculture de précision, monospécifique, cycles courts, sélection génétique, activité de pépinière, mécanisation, systèmes de protection DFCI, risques climatiques et surveillance phytosanitaire. La prise en compte de ces spécificités et la volonté de France Bois Forêt de prendre toute sa part à la dynamique nouvelle de la filière Forêt-Bois au niveau national ont alors créé les conditions nécessaires à la naissance d'une section spécialisée à compétence nationale dédiée à la sylviculture du pin maritime.

Répartition thématique des 91 programmes de la Section Spécialisée Pin Maritime, période 2017 à 2022 (budget : 2 118 K €)

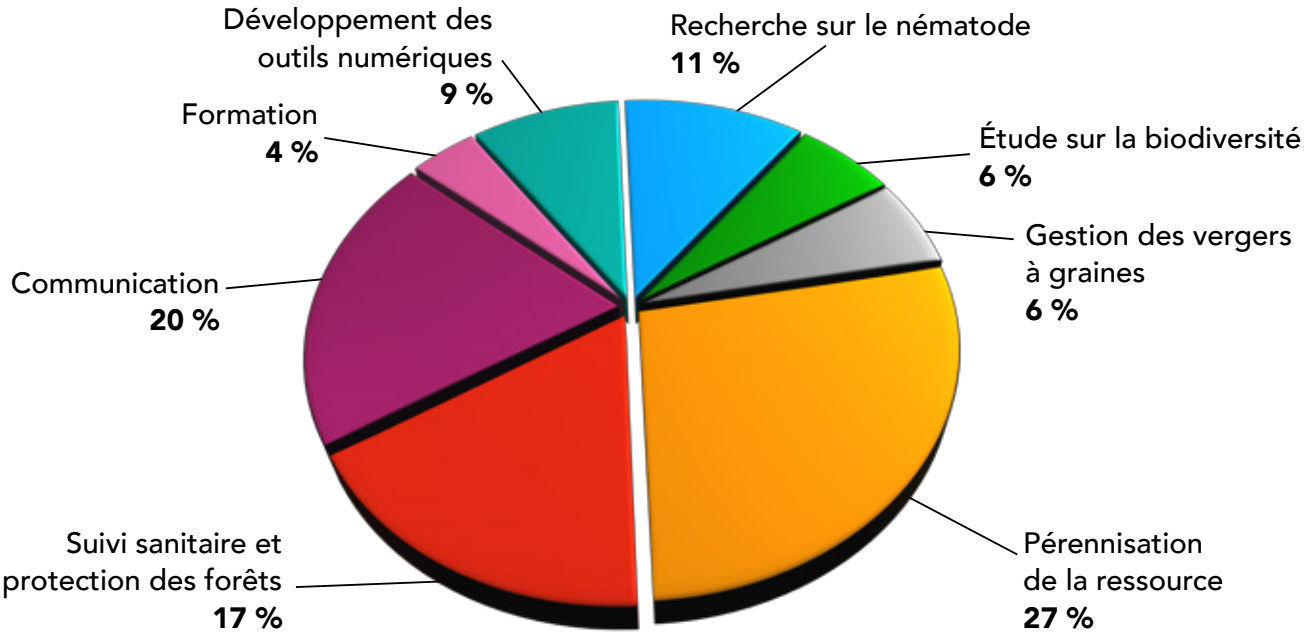

Objectif : favoriser les synergies au service de la promotion des usages du bois et de la mobilisation durable de la ressource forestière. Depuis sa création, la Section spécialisée pin maritime déploie de nombreuses actions. Près de 100 programmes ont d'ores et déjà été financés dans divers domaines comme la recherche contre le nématode, la surveillance phytosanitaire, l'observatoire global de la sylviculture Foretdata, la formation et la communication.

©adobestock

Sylviculture, gestion durable et santé des forêts

Exemples de programmes stratégiques et innovants

Prog.

21RD1363 : Sylvaid : le salut qui vient du ciel

Tout est parti d'une alerte au nématode du pin dans le massif des Landes de Gascogne. Ce n'est pas la première fois que l'on tente de réguler depuis le ciel les infestations de ravageurs ou de maladies des arbres du massif landais. Entre 2015 et 2017, des satellites ont été mis à contribution pour traquer les scolytes. Le système produit son effet, mais il manque de souplesse. Et les résultats doivent parfois être validés par un vol d'ULM ou une visite de terrain. Rien de tout ça avec SylvAid, la solution développée par SylGéCo. Le principe est simple : il s'agit d'équiper un drone du bon capteur pour détecter les spécimens malades. Dans la réalité, les choses sont plus complexes. Quel engin volant choisir ? De quel système de télédétection l'équiper ? Comment analyser les résultats des survols ? Le programme de recherche SylvAid a été labellisé par Xylofutur, pôle de compétitivité de la filière forêt, bois et papier, et soutenu financièrement par France Bois Forêt et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Partenariat avec l'Inrae

Pendant chaque vol, le drone prend une centaine d'images à haute résolution par hectare.

Les photographies sont ensuite traitées par un puissant ordinateur qui « dissèque » la lumière renvoyée par les aiguilles des pins maritimes.

Les spécimens malades diffusent une lumière de « couleur » spécifique. Une différence que l'ordinateur n'a aucun mal à discriminer.

Cette technique de détection semi-automatique des pins maritimes malades a été validée par l'Inrae - UMR Tetis de Montpellier.

Des visites de contrôle sur une parcelle test ont permis d'évaluer à plus de **95 % le niveau de performance du drone sur une futaie régulière.** Équipé de deux GPS, le quadroptère assure une Géolocalisation des arbres malades avec une précision métrique. Ce qui facilite, par la suite, le travail des forestiers. Facile à déployer, le drone ausculte plusieurs dizaines d'hectares par heure de vol.

Il faut ensuite quelques heures de traitement des images par le calculateur pour obtenir un diagnostic précis d'une parcelle.

En savoir + sur la méthode SylvAid

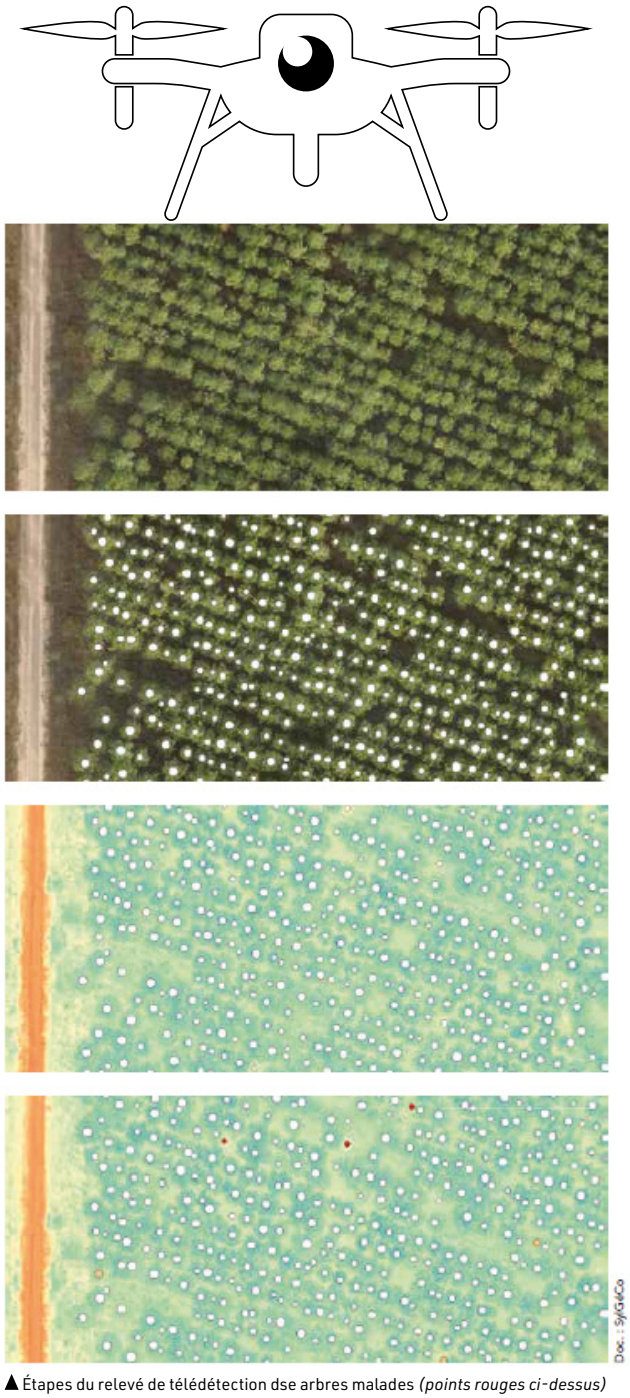

▲ Étapes du relevé de télédétection dse arbres malades *(points rouges ci-dessus)*

Exploitation, transformations et usages du bois

Exemples de programmes stratégiques et innovants

Prog. 22PC1549 : Prix national de la construction bois

L'édition 2022 du Prix national de la construction bois (PNCB) fut l'un des temps forts de Batimat (salon professionnel dédié à la construction). Le 4 octobre dernier, les membres du jury ont remis leur récompense aux quatre équipes distinguées dans les catégories Bâtiment public ou tertiaire, Logement collectif, Maison individuelle et Aménagement intérieur ou extérieur. Le jury a aussi décerné deux mentions spéciales pour des innovations sociales et techniques.

Visionnez l'émission spéciale Bati Journal PNCB 2022 enregistrée sur Batimat

LES SIX PRIX DÉCERNÉS SONT :

- Catégorie **Bâtiment public ou tertiaire** : **Maison de santé** », Liffol-le-Grand, Vosges ; Studiolada Architectes
- Catégorie **Logement collectif** : **Pop Acte**, Le Havre, Seine-Maritime ; Atelier Bettinger Desplanques
- **Maison individuelle** : **Maison sur la ruine** , Fontans, Lozère ; LCD'O Atelier d'Architecture Priam & Allart
- **Aménagement intérieur ou extérieur** : **Passerelle-Mirador** , L'Isle-sur-le-Doubs, Doubs ; Goetschy et Cabello Architecture
- **Mention spéciale Innovation sociale** : **Le Faré du lycée** , Koungou, Mayotte ; Encore Heureux Architectes et Co-Architectes
- **Mention spéciale Innovation technique** : **Le Haut-Bois**, Grenoble, Isère ; ASP Architecture et Atelier 17C-Architectes

Plus d'informations sur l'ensemble des candidatures sur **panoramabois.fr**

Prog. 21PC1400 : "QUESTIONS-RÉPONSES" 4e opus "Les Emballages bois"

Face au foisonnement de solutions et au potentiel du secteur de l'emballage, l'Interprofession nationale France Bois Forêt a édité un nouvel opus « QUESTIONS-RÉPONSES » en collaboration avec le Pôle Emballage Bois constitué du SIEL, du SYPAL et du SEILA. Cet ouvrage permet d'approfondir ses connaissances sur les formidables atouts des emballages bois.

Avec près de 861 entreprises dont 45 pour les emballages légers, 171 pour les emballages industriels et la caisserie et 645 pour la palette et la caisse-palette, le maillage territorial des entreprises de la filière des emballages bois s'étend sur la France entière au plus près de la ressource.
Regroupées au sein du Pôle Emballage Bois (créé en 2020), ces entreprises, réunies sous une bannière et des fonctions communes – emballer, protéger, transporter – constituent le maillon indispensable de l'industrie, du commerce et de la logistique en France. Elles connaissent des évolutions notables sur le plan non seulement technique et technologique, mais aussi humain afin de répondre aux attentes des acheteurs et des consommateurs, et pour rendre le secteur plus attractif : recrutement et mixité hommes/femmes ; allègement de la pénibilité grâce au développement de la robotisation et des exosquelettes remplaçant la force physique, transition vers l'industrie 4.0 à travers la digitalisation, le numérique, voire l'intelligence artificielle dans certains cas ; accroissement de la recherche et du développement et poursuite des innovations… dans un contexte concurrentiel accru.

Loin des layetiers d'antan et de leur savoir-faire, les professionnels des emballages bois innovent et apportent les services que la société attend d'eux : une technologie innovante, des atouts environnementaux reconnus en termes de ressources et d'économie circulaire, et une palette de services pour accompagner au mieux les évolutions. Pour protéger, stocker et transporter un produit manufacturé, une machine ou une œuvre d'art, ou encore garantir la fraîcheur et la sécurité alimentaire d'un produit consommable, il existe des emballages bois issus d'une matière première renouvelable, biosourcée, gérée durablement, et qui répondent aux enjeux environnementaux de réemploi et de recyclage.

Découvrez tous les atouts des emballages bois dans le quatrième opus de la collection « QUESTIONS-RÉPONSES ».

Exploitation, transformations et usages du bois

Exemples de programmes stratégiques et innovants

Prog. 21OE1378 : La terrasse bois conforte son succès

À la suite de la pandémie de Covid-19 et des confinements successifs, l'appétence pour les aménagements extérieurs s'est accentuée. Un vif intérêt pour la terrasse bois notamment dont le marché devrait rester dynamique ces prochaines années. C'est un des enseignements de l'étude de marché commanditée par Le commerce du bois (LCB). Publié en janvier 2022, le rapport étudie l'évolution du secteur sur la période 2017-2020 et ouvre des perspectives jusqu'à 2025.

Investir l'espace extérieur

Avec des taux de croissance supérieurs à 10 % par an entre 2017 et 2019, le marché de la terrasse bois était déjà porté par une tendance forte : le désir des consommateurs de s'approprier les espaces extérieurs (jardins, balcons, terrasses). En 2020 et 2021, la crise sanitaire a, pour sa part, incité cafetiers et restaurateurs à ouvrir de nouveaux espaces en plein air pour diminuer les risques de contamination de leurs clients. Ce pic de demande est conforté par l'entrée en vigueur de la nouvelle Réglementation environnementale (RE 2020) qui accroît sensiblement les besoins en matériaux naturels biosourcés dans l'industrie du bâtiment. Avec plus de 16 Mm² vendus en 2021, le chiffre d'affaires du marché de la terrasse bois a bondi de plus de 34 % par rapport à 2019.

Les résineux toujours leaders

Du côté des produits, ce sont les terrasses en bois résineux qui tiennent le haut du pavé, avec plus de 60 % des ventes (soit 10 Mm² vendus en 2021). Elles séduisent par leur esthétique et un rapport qualité/prix très compétitif. Avec 3 Mm² vendus, les terrasses en bois exotique progressent de 33 % entre 2019 et 2021. En progression de plus de 50 % sur la période, les terrasses en bois composite (bambou compris) représentent 20 % du marché, avec 3,2 Mm² vendus en 2021.

Prog. 21RD1376 : Développer la récolte mécanisée des peuplements feuillus avec les bons outils

Le développement de la mécanisation de la récolte dans les peuplements feuillus est un enjeu majeur pour la filière Forêt-Bois française. Il est inéluctable pour faire face à la diminution progressive du nombre d'opérateurs de bûcheronnage manuel, qui a comme conséquence des retards, voire la non réalisation des interventions sylvicoles programmées. Il est par ailleurs reconnu que la mécanisation participe à la réduction de la pénibilité et améliore considérablement la sécurité des opérations forestières.

La rentabilité des opérations est par ailleurs, un sujet incontournable pour le développement de la mécanisation. Elle dépend en premier lieu des caractéristiques du peuplement et de la valeur potentielle des produits récoltés. Ensuite viennent les choix du système de récolte, du matériel ainsi que l'organisation du chantier pour que la productivité soit au rendez-vous ; l'acteur clé de la réussite de la mécanisation étant le pilote de la machine.

https://www.fcba.fr/ressources/guide-praticmecafeuillus/

Ce guide traite des situations de récolte mécanisées éprouvées, et répond aux questions suivantes :

Quels sont les peuplements concernés ?
Quels matériels utiliser pour quels produits ?
Comment réussir la mécanisation ?
Quelles sont les caractéristiques d'un chantier productif ?
Quelle organisation de chantier mettre en place ?
Quelle productivité pour quel coût ?

Exploitation, transformations et usages du bois

Exemples de programmes stratégiques et innovants

Prog.

22RD1510 : France Bois 2024

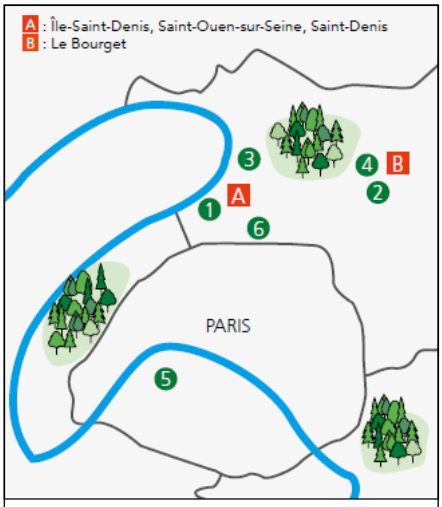

Quelques ouvrages emblématiques des JO2024

Dès le départ, les conditions étaient posées par les organisateurs : les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 devraient afficher une empreinte carbone deux fois plus légère que celles des précédentes olympiades. Soit l'équivalent de 1,5 million de tonnes équivalent CO_2. Pour être atteint, cet objectif ambitieux exige d'actionner tous les leviers disponibles : pilotage de l'impact carbone à chaque étape de la construction des infrastructures, consommation d'énergies renouvelables, constitution d'une flotte de véhicules bas carbone, développement d'innovations, utilisation d'infrastructures existantes ou éphémères, alimentation durable, compensation des émissions résiduelles, etc.

La filière Forêt-Bois n'a pas manqué cette occasion en or de démontrer aux donneurs d'ordre et au grand public les atouts écologiques, sociétaux et économiques du bois. De montrer aussi les capacités des secteurs bois-construction et aménagement à relever les défis de constructions bas carbone exemplaires. C'est dans cette optique qu'a été créée France Bois 2024. Cofinancée par France Bois Forêt et le Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois (Codifab), en partenariat avec le Comité stratégique de filière bois, France Bois 2024 vise à apporter les informations nécessaires aux maîtres d'ouvrage et à faciliter la participation d'un maximum d'entreprises de la filière à la préparation de cet événement planétaire. Cela constitue aussi une formidable opportunité de créer une vitrine internationale et de donner un coup d'accélérateur à la part du bois dans la construction et l'aménagement en France.

À moins de 500 jours de l'allumage de la flamme, quelle sera la performance de la construction bois pour les JO ? Quatre maîtres d'ouvrage et de nombreuses entreprises construisent le Village olympique et paralympique, où seront logés les athlètes. Cet ensemble représente une surface de 280 000 m², avec des façades en bois sur 200 000 m² et du bois en structure pour 80 000 m². Les bâtiments de logements de moins de 28 m de hauteur intégreront du bois-construction.

Autre ensemble olympique monumental : le Centre aquatique et son franchissement. Seul équipement sportif expressément construit pour les JO de 2024, il possède une structure de halle sportive en bois avec des façades vitrées, doublées de brise-soleil extérieurs en bois. En forme de voûte concave, sa toiture, constituée de 296 poutres en bois, sera couverte de 5 000 m² de panneaux photovoltaïques. Ce centre sportif sera ainsi l'une des plus grandes fermes solaires urbaines de France.

Ainsi, la plupart des bâtiments érigés pour les Jeux olympiques et paralympiques contiendront du bois et nous devrions dépasser le seuil des 30 % fixés par la Solideo.

CENTRE AQUATIQUE ET SON FRANCHISSEMENT
Photos : Bouygues Bâtiment Île-de-France - Potion Médiatique/Silvère Koulouris

FRANCE BOIS 2024

Pour découvrir la place privilégiée du bois dans le village des athlètes et les différents sites des jeux :

Exploitation, transformations et usages du bois

Exemples de programmes stratégiques et innovants

Prog. 22PT1524 : Bois de France

L'entrée en vigueur, le 1er janvier 2022, de la RE 2020 aura été bénéfique à Bois de France. Fin 2021, l'association promouvant le bois récolté et transformé dans l'hexagone avait convaincu 113 entreprises (scieurs, transformateurs, panneaux, bois-énergie, etc.) d'apposer la cocarde sur leurs produits. Un an plus tard, le label revendique 159 adhésions : autant d'entreprises qui privilégient l'utilisation du bois récolté et transformé en France. Parmi les nouveaux venus : Ingénierie Bois Construction (IBC), un réseau national de 60 bureaux d'études et de 300 personnes spécialisées dans les structures bois. L'association a aussi noué des liens avec la Collectivité européenne d'Alsace qui prévoit de construire de nombreux bâtiments en bois. Du fait des volumes en jeu, les ressources locales n'y suffiront pas d'où l'intérêt de conjuguer bois régional et français pour ériger ces constructions à faible impact environnemental.

L'équipe Bois de France

De gauche à droite : Céline BARBIER, chargée de développement, basée à Lyon ; Anthony MARCADIER, chargé de développement, basé à Bordeaux ; Jérôme MARTINEZ, responsable du label, basé à Nancy.

2022 a été aussi l'année d'engagements et de réalisations exemplaires.

Promoteur spécialisé dans la construction bas carbone, Urbain des Bois a conclu un partenariat avec Bois de France. La meilleure façon pour la filiale d'Icade de développer l'utilisation, dans ses projets immobiliers, de bois issu des forêts françaises et transformé sur le territoire. En mars, le distributeur Lidl inaugurait, à Épinal (88), son premier supermarché construit en bois. Réalisé en moins d'un an, ce bâtiment bas carbone de 1400 m² de surface commerciale est entièrement réalisé en sapin, épicéa et Douglas labellisés Bois de France.

Prog. 22RD1588 : Essences dites "secondaires"

Pilotés par la FNB, le FCBA et l'IGN ont quantifié les sources d'approvisionnement en essences secondaires facilement mobilisables. Sont qualifiées de secondaires, les essences qui sont plus souvent utilisées comme bois de chauffe que pour des usages « nobles » réservés aux essences principales. Dans ce lot, on trouve le bouleau, le charme, le chêne rouge d'Amérique, le chêne vert, le merisier, les grands aulnes, les grands et les petits érables, le saule, le tilleul et le peuplier non cultivé. Elles sont d'autant plus importantes que les effets conjugués du changement climatique et la hausse de la demande de bois posent la question de la disponibilité de la ressource.

De prime abord, le gisement de ces essences « secondaires » semble important : 370 Mm³. Mais l'essentiel (63 %, soit 233 Mm³) semble voué à une utilisation industrielle ou énergétique. Le volume de bois secondaire exploitable dans l'emballage représente 27 %, soit 100 Mm³ du total. Seuls 36 Mm³ (10 %) pourraient devenir bois de structure.

Cet état des lieux des volumes de bois disponibles dans les essences secondaires constitue la première étape d'une étude plus large visant à identifier de nouvelles sources d'approvisionnement potentielles pour le secteur de l'emballage, et plus particulièrement de la palette. Il est désormais nécessaire de valider l'adéquation de ces essences secondaires avec les exigences industrielles des scieries d'une part, et avec les critères de qualité requis pour tous les usages (emballage/palettes et structure). Enfin, si les qualités techniques des bois secondaires sont validées, il sera ensuite indispensable de s'assurer de l'aptitude à l'usage et de l'acceptabilité de ces essences secondaires par les clients finaux.

Exploitation, transformations et usages du bois

Exemples de programmes stratégiques et innovants

La filière défend la 1ère énergie renouvelable de France et d'Europe

Espace géopolitique en cours de décarbonation et en pleine crise énergétique, l'Europe cherche des sources d'énergies renouvelables. Désespérément. C'est d'ailleurs l'un des piliers de sa stratégie climatique. En cours d'adoption, ce paquet de lois et de réglementations européennes comprend un volet consacré aux énergies vertes. Concrètement, il s'agit de réviser, pour la troisième fois depuis son adoption initiale en 2009, la directive sur les énergies renouvelables, en anglais, Renewable Energy Directive, d'où son surnom : RED III.

▲ Plaquettes forestières

▲ Bois-bûche

▲ Granulés

Ambition contradictoire

Afin de réduire la dépendance de l'Union européenne aux énergies fossiles, la Commission européenne a proposé qu'en 2030, les Européens consomment 45 % d'énergies renouvelables, contre 32 % initialement prévus.

Si nos organismes sectoriels soutiennent pleinement cet objectif ainsi que l'exigence de très hauts rendements des chaudières à biomasse et la fin des aides allouées aux centrales à biomasse ne produisant que de l'électricité, les nouvelles dispositions sur la valorisation énergétique des bois récoltés en forêt, si elles devaient s'appliquer, constitueraient une aberration économique et écologique.

Par ses amendements au projet de nouvelle directive, le Parlement européen sape en effet le fondement de la stratégie climatique européenne. Le 14 septembre dernier, une majorité de députés européens a adopté des amendements excluant la « biomasse ligneuse primaire » du régime des énergies renouvelables. Cependant, les négociations entre les colégislateurs sont en cours avant une décision finale dans le courant du premier semestre 2023.

Ces récentes dispositions – en attendant la décision finale – excluent des énergies renouvelables une très large majorité du bois-énergie issu de la forêt au nom d'une soi-disant réduction de la déforestation, de la destruction des habitats naturels et des puits de carbone forestiers.

Première source d'énergie renouvelable

Or cette situation ne correspond en rien aux pratiques en usage dans les massifs français. Dans les massifs de métropole, le bois récolté est utilisé pour la fabrication de charpentes, d'emballages, de papier et de panneaux. Seuls les résidus de ces productions et les parties de l'arbre ne pouvant être valorisées autrement servent de combustible. La valorisation énergétique de la biomasse est, de loin, la première source d'énergie renouvelable consommée dans l'Hexagone. Le bois-énergie représente 36 % des énergies renouvelables produites en France (loin devant l'éolien et le solaire) et 66 % de la chaleur renouvelable. Plus de sept millions de logements sont aujourd'hui équipés d'appareils de chauffage au bois. Restreindre l'usage du bois-énergie, c'est fragiliser la sécurité d'approvisionnement en énergie de millions de particuliers. C'est aussi déséquilibrer le modèle économique d'exploitants de réseaux de chaleur : près du quart de la chaleur consommée collectivement est produite par des chaudières à biomasse. C'est enfin menacer un pan de l'activité forestière, laquelle représente 50 000 emplois non délocalisables et génère 1,3 milliard d'euros de valeur ajoutée annuelle…

Face à ce constat la filière s'est mobilisée à travers une note de position envoyée début février aux députés européens et une pétition pour soutenir une politique européenne en faveur des énergies renouvelables qui reconnaît la réalité du rôle de la biomasse dans la décarbonation de nos usages et dans la préservation des forêts françaises.

https://franceboisforet.fr/2023/02/13/petition-preservons-la-gestion-durable-des-forets-francaises-en-soutenant-le-bois-energie/

Exploitation, transformations et usages du bois

Exemples de programmes stratégiques et innovants

Les Français et le bois énergie : enquête auprès des Français

En parallèle, FBF a réalisé avec le cabinet ELABE une étude auprès d'un échantillon de 1 003 personnes représentatif de la population résidente de France métropolitaine âgée de 18 ans et plus afin d'objectiver et de mieux comprendre les usages et la perception du bois énergie par les Français dont voici les principaux résultats :

24% **des Français déclarent utiliser le bois** (bûches ou granulés) **comme source d'énergie pour se chauffer ;**

3e **source d'énergie la plus utilisée par les Français** derrière l'électricité (55%), le gaz (37%) et devant la pompe à chaleur (13%), le fioul (8%) et le solaire (3%).

14% **des Français envisagent de changer d'énergie pour leur chauffage et de passer au bois** (bûches ou granulés, en utilisant une chaudière, un poêle/insert ou une cheminée), au-delà des 24% des Français qui l'utilisent actuellement.

► **Les Français utilisent ou envisagent d'utiliser le bois :**

- **42%** pour des raisons écologiques et financières
- **41%** pour des raisons financières principalement
- **17%** pour des raisons écologiques principalement

► Les Français interrogés ont été invités à classer 6 sources d'énergie (solaire, bois, pompe à chaleur, électricité, gaz, fioul) de la moins chère à la plus chère. En moyenne, **le bois est classé en 2è position des énergies les moins chères**

58% **des Français considèrent que *le bois est une source d'énergie bonne pour l'environnement***, une opinion plus fortement exprimée par les Français qui utilisent le bois comme source d'énergie pour se chauffer (74%) mais qui est aussi majoritaire chez les non-utilisateurs (53%).

► Pour une large majorité de Français, le bois est :

pour **87 %** d'entre eux ***une énergie naturelle***

pour **70 %** d'entre eux ***une énergie renouvelable***

pour **72 %** d'entre eux ***une énergie moins polluante que les énergies fossiles***

pour **69 %** d'entre eux ***une énergie qui contribue à l'indépendance énergétique de la France***

On peut noter que le bois énergie bénéficie d'une excellente image chez les utilisateurs de cette énergie (à titre d'exemple **85%** considèrent qu'il s'agit d'une énergie renouvelable) mais aussi d'une très bonne image chez les non-utilisateurs **(65%)**. Les pouvoirs publics devraient encourager cette énergie pour développer son usage **(56 %)**.

Prog. 21OE1406 : Le chauffage au granulé bois en lumière

En 2021, plus de 1,5 million de foyers étaient équipés de poêles, d'inserts ou de chaudières à granulé bois estime PROPELLET (association nationale du chauffage au granulé). Un chiffre en progression de … 100 % en six ans, selon les dernières statistiques de l'association. Le succès de ce système de chauffage s'accompagne-t-il pour autant chez ses utilisateurs d'une connaissance globale de leur appareil et de leurs pratiques ? Pour en avoir le cœur net, PROPELLET a commandé un vaste sondage auprès de 800 consommateurs de pellets. Cette étude publiée en mai 2022 a révélé entre autres que le poêle est choisi selon trois critères : il doit être suffisamment puissant pour chauffer tout le logement, ne pas coûter trop cher et ne pas dénaturer la décoration intérieure. Les performances énergétiques et environnementales de l'appareil sont un critère de choix secondaire.

PÉTITION

Je signe la pétition !

Préservons la gestion durable des forêts françaises en soutenant le bois-énergie

Pétition pour une politique européenne en faveur des énergies renouvelables qui reconnaît la réalité du rôle de la biomasse dans la décarbonation de nos usages et dans la préservation des forêts françaises

Engagés dans la transition écologique, **les acteurs et les collectivités locales de la filière forêt-bois (*) dénoncent les contresens des orientations européennes envisagées sur le bois-énergie** qui ignorent la réalité physique et pourraient saper les bases même de la gestion forestière durable en France, au moment même où les forêts ont plus que jamais besoin de leur intervention pour affronter les impacts du changement climatique.

Il en dépend notre **capacité à conjuguer à la fois la préservation de notre puits de carbone, la décarbonation de l'économie par les différents usages du bois et la poursuite du développement de la chaleur renouvelable** nécessaires à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Dans le cadre de la directive européenne sur les énergies renouvelables en cours de révision, **des propositions remettent en question le caractère renouvelable du bois énergie issu des forêts à travers une définition hors sol et un plafonnement injustifié du bois prélevé en forêt** (biomasse ligneuse dite « primaire »).

Faisons confiance aux nations et à leurs professionnels de la forêt dans la mise en place de règles adaptées à la singularité de leurs forêts.

L'UE voudrait imposer en Europe des mesures universelles de gestion forestière. Or, depuis des décennies, les prélèvements de bois en France sont soumis à un cadre légal très strict. **Les professionnels de la filière défendent et promeuvent une gestion forestière durable, qui permet de protéger la forêt tout en préservant ses bénéfices, en matière d'atténuation du changement climatique et pourvoyeuse d'un matériau et d'une énergie renouvelables.**

Les pratiques sylvicoles, très encadrées en France, ont pour objectif prioritaire la production de bois d'œuvre (produit et récolté pour construire nos maisons et nos meubles, fabriquer nos emballages, etc.) **et de bois d'industrie** (pour produire du papier, des panneaux etc.). **La production de bois-énergie intervient quant à elle en bout de chaîne, valorisant les parties de l'arbre qui n'ont pas d'autres débouchés.**
Le débouché bois-énergie, indispensable aux actes de gestion sylvicole, apporte aux propriétaires forestiers un complément de revenu indispensable à l'entretien de leur patrimoine forestier.

Les prélèvements de bois en forêt (pour le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois-énergie) sont très inférieurs à l'accroissement naturel des forêts, en témoignent la surface forestière et le volume de bois sur pied qui ont doublé en deux siècles en France, et qui continuent de s'accroître.

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'UE en 2030 peut donc augmenter :

- **dans le cadre d'une approche vertueuse de l'utilisation de la biomasse forestière orientée vers les usages les plus performants,**
- **et dans le cadre d'une complémentarité des usages du bois d'œuvre, du bois industrie et du bois-énergie.**

Défendez la mobilisation des acteurs de la filière forêt-bois en faveur de la préservation de la gestion durable et des multiples usages complémentaires des forêts françaises en soutenant le bois-énergie : " je signe la pétition " !

(*) Les acteurs de la filière forêt-bois et des collectivités locales françaises regroupent : Amorce, le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), les Experts forestiers de France, la Fédération nationale du bois (FNB), la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), la Fédération des services énergie environnement (FEDENE), la France Bois Forêt (FBF), la Fédération des syndicats de forestiers privés de France (FRANSYLVA), l'Union des coopératives forestières (UCFF) et le Syndicat des énergies renouvelables (SER)

Signez la PÉTITION accessible ici :

https://chng.it/QxJn4bsk6V

+ de 15.843 SIGNATURES AU 05.09.2023

Comité de l'Observatoire économique et suivis statistiques

présidé par Pierre PIVETEAU

Eric TOPPAN, coordinateur de l'Observatoire économique et de la Veille économique mutualisée

Observatoire économique de France Bois Forêt

Le principe fondateur de l'Observatoire depuis sa création en 2009 est que chaque membre de FBF fourni des données économiques et statistiques ainsi que des analyses sur son domaine d'activité. C'est l'outil de FBF pour les études et analyses conjoncturelles. **L'objectif est de disposer d'une meilleure connaissance des activités, des marchés pour les entreprises et opérateurs de la filière, mais aussi de permettre une meilleure visibilité de notre filière et de ses métiers à un public élargi.** Il y a ainsi 11 conventions détaillées ci-dessous.

Les publications régulières de l'Observatoire

Ressource forestière		Industrie	Commerce international
FRANSYLVA – CNPF (RESOFOP) : **Enquête** auprès des **propriétaires** forestiers sur les **déterminants** des décisions de travaux, coupes… Tous les deux ans.	**ONF : indice prix trimestriel** bois abattu et BSP **+ volumes + analyses de conjoncture**	**FNB : Suivi annuel** des marchés européens des **sciages, parquets, palettes, bois énergie**	**FRENCHTIMBER (Isibois): Statistiques** des échanges internationaux des grumes et sciages des principaux pays (tous les deux mois)
	GCF : indice prix trimestriel + volumes des bois rendus usine **+ analyses de marché**	**CEEB : Indices** de prix trimestriels des **sciages, des connexes, du bois énergie et des granulés. Baromètres** de conjoncture trimestrielle (CA, Carnets commandes,…)	**LCB: Suivi des marchés** internationaux des sciages importés et produits rabotés et collés
	EFF : prix semestriels et **volumes** des BSP vendus aux ventes groupées + **analyses de marché**		
	EFF-ASFFOR-SFCDC : Indicateur annuel des prix BSP en forêt privée	**EMBALLAGES (XERFI prestataire) :** baromètres de conjoncture trimestrielle CA, carnets commandes…	
	ETF – (XERFI prestataire): baromètres de conjoncture trimestrielle CA, carnets commandes…		

Cellule grisée : programme stoppé

En 2022, plusieurs dizaines de publications ont été réalisées et mises en ligne sur le site de l'Observatoire (***observatoire.franceboisforet.com***), diffusées aux membres de FBF par circulaire et aux contributeurs CVO par newsletter.

Les principales publications sont de deux ordres :

- Les publications d'analyses conjoncturelles trimestrielles ou semestrielles : prix des bois sur pied ou abattus par catégorie de produit et par essence, prix des sciages et des produits transformés par catégories de produits et par essence, baromètres de conjoncture des entreprises de l'exploitation forestière et du sciage…
- Les publications de synthèse annuelles : indicateur des pris des bois sur pied en forêt privée, bilan annuel des marchés des bois de la forêt publique, bilan annuel du bois énergie, bilan annuel des études RESOFOP sur la gestion forestière privée…

Les évolutions de l'Observatoire

L'actualité récente de la filière est marquée par la forte reprise de l'activité post-COVID mais aussi par le début d'application de la réglementation environnementale RE 2020 dans le secteur de la construction neuve. La demande de bois pour la construction est en croissance et les besoins de contractualisation entre maillons de la filière se renforcent, afin d'offrir aux parties de la visibilité et des garanties de ventes ou d'approvisionnement.

Notre filière s'est saisie du sujet majeur des indices de prix afin d'engager une véritable refonte de nos modes de suivi des prix des différents produits de la filière. **Les enquêtes de prix aujourd'hui disponibles** ne répondent pas suffisamment aux besoins des opérateurs car elles ne couvrent pas l'ensemble des produits clés et leur fréquence est inadaptée pour certains produits.

Le projet d'**Observatoire 2.0 de FBF, en partenariat avec le CODIFAB/FBIE** (action conjointe), a pour objectif de **répondre à ces attentes au moyen d'enquêtes obligatoires dans le cadre du droit de la concurrence.**

Le pas de temps mensuel, avec publication avant la fin du mois suivant est un objectif pertinent pour la filière, sa justification étant à vérifier par catégories de produits. Des priorités émergent notamment sur le suivi du prix des grumes (bois d'œuvre) et de différents produits bois collés pour la construction ou non et sur les panneaux.

Zoom sur le travail mené en 2022 sur les prix des grumes

Actions réalisées

- Constitution du **Groupe de Travail « Atelier grume »** : ONF, FNCOFOR, UCFF, FRANSYLVA, EFF-SFCDC, FNB qui s'est réuni 7 fois en 2022.
- Définition des **essences cibles et des grilles d'enquêtes produits** (qualité, diamètre, longueur par essence).
- Identification des **produits directeurs** dont les évolutions de prix décrivent les tendances générales.
- Réalisation d'un cahier des charges d'une enquête mensuelle des prix bord de route et sur pied en France auprès des vendeurs (ONF, SF-CDC, coopératives, experts forestiers) et acheteurs de bois (exploitants forestiers, scieurs et transformateurs, sociétés d'approvisionnement, négociants, exportateurs).
- Tests positifs auprès d'un échantillon d'opérateurs.

Des travaux ont également été engagés en parallèle sur les produits transformés et les bois séchés. De nouvelles mercuriales de prix seront ainsi publiées par le CEEB en 2023. Les travaux sur les panneaux démarreront en 2023.

©phdpourFBF

Zoom sur l'étude sur les Indicateurs nationaux des prix du bois sur pied et du bois façonné – ONF

L'objectif est :

- D'améliorer l'analyse de l'indice des prix des bois de l'ONF actuellement fourni à l'Observatoire économique ;
- D'avoir pour la forêt publique, la même approche qu'en forêt privée avec des indicateurs annuels fiables de l'évolution des indices de prix des ventes financée par FBF ;
- De construire des courbes d'évolution des prix selon le volume unitaire moyen en bois sur pied, le diamètre et la qualité en bois façonné ;
- De faire une comparaison interannuelle avec panier constant ;
- De faire une cartographie des écarts par rapport à la moyenne nationale.

Ceci permettra dès lors de mesurer les évolutions nationales de prix selon des variables métiers des forestiers, à savoir le volume unitaire moyen en bois sur pied, le diamètre médian et la qualité en bois façonné. Enfin l'étude vise à permettre aussi de réaliser des comparaisons dans le temps à partir d'indicateurs fiables (Méthode de panier constant partagé avec les forêts privées et via une modélisation statistique des bases de données).

Prog. 22OE1596 : Veille économique mutualisée de la filière Forêt-Bois

La Veille Économique Mutualisée de la filière Forêt-Bois (VEM-FB) est un projet porté par les organisations professionnelles de la filière Forêt-Bois et les pouvoirs publics à travers les Ministères de l'Agriculture, de l'Industrie, du Logement et de l'Écologie. L'objectif de la VEM-FB est de permettre aux opérateurs de disposer d'une vision partagée de l'économie de la filière Forêt-Bois et, en particulier, d'améliorer la connaissance de ses marchés. La VEM-FB a ainsi développé plusieurs outils, principalement un portail statistique (qui fait l'objet d'un guide d'utilisation spécifique) et un Tableau Emplois-Ressources (TER).

Révision structurelle du Tableau Emplois - Ressources

Le tableau Emplois – Ressources (TER), nouvel outil de connaissance économique de la filière Forêt-Bois, apporte des résultats annuels (valeur ajoutée, emploi, ...) et une description des flux entre branches. Cette version du TER, qui décrit les relations structurelles entre branches, est basée sur des données statistiques et documentaires de 2016. Sur cette base, chaque année une actualisation rend compte des évolutions conjoncturelles de la production et des échanges internationaux. En 2022 la VEM-FB a engagé l'actualisation de la structure du TER, c'est-à-dire des échanges entre les branches et les performances de chacune.

Les objectifs de cette révision du Tableau Emplois-Ressources de la VEM-FB sont multiples :

- Révision technique pour garder un outil performant
- Prise en compte de (i) l'évolution des marchés de la filière bois, avec le développement rapide des marchés émergents et (ii) des nouvelles attentes des Organisations Professionnelles (OP)
- Rendre les données de la VEM-FB plus accessibles et prêtes-à-l'emploi
- Poser les bases d'un outil actualisable plus rapidement avec des indicateurs avancés.

La VEM-FB publie désormais plusieurs fois par an une courte publication afin de faire connaître un chiffre clé de la filière Forêt-Bois. Deux publications « Le Saviez-vous » ont été produites en 2022 :

- Le « Saviez-vous » numéro 1 de la VEM-FB s'intéresse au chiffre d'affaires de la filière,
- Le « Saviez-vous » numéro 2 dévoile le chiffre de l'exportation de la filière bois énergie.

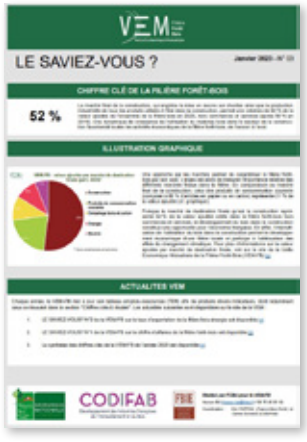

Impact de la nouvelle réglementation environnementale RE2020 sur la filière bois

Les bâtiments, par leurs consommations énergétiques et les modes constructifs actuels, représentent une part importante des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France. Les logements constituent ainsi à eux seuls, 27 % des émissions de GES, répartis entre les phases de construction (60 %), exploitation et fin de vie. En réponse à des attentes sociétales de plus en plus marquées, et à une mobilisation notable des pouvoirs publics, le cadre réglementaire et législatif de la construction a connu ces dernières années des transformations majeures.

Un ensemble de textes réglementaires et législatifs s'attache aujourd'hui à réduire l'impact carbone des bâtiments et de la construction. Les matériaux biosourcés (au premier rang desquels le bois) offrent des solutions concrètes et à fort potentiel pour relever les défis de la transition énergétique et écologique du secteur de la construction.

Parmi ces textes réglementaires, **la nouvelle Réglementation Environnementale (RE2020)**, entrée en vigueur au 1er janvier 2022, promeut une réduction de l'empreinte carbone des bâtiments, notamment à travers l'usage des matériaux biosourcés dont le bois. Cette réglementation ciblant les bâtiments neufs, soutient entre autres la diversité des modes constructifs et la mixité des matériaux.

Elle fixe un seuil maximal d'émissions de gaz à effet de serre pour différents horizons temporels (2022-2024, 2025-2027 et 2028-2031) pour les bâtiments d'habitation, les bâtiments de bureaux et d'enseignement primaire ou secondaire. Du fait de ses objectifs ambitieux, la RE2020 entraînera nécessairement une évolution des solutions constructives utilisées par les maîtres d'œuvre.

Afin de mieux appréhender les défis soulevés par la RE2020 mais également d'estimer le potentiel de marché pour la filière bois, la VEM-FB a souhaité renforcer ses capacités et outils existants en matière d'analyse économique et de projection à court, moyen et long terme.

Nomadéis/Wavestone a ainsi été mandaté pour la réalisation d'une étude prospective de l'impact de la RE2020 sur la filière bois, visant à explorer, selon différents scénarios, des trajectoires possibles d'évolution de la demande (en volume) des différents produits bois utilisés pour la construction (résidentiel et tertiaire), aux pas de temps de la RE2020. L'étude s'est basée sur les données de filière de la VEM-FB, les données de la construction et a intégré les avis de plusieurs experts mobilisés par la filière.

Le travail réalisé vise à tracer les contours de différentes dynamiques possibles, autour de scénarii d'évolution qui intègrent plusieurs hypothèses et paramètres sans pouvoir pour autant tenir compte de l'ensemble du faisceau d'incertitudes de différentes natures : politiques, sociétales, facteurs internes à la filière bois (structuration des acteurs, disponibilité de la ressource, etc.).

Les deux principaux objectifs de l'étude sont les suivants :

- Renforcer les outils de la filière, pour faciliter le décryptage des tendances et l'aide à la décision à la lumière des principaux paramètres clés (économiques, politiques…);
- Contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques de la filière, en appui à l'effort national de transition énergétique et écologique (mobilisation du bois dans la construction et la rénovation).

De février à décembre 2022, l'étude a cherché à estimer l'impact de la RE2020 sur le secteur de la construction neuve soumise à réglementation (y compris extension/surélévation), pour dimensionner la part croissante du bois dans les solutions constructives au fur et à mesure des seuils prévus. Ce travail prospectif s'est appuyé sur des recherches et analyses documentaires afin d'identifier les études et scénarii de référence à prendre en compte (BatiEtude, BIPE-FCBA, ADEME – Transition(s) 2050, Stratégie Nationale Bas Carbone, etc.). Une trentaine de documents clés ont ainsi été analysés et intégrés à la réflexion. Les hypothèses et modèles ont été affinés et enrichis à travers 26 entretiens qualitatifs et un atelier de travail réalisés auprès d'acteurs clés de la filière bois et du secteur de la construction.

En s'appuyant sur l'expertise interne et sur les apports des experts mobilisés par la filière, un modèle d'analyse sur-mesure a été codéveloppé établissant les liens entre :

- Les évolutions des mises en chantier dans la construction à court et moyen termes ;
- L'utilisation du bois dans les différentes solutions constructives ;
- Les stratégies des acteurs de la construction visant à satisfaire les exigences réglementaires aux différents jalons de la RE2020 et l'évolution de leurs solutions constructives.

Le périmètre de cette étude porte sur la construction neuve pour les secteurs résidentiel (maisons individuelles et logements collectifs) et tertiaire (hébergement hôtelier, commerces, bureaux, artisanat, services publics ou d'intérêt collectif).

Les pas de temps considérés sont ceux de la RE2020 : 2022-2024, 2025-2027, 2028-2031.

La publication de l'étude est prévue au printemps 2023.

Chapitre 6

Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine

sous l'égide de la Fondation de France

par Henry de REVEL, délégué de la fondation

© DR

© adobestock

©DR

FONDATION FRANCE BOIS FORÊT POUR NOTRE PATRIMOINE
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

FONDATION FRANCE BOIS FORÊT POUR NOTRE PATRIMOINE
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

La Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine

Contexte et objectifs de la fondation

À la suite de l'immense émotion suscitée par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris le 15.04.2019, toutes les organisations professionnelles représentatives de l'Interprofession Nationale France Bois Forêt, ont voulu participer à leur façon à la restauration de ce patrimoine unique. Au-delà de ce projet commun hautement symbolique, la filière Forêt-Bois souhaite contribuer à la sauvegarde d'éléments du patrimoine moins médiatisés. Ces constructions qui font la richesse de nos territoires sont parfois ignorées, oubliées ou « orphelines ». Leur restauration nécessite une aide financière et un accompagnement bienveillant et professionnel des opérateurs de la filière. L'objectif de cette action commune est de mettre en lumière le bois, matière première qui nous réunit et les savoir-faire qui la mettent en œuvre.

La Fondation *FRANCE BOIS FORÊT pour NOTRE PATRIMOINE*, sous l'égide de la Fondation de France a été créée le 27 novembre 2019.

Selon l'ARTICLE 3 de la convention qui unit France Bois Forêt avec la Fondation de France pour les fondations abritées, les modalités d'intervention du fonds sont les suivantes :

> **Le Fonds a pour objet d'aider à la restauration du patrimoine public bâti présentant un intérêt historique, artistique ou architectural, et à la restauration de Monuments Historiques privés accessibles et ouverts au public, mettant en valeur des matériaux en bois privilégiant l'utilisation de bois issus de forêts françaises certifiées « gestion durable ».**

De façon plus précise, il s'agit de **valoriser la ressource forestière française gérée durablement** dans des projets de **restauration du patrimoine public et privé accessible au public** et répondant à des **critères architecturaux, sociaux, environnementaux et économiques** garantissant leur **pérennité patrimoniale** et leur **qualité d'usage**.

France Bois Forêt souhaite avec sa fondation délivrer une réponse sociétale depuis la graine, le plant forestier, la récolte de bois en forêt – matière première renouvelable – jusqu'à sa mise en œuvre dans le cadre du patrimoine architectural multiforme.

Il s'agit de communiquer autrement vers le grand public, les élus, les institutions, les médias, les redevables de la contribution interprofessionnelle obligatoire dite « CVO » et de faire participer des personnalités qualifiées : architectes, enseignants, journalistes, chefs d'entreprises, industriels, retraités, passionnés ... sur la sélection des projets à restaurer et de permettre un financement exceptionnel pour atteindre leur but.

Grâce au bois qui est par excellence un matériau vivant, un lien est renoué entre notre patrimoine culturel et historique avec les forêts de nos territoires qui deviennent matière première renouvelable et biosourcée.

> **Pour être éligible une demande de financement doit impérativement comporter une part très significative de matériau bois issu de forêts françaises gérées durablement dont la traçabilité ne fait aucun doute. La libre appréciation « de la part très significative » est laissée aux membres du jury et du Comité exécutif en dernier ressort.**

© adobestock

Les lauréats de la 3e édition (2022)

Le comité exécutif de la fondation s'est réuni le 15 décembre 2022 afin d'examiner les cinquante-deux dossiers de demandes de soutien et leurs projets de restauration associant le bois issu des forêts françaises et les savoir-faire des professionnels.

Ces projets sont à voir et revoir sur la chaîne YouTube de France Bois Forêt et sur FBF TV

Dotation de 10.000 € attribuée à chacun des 7 lauréats

Restauration de la charpente

La Fabrique des Wallabies a besoin d'une rénovation structurelle. La part de bois sur ce projet est de 50 à 60 % : poutres brutes d'ornementation et charpente à reprendre entièrement. Une vigilance particulière sera apportée au choix des essences et à leur origine géographique au moment de la rédaction du cahier des charges.

Restauration de la charpente

Le projet envisagé s'attachera à la restauration du monument et à son système productif (vergers, potagers...). Essence : chêne pour les charpentes, les structures des planchers et les menuiseries. Le chêne utilisé pour la restauration de la charpente du commun nord en cours provient de la Forêt d'Orient (scierie Laïolo) en Haute-Marne.

Restauration de la passerelle

Enlèvement d'une structure vétuste et mise en œuvre d'un nouvel ouvrage répondant aux normes de sécurité et plus en accord avec ce lieu. Essence : pin du Sud Gironde en contact avec la forêt des Landes de Gascogne, certifié CTB B+.

Restauration de cet exceptionnel exemple d'isba en France

La restauration de cette isba exceptionnelle en France, constituée de rondins de sapins assemblés à mi-bois et en bois ouvragé et d'un plancher en bois sur poutres, vise à lui rendre son éclat d'origine. Essence : choix soumis aux prescriptions de la Drac, aux préconisations de l'architecte en chef des monuments historiques.

Carénage de la coque du navire

Le fonds sollicité ici auprès de la Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine doit contribuer à restaurer ce navire emblématique labellisé Bateau d'intérêt patrimonial. Essence utilisée pour les réparations : chêne issu de forêts dans un rayon de 300 km de Vendenesse-lès-Charolles, en Saône-et-Loire (71).

Restauration de la toiture du bateau

Ce bateau-lavoir est l'un des derniers en Bourgogne et une richesse culturelle qui entretient la mémoire collective. Sa toiture fortement dégradée sera refaite à l'identique avec des bardeaux en châtaignier fendu de type monuments historiques de 100 à 120 m² sur liteaux de 27 x 40 en sapin traité.

Le choix des internautes

Restauration de la charpente

Depuis 2015, l'association Les Amis du Poil finance et organise des chantiers de bénévoles pour reconstruire l'église du Poil. En 2023, sera entre autres posée la toiture avec une charpente traditionnelle. Essence : chêne de la région Grand-Est ou Bourgogne Franche-Comté.

Déjà 21 projets de restauration avec du bois, répartis dans toute la France, sont soutenus et accompagnés grâce à notre concours. Découvrez la Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine

Pour en savoir plus sur les 7 lauréats 2022 et découvrir les projets en vidéo

© FBF

Les lauréats 2022 du concours Atrium

La Fondation France bois forêt pour notre patrimoine et le magazine Atrium patrimoine et restauration sont les co-organisateurs du concours intitulé : ***Forêt, Bois et Patrimoine*** dont l'objectif est de récompenser des restaurations comprenant une part significative de bois français issus de forêts gérées durablement dans le respect de la ressource des territoires.

Réuni le 20 mai 2022, le jury a porté une attention particulière sur les éléments suivants : le bon usage de la ressource (proximité, choix des essences, gestion durable de la forêt, collaboration depuis la ressource forestière jusqu'à la mise en œuvre), la cohérence et l'intégration de la réalisation à l'ensemble architectural, la pérennité de la restauration, l'aspect économique et social de la réalisation et le bon usage du patrimoine ainsi restauré, l'impact de la réalisation sur la transmission des savoir-faire et la formation.

Les lauréats du concours Atrium

1er prix catégorie Patrimoine monumental et religieux (doté de 4 000 €)

Château de Rochefort - Association Les Clefs de Rochefort (Patrick GIRAUDEAU, Président)

Objet : restauration de la charpente et de la couverture du massif d'entrée du Château
Localisation : Asnières-en-Montage (21)

Découvrir le Château de Rochefort

2e prix catégorie Patrimoine monumental et religieux (doté de 2 000 €) : Château de Saconay - Pomeys (59)

1er prix catégorie Patrimoine de proximité (doté de 4 000 €)

Château de Marmande - Véronique KLEINER (Propriétaire)

Objet : restauration de la charpente de la tour de guet
Localisation : Vellèches (86)

Découvrir le Château de Marmande

2e prix catégorie Patrimoine de proximité (doté de 2 000 €) : Manoir de l'Aumonerie - Saint-Martin-de-Boscherville (76)

1er prix catégorie Patrimoine et modernité (doté de 4 000 €)

Cimetière de Melesse - Mairie de Melesse (Claude JAOUEN, maire)

Objet : porte Renaissance début XVe siècle
Localisation : Melesse (35)

Découvrir le Cimetière de Melesse

2e prix catégorie Patrimoine et modernité (doté de 2 000 €) :Maison Bastidou - Association Bastidou (Membre de Rempart - Chantal Savignac-Serres, présidente)

Prix coup de cœur du jury (doté de 2 000€)

Péniche Aster - Association AQUA

Objet : restauration de la péniche, dernière péniche en bois construite en France
Localisation : Saint-Jean-de-Losne (21)

Découvrir la Péniche Aster

Les lauréats de la 2e édition (2021)

Église Saint-Aubin (XIVe siècle), à Germenay, Nièvre (58)
Le parquet d'origine datant de 1924 s'est détérioré avec le temps et présente de nombreux trous et affaissements. L'ancien parquet sera démonté et un neuf en chêne massif issu de forêts françaises sera posé sur lambourdes par un artisan local. L'intervention permettra de maintenir la fréquentation de l'église. Des projets d'expositions et de concerts sont dans les cartons.

Patrimoine bâti de Loka et Boniville, à Papaïchton, Guyane (97)
Construites en bois local, deux maisons traditionnelles de la communauté des Alukus du Maroni, à l'architecture unique, seront réhabilitées dans le cadre d'un atelier chantier d'insertion (ACI). Les compétences acquises sur ce chantier d'insertion permettront de développer les savoir-faire nécessaires aux métiers de la construction traditionnelle et contemporaine en bois. Démontage complet et reconstruction à l'identique en bois 100 % local sont envisagés pour ces deux maisons dont l'état de dégradation est critique.

Le choix des internautes

Château de Saconay (XIVe siècle), à Pomeys, Rhône (69)
Cet édifice est inscrit au titre des Monuments historiques. Sa restauration est un programme de longue haleine entamé en 1980 par un propriétaire héritier sans moyens financiers, alors âgé de 24 ans. La restauration de la charpente du donjon, en très mauvais état, est indispensable à la stabilité de l'ensemble du bâtiment. La charpente sera réalisée avec des chênes provenant de la propriété, le domaine comportant deux chênaies gérées durablement et certifiées PEFC. Un large réseau local incluant les maires des communes avoisinantes soutient la restauration du château qui contribue à la richesse du patrimoine des monts du Lyonnais.

Château d'Aumont (XIIIe siècle), à Boulogne-sur-Mer, Pas-de-Calais (62)
Construit entre 1227 et 1231 conjointement avec les fortifications de Boulogne-sur-Mer, ce château fut profondément modifié pour s'adapter à l'évolution des conflits armés. Le pont en bois à bascule de type tape-cul, indispensable à l'accès de l'édifice, est altéré. Il a été mis en sécurité à l'aide d'un étai provisoire en 2020. Cette solution n'est que temporaire, le pont sera restauré en bois selon le choix de la Ville. L'ossature sera réalisée en azobé, et le tablier fait en chêne. Le pont-levis est un passage obligé dans les circuits de promenades de la vieille ville mises en œuvre par la Mairie dans le cadre de la valorisation et de l'attractivité de la cité.

Vidéos réalisées par Plan Rapproché - https://plan-rapproche.com/

Les lauréats de la 2e édition (2021) *(suite)*

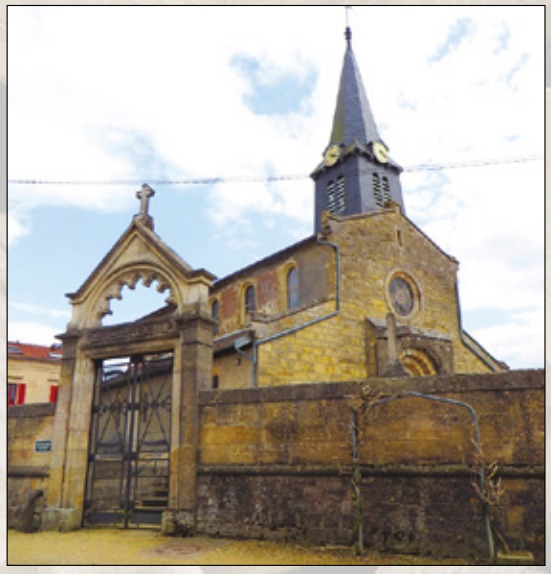

Église communale Saint-Maurice (XIIe siècle), à Brabant-le-Roi, Meuse (55)
La toiture en ardoise de l'église laisse passer l'eau pluviale, ce qui met en péril la pérennité de l'édifice. La restauration de la charpente et de la toiture doit être entreprise pour sauvegarder le bâtiment qui participe au lien social des habitants et assure l'attractivité touristique de la commune. La restauration de la charpente sera réalisée en épicéa des Vosges et en Douglas de Meuse.

Hôtel-Dieu de Galande (XIIIe siècle), à Senlis, Oise (60)
Situé dans le centre historique de Senlis, le bâtiment est partiellement protégé au titre des Monuments historiques. Sa charpente contient des éléments anciens, mais sa composition est hétéroclite. Une consolidation structurelle et une réfection du clos et couvert sont nécessaires avec la reprise de la charpente historique en chêne dans le cadre de la réhabilitation et de l'aménagement de la grande salle médiévale qui accueillera des activités à caractère touristique.

Ferme des Arces-de-Morteau (XVIIIe siècle), à Nancray, Doubs (25)
Construite en 1784 au lieu-dit des Arces-de-Morteau, puis remontée sur le site du Musée de plein air des Maisons Comtoises de Nancray en 1985, cette ferme traditionnelle du Haut-Doubs est entièrement couverte de bois, charpente et couverture sont en tavaillons. Étant soumise au changement climatique accentué par la nouvelle altitude d'implantation, son pan à l'est nécessite une restauration. Ce chantier délicat nécessitant la maîtrise des techniques de taille des tavaillons sera réalisé en épicéa des forêts du Jura.

Vidéos réalisées par Plan Rapproché - https://plan-rapproche.com/

France Bois Forêt au service de Notre-Dame de Paris

Crédit photo : ©Pascal LEMAITRE / www.notredamedeparis.fr

La restitution de la cathédrale Notre-Dame de Paris se poursuit

Sous l'égide de l'interprofession nationale France Bois Forêt, toute la filière du monde forestier s'est mobilisée

La flèche :

Au cours de son histoire, la cathédrale connaît deux flèches : la première, édifiée au XIII[e] siècle, est fragilisée par les intempéries et démontée à la fin du XVIII[e] siècle ; la seconde, construite par Eugène Viollet-le-Duc, culminant à 96 m, est inaugurée en août 1859. Elle s'effondre en avril 2019 au cours d'un important incendie. 2021 marque le début de sa restitution.

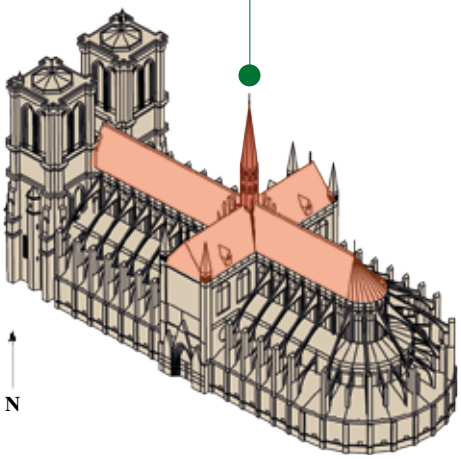

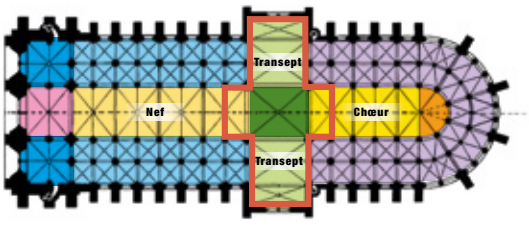

Narthex
Nef
Tours
Collatéraux
Transept
Croisée du transept
Chœur
Abside
Déambulatoire
Travées adjacentes

NOTRE-DAME DE PARIS, NEUF SIÈCLES D'HISTOIRE

Quelques étapes

- **24 août 1163**
  La première pierre d'une nouvelle cathédrale est posée.
- **19 août 1239**
  Notre-Dame de Paris accueille la couronne du Christ.
- **1272**
  Les travaux de la cathédrale sont achevés.
- **2 décembre 1804**
  Sacre de Napoléon 1er.
- **1831**
  Victor Hugo étend le prestige de Notre-Dame de Paris au monde entier.
- **1844**
  Début des travaux de la flèche d'Eugène Viollet-le-Duc.
- **1944**
  Un *magnificat* est entonné pour fêter la Libération.
- **1991**
  Inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.
- **15 avril 2019**
  Incendie de Notre-Dame de Paris.
- **juillet 2020**
  Approbation, à l'unanimité, par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA), de la restauration à l'identique du monument dans le respect de ses matériaux d'origine ; accord du président de la République.

Marquage du premier chêne en forêt domaniale de Bercé (Sarthe) - 5 mars 2021

Photos : © David Bordes / Etablissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris

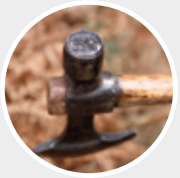

Marteau forestier dit marteau de chablis

Le martelage est une opération qui consiste à désigner par l'empreinte d'un marteau forestier les arbres d'une coupe qu'il convient d'abattre ou de conserver.

Source : Larousse

LB#45 7

Les ressources

Répartition de chênes nobles* en France

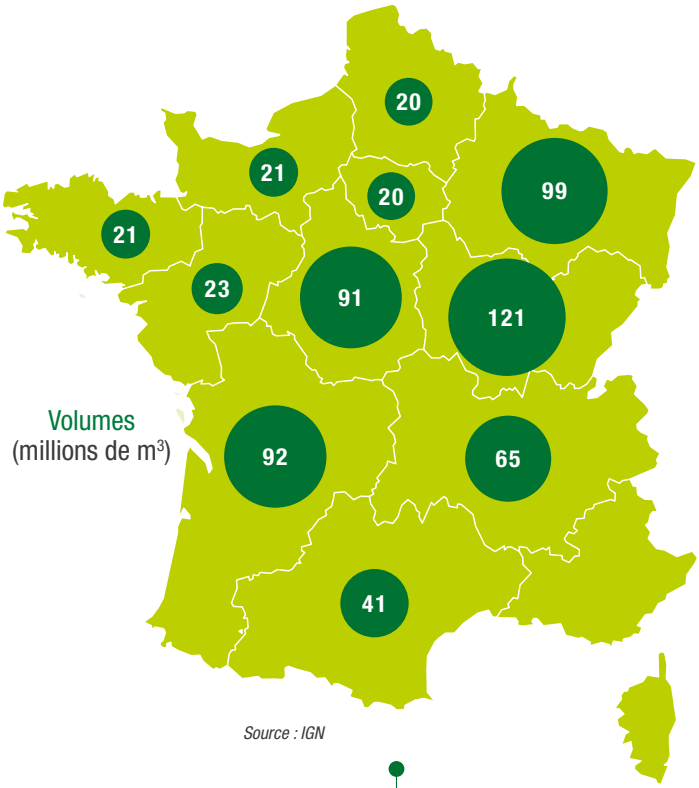

Source : IGN

* Chêne pédonculé et chêne rouvre

L'ensemble du projet, flèche, transept, chœur et nef, représente environ 0,2 % de la récolte annuelle française de chêne.

Afin de s'en rendre compte : cela représente moins de 3 heures de croissance de la chênaie française pour reconstituer le prélèvement nécessaire à la restitution de la flèche et de la charpente.

- **Surface totale de chênes en France :** 3,8 millions ha (sur 17 millions ha de forêt soit 22 %)
- **Volume total de chênes :** 615 millions m³
- **Nombre de tiges :** 1,2 milliard d'arbres (de 5 à 120 cm de diamètre)
- **Nombre de chênes de 50 cm et plus :** 90 millions
- **Volume de chênes de 50 cm et plus :** 250 millions m³

Volume total : 617 millions de m³

Années de référence : 2013 à 2017

LB#45 9

France Bois Forêt au service de Notre-Dame de Paris

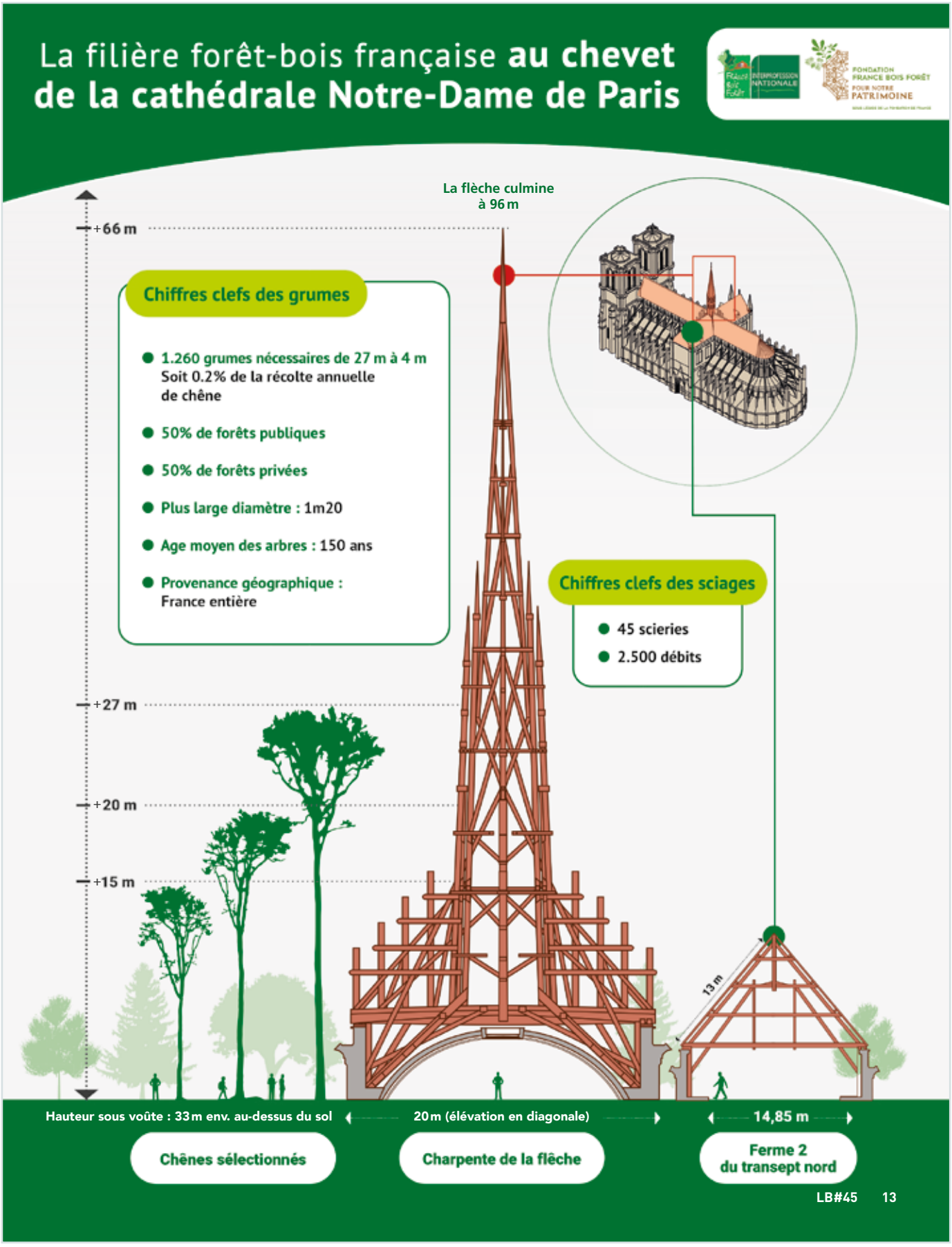

Ensemble pour une forêt durable et responsable.
L'interprofession nationale de la filière Forêt-Bois créée en 2004, sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des Forêts, finance grâce à la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire des actions collectives de promotion technique et de valorisation de la forêt française au travers des multiples usages du matériau bois. Nous œuvrons pour la gestion durable des forêts françaises avec la certification PEFC, membre partenaire de l'interprofession nationale.

France Bois Forêt - CAP 120 - 120 avenue Ledru-Rollin
75011 Paris ***franceboisforet.fr***

21.000 PERSONNES EN DEUX JOURS SUR LE SITE DE L'EXPOSITION. UN RECORD ! Les Français aiment leur patrimoine, la France à la chance de conserver et transmettre des savoir-faire pour le préserver et le sauvegarder, et de disposer de ressources forestières remarquables notamment au service de tous ses monuments. Sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris, lors des **39e Journées Européennes du Patrimoine** (17 & 18 septembre 2022), **le Village du chantier** élaboré par l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris propose **une plongée exceptionnelle au cœur des premières opérations de restauration de la cathédrale à travers cinq espaces de démonstrations.** Pilotage du chantier ; opérations préparatoires à la restauration ; restaurations intérieures ; fouilles archéologiques autour du parvis ; restauration de la flèche et du transept avec notamment présentation des étapes de la reconstruction de la flèche et du transept, depuis l'approvisionnement en bois par les professionnels publics et privés de la filière Forêt-Bois, pour la restitution intégrale de la charpente et des maçonneries (en pierre). Au premier plan maquette circulaire (réalisation Michel et Teddy Rabillé, en partenariat avec l'ONF) présentant les différentes étapes du cycle de vie et de l'exploitation de la forêt.

FONDATION FRANCE BOIS FORÊT POUR NOTRE PATRIMOINE
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

PEFC 10-4-210 Promouvoir la gestion durable de la forêt. pefc-france.org

bois-de-france.com

Suivez-nous sur YouTube FBF TV

© photos FBF

Exposition d'une travée / ferme n° 7 à l'échelle 0,75 de la charpente de la Cathédrale Notre-Dame de Paris
réalisation par les Compagnons du Devoir avec le soutien de France Bois Forêt
Festival de la Forêt et du bois - Domaine de La Bourdaisière (Montlouis-sur-Loire 37)

Comité de développement Communication

Présidé par Bertrand SERVOIS

Henry de REVEL, responsable des programmes
Sabrina ADAM, directrice de la communication
Florence FOURNIER, responsable des réseaux sociaux et du digital

© adobestock

Comité de développement Communication, présidé par Bertrand SERVOIS

La communication générique

10 ANS DE LA LETTRE B

Sabrina ADAM, directrice de la communication, a rejoint l'équipe en janvier 2023 et a poursuivi les missions et actions décidées précédemment tout en leur donnant une impulsion complémentaire indispensable.

La LETTRE B, un outil au service de la filière

Ce magazine, édité quatre fois par an, permet de communiquer des informations relatives à l'actualité des programmes soutenus par FBF auprès des contributeurs : entreprises, propriétaires publics et privés, communes forestières et certaines collectivités, et partenaires.

La LETTRE B n°41

Tirage : 30.000
Date de remise en poste : avril 2022
Répartition de la diffusion :

- ▶ 420 exemplaires pour les interprofessions régionales
- ▶ 29 480 exemplaires en routage dont :
  - 27 079 Contributeurs de la CVO
  - 245 Professionnels de la filière Forêt-Bois
  - 575 Députés Assemblée nationale
  - 348 Sénateurs
  - 18 Conseils Régionaux
  - 99 Conseils Départementaux
  - 74 Députés Européens
  - 54 Directions régionales de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Forêt
  - 880 Formations
  - 108 Abonnés (depuis le formulaire sur le site ***franceboisforet.fr***)

La LETTRE B n°42

Tirage : 30.000
Date de remise en poste : juillet 2022
Répartition de la diffusion :

- ▶ 100 exemplaires pour FBF
- ▶ 320 exemplaires pour les interprofessions régionales
- ▶ 29 580 exemplaires en routage dont :
  - 27 160 Contributeurs de la CVO
  - 261 Professionnels de la filière Forêt-Bois
  - 577 Assemblée nationale
  - 348 Sénateurs
  - 18 Conseils Régionaux
  - 99 Conseils Départementaux
  - 74 Députés Européens
  - 54 Directions régionales de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Forêt
  - 880 Formations
  - 109 Abonnés (depuis le formulaire sur le site ***franceboisforet.fr***)

La LETTRE B n°43

Tirage : 30.000

Date de remise en poste : septembre 2022

Répartition de la diffusion :

- ▶ 100 exemplaires pour FBF
- ▶ 1 100 exemplaires pour les interprofessions régionales
- ▶ 28 800 exemplaires en routage dont :
  - • 26 480 Contributeurs de la CVO
  - • 262 Professionnels de la filière Forêt-Bois
  - • 577 Assemblée nationale
  - • 348 Sénateurs
  - • 18 Conseils Régionaux
  - • 99 Conseils Départementaux
  - • 74 Députés Européens
  - • 54 Directions régionales de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Forêt
  - • 780 Formations
  - • 108 Abonnés (depuis le formulaire sur le site ***franceboisforet.fr***)

La LETTRE B n°44

Tirage : 30.000

Date de remise en poste : janvier 2023

Répartition de la diffusion :

- ▶ 100 exemplaires pour FBF
- ▶ 525 exemplaires pour les interprofessions régionales
- ▶ 29 375 exemplaires en routage dont :
  - • 26 953 Contributeurs de la CVO
  - • 263 Professionnels de la filière Forêt-Bois
  - • 577 Assemblée nationale
  - • 348 Sénateurs
  - • 18 Conseils Régionaux
  - • 99 Conseils Départementaux
  - • 74 Députés Européens
  - • 54 Directions régionales de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Forêt
  - • 880 Formations
  - • 109 Abonnés (depuis le formulaire sur le site ***franceboisforet.fr***)

La communication générique

La LETTRE B *(suite)*

Ce magazine, édité quatre fois par an, permet de communiquer des informations relatives à l'actualité des programmes soutenus par FBF auprès des contributeurs : entreprises, propriétaires publics et privés, communes forestières et certaines collectivités, et partenaires.

La LETTRE B numéro spécial 2023

Tirage : 30.000
Date de remise en poste : décembre 2022
Répartition de la diffusion :

- ▶ 150 exemplaires pour France Bois Forêt
- ▶ 630 exemplaires pour les interprofessions régionales
- ▶ 1 812 exemplaires en stockage
- ▶ 29 220 exemplaires en routage dont :
  - • 5 364 Contributeurs de la CVO
  - • 20 503 Divers (MOE, MOA, entreprises, relais experts bois et organismes de formation)
  - • 263 Professionnels de la filière Forêt-Bois
  - • 577 Assemblée nationale
  - • 348 Sénateurs
  - • 18 Conseils Régionaux
  - • 99 Conseils Départementaux
  - • 54 Directions régionales de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Forêt
  - • 74 Députés Européens
  - • 108 Abonnés (depuis le formulaire sur le site ***franceboisforet.fr***)

La LETTRE B n°45

Tirage : 25.000
Date de remise en poste : mars 2023
Répartition de la diffusion :

- ▶ 150 exemplaires pour France Bois Forêt
- ▶ 333 exemplaires pour les interprofessions régionales
- ▶ 24 570 exemplaires en routage dont :
  - • 22 199 Contributeurs de la CVO
  - • 260 Professionnels de la filière Forêt-Bois
  - • 577 Assemblée nationale
  - • 348 Sénateurs
  - • 18 Conseils Régionaux
  - • 99 Conseils Départementaux
  - • 74 Députés Européens
  - • 54 Directions régionales de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Forêt
  - • 831 Formations
  - • 110 Abonnés (depuis le formulaire sur le site ***franceboisforet.fr***)

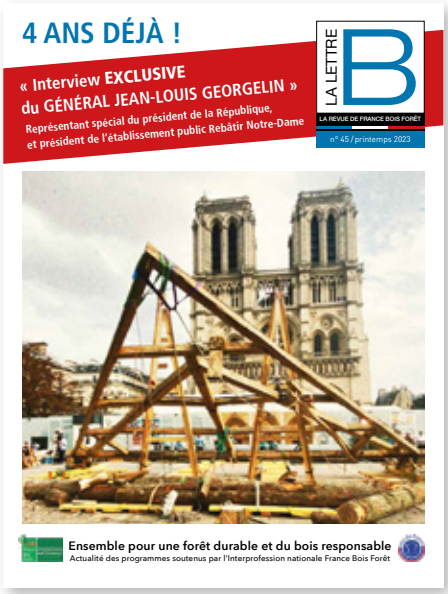

La série des "Questions-Réponses"

Forêts, Bois et Patrimoine - Le Bois dans la construction - Bois Énergie - Les Emballages Bois

Fruits d'une mobilisation de toute la filière, ces quatre opuscules dressent, sous forme de questions-réponses, un panorama du bois respectivement dans le patrimoine, la construction, l'énergie et l'emballage. Quatre essentiels pour appréhender les dimensions environnementale, économique et sociale du matériau bois et son rôle fondamental face aux enjeux de transition énergétique.

Forêts, bois & patrimoine Structuré en cinq chapitres agrémentés d'interviews et de portraits, cet opus explore la notion de patrimoine à travers le matériau bois. La première partie est dédiée à la forêt, la naissance de la sylviculture et son évolution jusqu'à nos jours. Au-delà de la forêt ? Il y a les métiers, les savoir-faire, les artisans passionnés et l'investissement de toute une filière à travers les actions de la fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine. Autant de thèmes et bien plus encore à découvrir dans ce Questions-Réponses.

Forêts, bois & patrimoine

Le Bois dans la construction En quoi la construction bois est-elle bénéfique pour la forêt, le climat (décarbonation), les territoires, la santé, le cadre de vie et la société... C'est tout l'objet de cet opuscule publié par France Bois Forêt. La première partie ouvre sur un état des lieux et un peu d'histoire. Les chapitres suivants sont dédiés aux techniques constructives, aux aspects économiques et financiers ou encore à la durabilité et à la pérennité des ouvrages bois. En annexe, enfin, des fiches ressources plus techniques extraites du site ambition-bois.fr.

Le Bois dans la construction

Bois-énergie Transition énergétique, énergie renouvelable, qualité de l'air, biodiversité, rôle dans l'économie, développement... Autant de thèmes explorés dans ce livret publié par le Syndicat des énergies renouvelables (SER) avec le concours de France Bois Forêt.

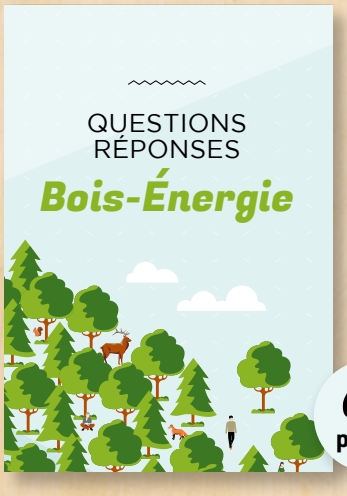

Bois Énergie

Les Emballages Bois L'emballage du futur existe déjà, il est en bois ! Démonstrations, preuves à l'appui des qualités et des atouts des emballages bois issus d'une matière première renouvelable, biosourcée et gérée durablement et qui répondent aux enjeux environnementaux de réemploi et de recyclage. Un opus qui s'adresse à toutes celles et tous ceux qui souhaitent découvrir ou approfondir leur connaissance sur les formidables atouts de l'emballage bois.

Les Emballages Bois

Comité de développement Communication, présidé par Bertrand SERVOIS

La communication générique

NOUVELLES VERSIONS 2023

Les banderoles pédagogiques

La filière Forêt-Bois est un maillon essentiel dans les stratégies mises en place face au changement climatique, pour accompagner la transition écologique et énergétique. **Nos forêts et le matériau bois** ont un rôle unique dans la **décarbonation de l'économie** et la **réduction des gaz à effet de serre** (séquestration et stockage du CO_2, et substitution aux énergies fossiles). **À l'heure où le matériau bois est plébiscité dans les multiples usages de notre quotidien, il est fondamental de rappeler d'où vient le bois, comment il est récolté et comment il est géré durablement pour les générations futures. Notre souhait est de faire mieux comprendre les multiples usages du matériau bois issu de nos forêts aux citoyens, élus, associations, médias, enseignants, scolaires… à toutes et à tous.**

FRANCE BOIS FORÊT propose six banderoles pédagogiques (nouveau format : 190 cm * 120 cm) intitulées "UN JOUR, CET ARBRE SE TRANSFORMERA" avec des déclinaisons pour le CHÊNE, le DOUGLAS, le HÊTRE, le PEUPLIER et le PIN MARITIME.

10 œillets vous permettront d'attacher en extérieur la version BANDEROLE en toute sécurité.

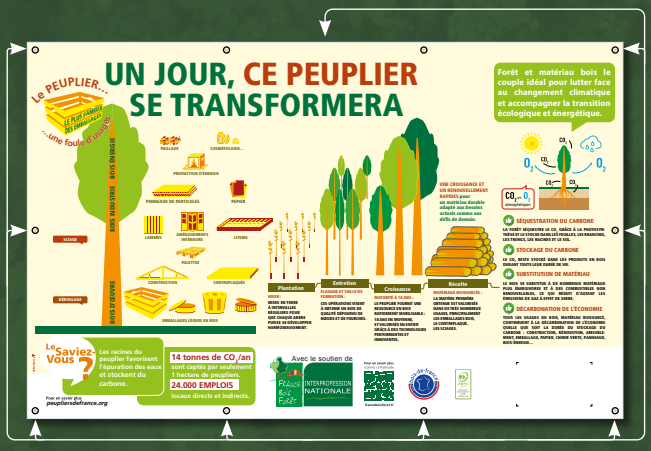

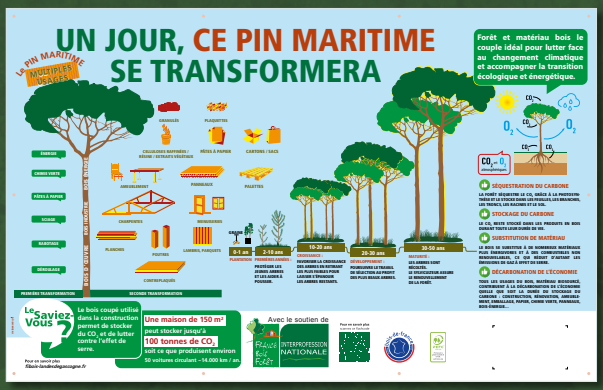

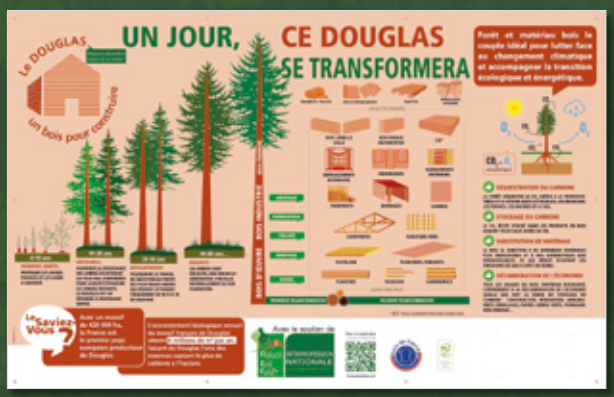

Les banderoles sont conçues pour l'extérieur et l'intérieur : à proximité des passages de randonneurs, aux abords d'un chantier forestier, en mairie, lieux d'enseignement agricole, forestier ou scolaire…, en environnement de travail, bureaux, ateliers, hangars…, pour les événements professionnels et grand public (Journées Internationales des Forêts…), etc.

La communication générique

Partenariat TV : Silence ça pousse

Désireux de montrer toute l'intelligence qui peut se développer autour du bois qui est un matériau renouvelable presque à l'infini, France Bois Forêt a noué il y a quatre ans un partenariat avec l'émission Silence ça pousse diffusée sur France 5. L'objectif ? Présenter des savoir-faire et des usages du bois parfois méconnus.

© Emmanuel PAIN

« Il est très utile de montrer la complexité des choses, de donner à voir des savoir-faire dont on ignore parfois qu'ils existent. Il est important de montrer que le monde est plus compliqué que parfois on aimerait le voir ou qu'on ne le sait. J'avoue que ces différents sujets m'ont aussi personnellement amené à "tendre l'oreille", à écouter autrement la façon dont on plante des arbres. Une ressource inépuisable, si on y fait attention et que l'on prend soin de la replanter. L'intérêt de nos sujets, c'est de donner à voir tous ces angles : on plante des arbres, on les fait pousser, à un moment donné on les fait tomber et on fabrique des maisons, des petites cuillères… Nos sujets ont vocation d'aider à prendre conscience des choses à côté desquelles on passe sans les voir vraiment ». ***Stéphane MARIE, présentateur de l'émission***

Chantal, sylvicultrice

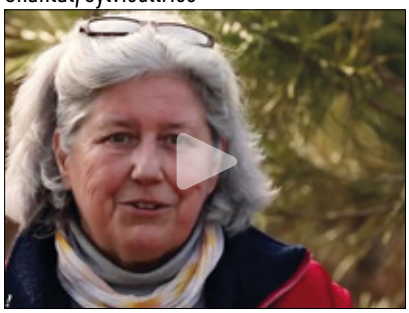

Virginie,
conductrice d'engins forestiers

Nathalie,
responsable unité de techniciens

Diane, chargée de production

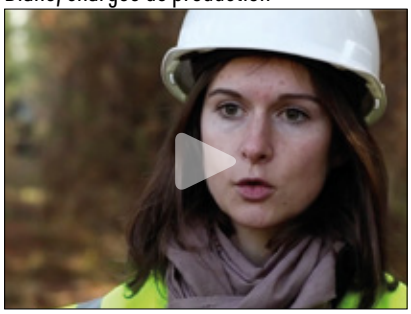

Alix, chargée de travaux en sylviculture

Claudine, directrice de scierie

Exode des graines

Débardage par câbles

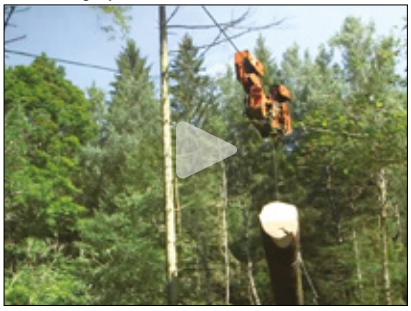

Platelages

" Ce que nous avons réalisé à travers ces trente-neuf séquences c'est très « Silence, ça pousse ! ». Nous avons démarré sur quelque chose de très ciblé avec les six ambassadrices puis en creusant, en voyant tout ce que l'on peut expliquer au sein de la filière Forêt-Bois à travers des "portraits" et des "découvertes", cela s'est élargi, nourri et enrichi de sujets en sujets. C'est aussi comme cela que l'on a construit l'émission autour d'un sujet qui est le Jardin et la Nature." **Stéphane MARIE**

Ganivelles

Surfs, skates et lunettes

Tavaillons

Bouchon de liège

Emballages légers

Chistera

Sculpteur sur bois

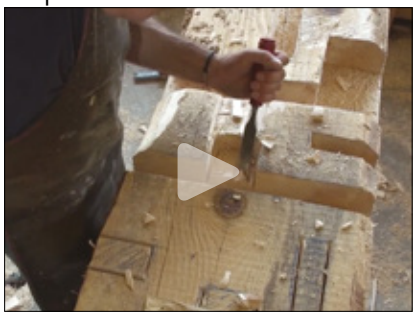

Les pépinières et la pédagogie

Les vergers à graine

Les haies bocagères

Le scieur ambulant

Charpentiers sans Frontières

Le choix des chênes pour Notre-Dame de Paris

Le feuillardier

Le merrandier

Retrouvez l'intégralité des séquences en partenariat avec la filière Forêt-Bois

FBF TV

Séquences Silence ça pousse sur FBF TV

YouTube

Séquences Silence ça pousse sur YouTube

Le formier

Le mulch (à partir de palettes)

Le treillage

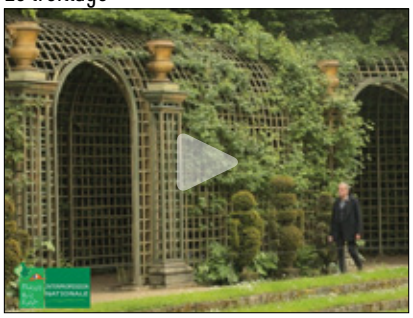

Thibaut Malet, designer ébéniste

La forêt engloutie

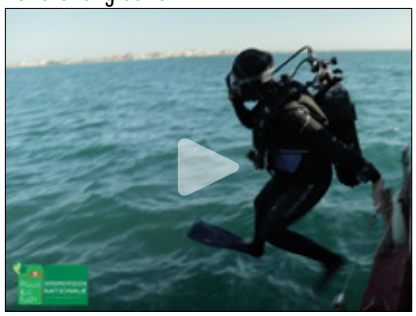

Les Brise-lames de Saint-Malo

Journée Internationale des Forêts

La forêt pédagogique

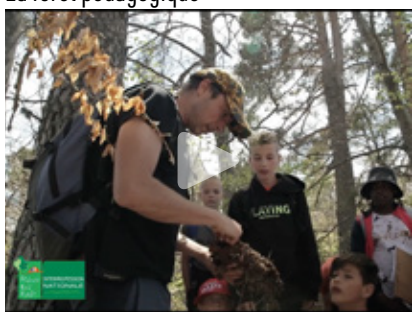

Les jeux en bois

Les granulés bois pour ne rien gaspiller

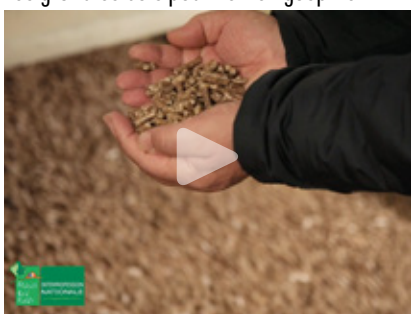

Les Bouchots

L'élagueur-éhouppeur

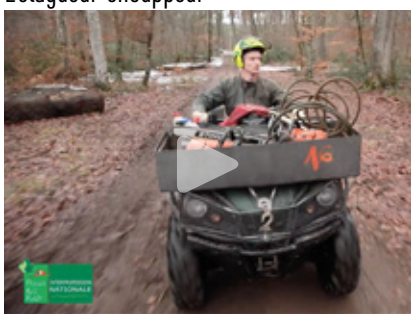

Jean-Claude Ellena, Compositeur de parfums

Gérer la forêt de Fontainebleau

Paul de Livron

en partenariat avec

SILENCE, ça pousse !

Voir et revoir les séquences *Silence, ça pousse :*

- Diffusion sur France 5 le samedi à 11 h 45
- À revoir en replay sur france.tv/france-5/silence-ca-pousse
- Les séquences en partenariat avec la filière Forêt-Bois :
  - sur la chaîne YouTube de France Bois Forêt
  - sur la chaîne FBF TV - la TV digitale de France Bois Forêt : https://www.tvmaison.com/tv-thematiques/3-fbf-tv/

La communication générique

Notre forêt demain

France Bois Forêt est partenaire d'une série de 7 émissions intitulée « Notre Forêt Demain » qui sensibilise le grand public aux rôles de la forêt et du bois. Les téléspectateurs vont à la rencontre de professionnels et de passionnés qui racontent avec pédagogie et enthousiasme comment cet univers fragile et en perpétuelle adaptation évolue pour faire face aux enjeux de demain.

Programmation sur C8

- Samedi 29 avril 2023 12h30 + rediffusion
- Samedi 27 mai 2023 12h30 + rediffusion
- Samedi 24 juin 2023 12h30 + rediffusion
- Samedi 30 septembre 2023 12h30 + rediffusion
- Samedi 28 octobre 2023 12h30 + rediffusion
- Samedi 25 novembre 2023 12h30 + rediffusion
- Samedi 30 décembre 2023 12h30 + rediffusion

En replay sur myCANAL jusqu'au 30 janvier 2024.

« La forêt est un poumon vert, un refuge pour la biodiversité, un puits de carbone, mais c'est aussi un atout clef pour la France. Elle rend de nombreux services : source d'énergie, elle est également là pour produire du bois pour fabriquer des meubles, du parquet, mais aussi construire nos maisons. Ce fabuleux patrimoine, je vous propose de l'explorer et d'en comprendre les différents enjeux avec des professionnels du bois : ils sont forestiers, industriels, chercheurs, scientifiques qui vivent et qui préparent la forêt de demain. ». **Stéphane THÉBAUT, présentateur de Notre Forêt Demain**

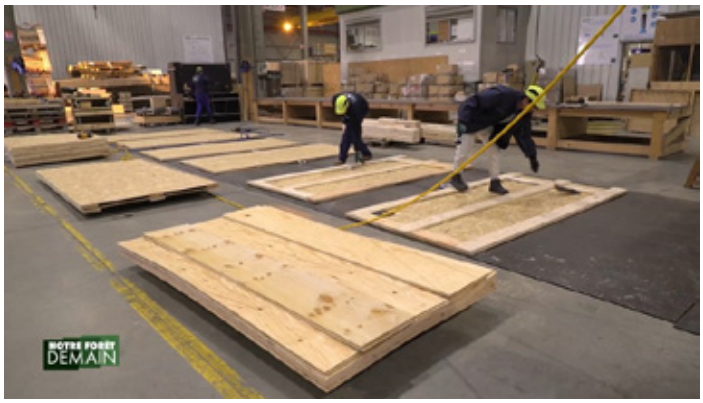

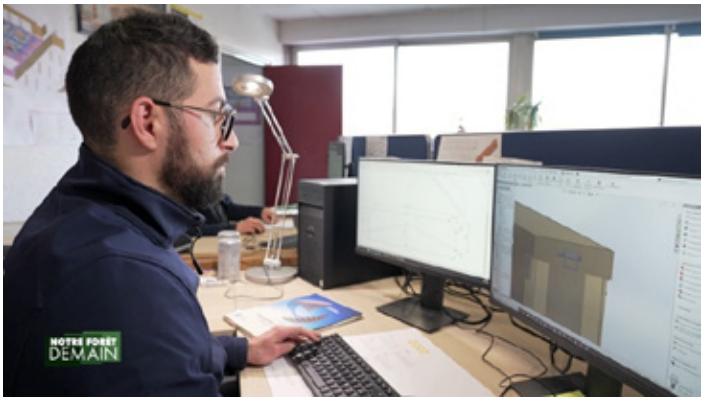

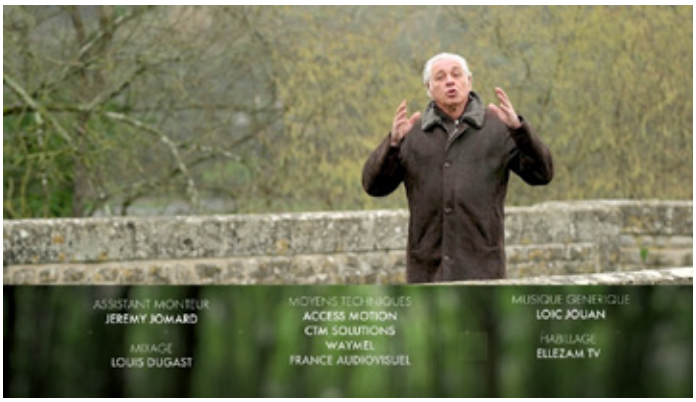

Retrouvez l'intégralité des vidéos de la filière Forêt-Bois *Notre forêt demain*

myCANAL

Séquences Notre forêt demain sur myCANAL

YouTube

Séquences Notre forêt demain sur YouTube

La communication générique

France Bois Forêt s'adresse aux consommateurs avec nos grands témoins...

À l'occasion d'un partenariat exclusif avec INC, l'Institut National de la Consommation, France Bois Forêt sensibilise les Français et les rapproche de la forêt et du bois avec la réalisation et la diffusion de 8 émissions ConsoMag dès avril 2023.

Centre d'expertise et d'information au service des consommateurs et de leurs associations, l'INC est producteur de l'émission ConsoMag diffusée sur les chaînes de France Télévisions, éditeur du site ***www.inc-conso.fr***, du magazine 60 Millions de consommateurs et de son site ***www.60millions-mag.com***.

Programmée sur l'ensemble des chaînes du groupe France Télévisions (France 2, France 3, France 5, France Info et www.france.tv), l'émission ConsoMag bénéficie d'une grande notoriété et légitimité auprès des consommateurs, avec une audience cumulée pour une émission de 1 M de téléspectateurs en moyenne. En complément, la campagne d'information a été relayée sur le site inc-conso.fr pour une audience mensuelle de 420 000 visites, présentée dans les newsletters du site de l'INC (plus de 18 000 destinataires) et ses médias sociaux.

Les émissions ConsoMag

Les thématiques des huit émissions ont été travaillées avec l'Institut National de la Consommation pour répondre au questionnement des consommateurs et entrer dans l'actualité. Des versions sous-titrées de chaque émission ont été réalisées pour leur diffusion sur les salons et à destination des personnes malentendantes. Ces émissions s'articulent autour de la prise de parole d'un professionnel de la filière sur les sujets suivants :

Qu'est-ce que la gestion forestière ?

La réponse de Sylvestre COUDERT

Quel rôle joue la forêt dans le changement climatique ?

La réponse d'Emmanuel CACOT

Comment les graines sont devenues forêts ?

La réponse de Samuel LEMONNIER

Qu'est-ce qu'une forêt pédagogique ?

La réponse de Clara GUERIN

Chaque émission ConsoMag, d'une durée de deux minutes, a été diffusée deux fois sur chaque chaîne du groupe France Télévisions, soit au total 80 diffusions du 13 avril au 2 juin 2023.

Comment choisir son parquet?

La réponse de Samuel DESCHAUMES

Qu'est-ce que le label Bois de France ?

La réponse de Jérôme MARTINEZ

La palette bois : un modèle d'économie circulaire

La réponse de Yaneck BLANC

Le bois, grand vainqueur des JO 2024 pour son bilan carbone

La réponse de Georges-Henri FLORENTIN

La Minute info

Avec le contenu des émissions ConsoMag, le partenariat avec l'INC offre l'opportunité de réaliser également six émissions « Minute Info », format plus court et plus adapté pour une diffusion sur les réseaux sociaux du groupe, de France Bois Forêt et de ses membres. Ces contenus ont été adressés auprès des web TV, chaînes d'info locales et régionales, TNT pour une diffusion du 24 avril au 12 mai 2023.

Pour regarder les vidéos :

Un dossier de presse sonore proposé à 1 000 radios

Associé à une campagne radio auprès de 1 000 radios indépendantes, le dispositif cible également les auditeurs avec un questions/réponses sur 10 thématiques diffusées du 10 au 21 avril 2023 et disponibles ici :

https://soundcloud.com/leboislesforetsetnous

Ensemble pour une forêt durable et du bois responsable

- Les graines et les plants sont essentiels pour les forêts de demain
- Et si on parlait forêt et changement climatique ?
- Focus sur les forêts pédagogiques
- Le bois et le parquet : de bonnes solutions pour l'aménagement intérieur
- Zoom sur les emballages alimentaires en bois
- Palettes et caisses industrielles en bois : pour une économie circulaire
- Le bois et la traçabilité
- Connaissez-vous le Douglas et son utilisation dans la construction ?
- Le bois dans les ouvrages olympiques et paralympiques 2024

La communication générique

Les communiqués de presse

18 communiqués de presse sur la période de juin 2022 à mars 2023

Ci-dessous une sélection de communiqués

Les Assises nationales de la forêt et du bois 18 mars 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 mars 2022

ASSISES NATIONALES DE LA FORÊT ET DU BOIS : LA FILIÈRE FORÊT-BOIS CONFORTÉE DANS SA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT POUR DÉCARBONER L'ÉCONOMIE ET RENFORCER LA SOUVERAINETÉ DU PAYS TOUT EN ADAPTANT LES FORÊTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mercredi 16 mars, lors de la clôture des Assises nationales de la forêt et du bois, les ministres de l'Agriculture, de la Biodiversité, du Logement et de l'Industrie ont présenté une vision forestière partagée, inscrite dans une stratégie de long terme et déclinée en actions opérationnelles et concrètes. L'ensemble de la filière Forêt-Bois se félicite que son unité ait permis de pleinement faire entendre sa voix et du large consensus qui s'est dégagé. Les conclusions présentées confortent en effet le bienfondé des propositions publiées début février par la filière dans son Manifeste commun. Attentives à ce que les constats dressés donnent suite à des actions concrètes, la filière reste engagée et mobilisée pour veiller à la mise en œuvre opérationnelle des orientations énoncées.

La filière forêt-bois va ainsi continuer son travail collectif pour que l'ensemble de la chaine de valeur contribue pleinement à la transition écologique. Dans ce cadre, elle va également engager une concertation régulière avec les ONGE représentatives dont elle s'est rapprochée pendant les Assises, pour créer les conditions d'un dialogue constructif : France Nature Environnement, Humanité & Biodiversité, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, les Réserves naturelles de France, le Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et le WWF.

Bilan du Carrefour International du Bois 2022 : l'édition de tous les records, juin 2022

Information presse, juin 2022

BILAN DU CARREFOUR INTERNATIONAL DU BOIS 2022 : L'ÉDITION DE TOUS LES RECORDS

Après 4 ans d'absence, l'édition 2022 du Carrefour International du Bois qui ferme ses portes aujourd'hui vendredi 3 juin 2022, est celle de tous les records !
L'interprofession Fibois Pays de la Loire, organisatrice de ce rendez-vous unique en Europe, a accueilli cette année 607 exposants (vs. 563 en 2018). Ces professionnels du bois venus de quelque 40 pays différents ont vu affluer 14 000 visiteurs, soit 20 % de plus que lors de la précédente édition. Avec un taux de fréquentation inédit et une forte progression du nombre de visiteurs étrangers, le Carrefour International du Bois a tenu toutes ses promesses et s'impose une fois de plus comme le temps fort incontournable de toute la filière bois.

LE MOT DU PRÉSIDENT, JEAN PIVETEAU

"Cette édition 2022 est triplement exceptionnelle : le nombre d'exposants était déjà un record, que vient asseoir le taux de fréquentation en progression de plus de 20 % par rapport à la précédente édition; mais plus encore me stupéfiait la montée en gamme des stands et de l'offre de produits. La filière bois n'est véritablement professionnalisée et n'a plus rien à voir à ce qu'elle était il y a 30 ans à la création du Carrefour International du Bois.", confie Jean PIVETEAU, Président du Carrefour International du Bois.

LE MOT DE JEAN BUREAU, PRÉSIDENT DE FIBOIS PAYS DE LA LOIRE : LE BOIS, UN MATÉRIAU BIOSOURCÉ PORTEUR D'ESPOIR ET D'AVENIR

"Cette édition est exceptionnelle par l'enthousiasme des exposants et des visiteurs, dont le plaisir de se retrouver après une si longue absence a été véritablement palpable durant ces 3 jours. Elle se clôture sous les meilleurs auspices : un marché du bois euphorique et de belles perspectives d'avenir pour le bois dans son aspect écologique", atteste Jean Bureau, Président de Fibois Pays de la Loire.

LE MOT DE GÉRALDINE CESSRON, COMMISSAIRE GÉNÉRALE DU CARREFOUR INTERNATIONAL DU BOIS : L'INNOVATION ET LA MONTÉE EN GAMME DES PRODUITS AU CŒUR DU CARREFOUR INTERNATIONAL DU BOIS 2022

"Cela s'impose aux sens, c'est visuel, palpable, la qualité et la technicité actuelles des produits témoignent de la capacité qu'a la filière bois à répondre aux défis technologiques et écologiques de demain", s'enthousiasme Géraldine CESSRON, commissaire générale du Carrefour International du Bois.

Les acteurs de la filière bois appellent le gouvernement à s'opposer aux dispositions votées par le Parlement européen sur la biomasse forestière et le bois énergie, 28 septembre 2022

// COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 septembre 2022

Les acteurs de la filière forêt bois et des collectivités locales engagées dans la transition écologique appellent le Gouvernement à s'opposer aux dispositions votées par le Parlement européen sur la biomasse forestière et le bois énergie

Plus que jamais dans le contexte de crise climatique et énergétique, le bois énergie, la première énergie renouvelable de France et d'Europe, est nécessaire pour l'entretien de nos forêts, la décarbonation de notre économie et la protection du pouvoir d'achat des ménages.
Or, le Parlement européen a voté, le 14 septembre dernier dans le cadre de la révision de la directive sur les énergies renouvelables (dite RED III), des dispositions sur la valorisation énergétique des bois récoltés en forêts qui, si elles devaient s'appliquer, constitueraient une aberration économique et écologique.
Il est donc impératif que l'Etat français, dans le cadre du trilogue à venir sur la directive RED III, défende la contribution réelle et indispensable du bois énergie à l'économie forestière et à une sylviculture durable, et ne laisse pas condamner nos ambitions énergétiques et climatiques ainsi que les milliers d'emplois que représentent nos filières dans les territoires.

Le Parlement européen a voté, le 14 septembre dernier dans le cadre de la révision de la directive RED III, en faveur de l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergies de l'UE de 32 % à 45 % d'ici 2030. Nos filières soutiennent pleinement cet objectif ainsi que l'exigence de très hauts rendements énergétiques des installations biomasse, et elles sont également favorables à la fin des aides aux centrales biomasse purement électriques.

Or paradoxalement, alors que l'objectif en matière d'énergies renouvelables est rehaussé, les dispositions votées par le Parlement européen excluent des énergies renouvelables une très large majorité du bois-énergie issu de la forêt (la « biomasse ligneuse primaire ») ainsi que son accès aux aides publiques.

Nous nous devons d'alerter sur les conséquences graves qu'aurait pour l'ensemble de l'économie française cette position radicale, parce que :

- **Le bois-énergie est indispensable à une gestion forestière durable**, dans un contexte où nous devons aider nos forêts à s'adapter au changement climatique et où nous devons les entretenir de façon à limiter au maximum les risques d'incendies.

Des chantiers suspendus, une filière forestière menacée 6 avril 2023

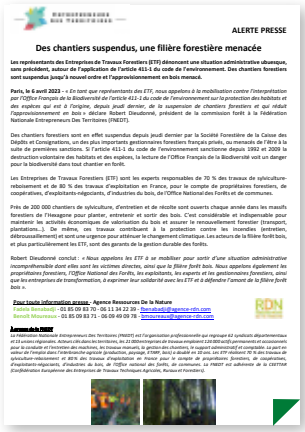
ALERTE PRESSE

Des chantiers suspendus, une filière forestière menacée

Les représentants des Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) dénoncent une situation administrative absurde, sans précédent, autour de l'application de l'article 411-1 du code de l'environnement. Des chantiers forestiers sont suspendus jusqu'à nouvel ordre et l'approvisionnement en bois menacé.

Paris, le 6 avril 2023 - « *En tant que représentants des ETF, nous appelons à la mobilisation contre l'interprétation par l'Office français de la biodiversité de l'article 411-1 du code de l'environnement sur la protection des habitats et des espèces qui est à l'origine, depuis jeudi dernier, de la suspension de chantiers forestiers et qui réduit l'approvisionnement en bois* » déclare Robert Dieudonné, président de la commission forêt à la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT).

Des chantiers forestiers sont en effet suspendus depuis jeudi dernier par la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations, un des plus importants gestionnaires forestiers français privés, ou menacés de l'être à la suite de premières sanctions. Si l'article 411-1 du code de l'environnement sanctionne depuis 1992 et 2009 la destruction volontaire des habitats et des espèces, la lecture de l'Office Français de la Biodiversité voit un danger pour la biodiversité dans tout chantier en forêt.

Les Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) sont les experts responsables de 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et de 80 % des travaux d'exploitation en France, pour le compte de propriétaires forestiers, de coopératives, d'exploitants-négociants, d'industries du bois, de l'Office National des Forêts et de communes.

Près de 200 000 chantiers de sylviculture, d'entretien et de récolte sont ouverts chaque année dans les massifs forestiers de l'Hexagone pour planter, entretenir et sortir des bois. C'est considérable et indispensable pour maintenir les activités économiques de valorisation du bois et assurer le renouvellement forestier (transport, plantations...). De même, ces travaux contribuent à la protection contre les incendies (entretien, débroussaillement) et sont une urgence pour atténuer le changement climatique. Les acteurs de la filière forêt bois, et plus particulièrement les ETF, sont des garants de la gestion durable des forêts.

Robert Dieudonné conclut : « *Nous appelons les ETF à se mobiliser pour sortir d'une situation administrative incompréhensible dont elles sont les victimes directes, ainsi que la filière forêt bois. Nous appelons également les propriétaires forestiers, l'Office National des Forêts, les exploitants, les experts et les gestionnaires forestiers, ainsi que les entreprises de transformation, à exprimer leur solidarité avec les ETF et à défendre l'amont de la filière forêt bois* ».

Pour toute information presse - Agence Ressources De la Nature
Estelle Nembrini - 01 85 09 83 70 - 06 11 34 22 39 - Nembrini@agence-rdn.com
Benoît Mounieux - 01 85 09 83 71 - 06 09 49 09 78 - bmounieux@agence-rdn.com

À propos
La Fédération nationale Entrepreneurs des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui regroupe 42 syndicats départementaux et 13 unions régionales. Présente dans dans les territoires, les 31 000 entreprises de travaux employant 130 000 actifs permanents et occasionnels pour la conduite et l'entretien des machines, les travaux manuels, la gestion des chantiers, le support administratif et comptable. La part en valeur de l'emploi dans l'interbranche agricole (production, paysage, ETARF, bois) à doublé en 10 ans. Les ETF réalisent 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation en France pour le compte de propriétaires forestiers, de coopératives, d'exploitants-négociants, d'industriels du bois, de l'Office national des forêts, de communes. La FNEDT est adhérente de la CNETEM (Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers).

Indicateur du prix de vente des bois sur pied en forêt privée 3 mai 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 mai 2023

INDICATEUR DU PRIX DE VENTE DU BOIS EN FORÊT PRIVÉE

LES PRIX D'ACHAT DU BOIS SUR PIED POURSUIVENT LEUR HAUSSE : +17 % EN 2022

France Bois Forêt, l'interprofession nationale de la filière Forêt-Bois, vient de publier l'indicateur 2022 des ventes de bois en forêt privée, dans le cadre de son Observatoire économique. Ce rapport de référence est produit par la Société Forestière de la Caisse des Dépôts, en partenariat avec l'ASPFOR (association des sociétés et groupements forciers et forestiers) et les Experts Forestiers de France. Il met en évidence une deuxième année consécutive de rattrapage des prix d'achat du bois aux propriétaires, à +17 % en 2022 ; une augmentation cependant réduite de moitié par rapport à 2021. Cette nouvelle hausse nécessaire fait suite à la stabilité de 2020 (+2%) et au recul de 2019 (-10 %). Le prix atteint en 2022, toutes essences de bois confondues, est de 94 €/m3, soit une augmentation de près de 14 € le m³ de bois sur pied.

Cette meilleure rémunération de la production forestière va permettre d'assurer le financement des travaux forestiers français, qui doivent être adaptés au changement climatique pour continuer à croître et répondre à la hausse de la demande, notamment liée à la transition énergétique.

Dans un contexte de forte inflation généralisée, cette hausse maîtrisée était attendue des forestiers. En outre, ces dernières années, l'essentiel des prix des autres matériaux de construction ont progressé plus vite que le bois.

Lancement du programme #VeryWoodMétiers 19-20 juin 2023

Communiqué de presse

Le 19/20 juin 2023

La filière Forêt Bois se mobilise pour recruter en lançant le programme #VeryWoodMétiers

Les 4, 5 et 6 octobre prochains, les entreprises de la FNB, de l'UCFF et de la FNEDT, avec le soutien de France Bois Forêt, organisent 3 journées portes-ouvertes inédites pour faire découvrir l'attractivité de leurs métiers. Ils répondent aux attentes de la jeunesse d'aujourd'hui avec un cadre de travail exceptionnel et des métiers qui ont du sens. Cette opération sera prolongée toute l'année grâce à un programme éditorial inédit sur les réseaux sociaux.

De la graine à la planche, la filière forêt bois se mobilise. Elle lance un programme national de découverte des métiers de la Forêt et du Bois, baptisé #VeryWoodMétiers, « si tu cherches du bouleau, y'en a dans les bois ! ». Pendant trois jours, du 4 au 6 octobre 2023, les entreprises de la Fédération Nationale du Bois (FNB), des Coopératives Forestières (UCFF) et de la Fédération Entrepreneurs des Territoires (FNEDT) ouvriront leurs portes partout en France.

Mutualiser et susciter l'intérêt

Pour mutualiser ses forces et susciter l'intérêt d'une cible élargie, la filière a créé un univers visuel créatif et viral, qui répond aux attentes de la jeunesse d'aujourd'hui : un cadre de travail exceptionnel et des métiers qui ont du sens.

L'occasion unique pour les jeunes et les actifs en reconversion de s'immerger dans l'univers passionnant des métiers du vivant (Opérateur de scierie, Bucheron, Technicien et Ingénieur Forestier, Opérateur Sylvicole, Conducteur d'engin forestier ...) ils rassemblent des activités aussi variées qu'entretenir et gérer la forêt, prendre soin et faire grandir les arbres, les récolter, les transformer pour concevoir des produits en bois...

www.verywoodmetiers.fr une plateforme pour se donner rendez-vous

À consulter en intégralité sur ***franceboisforet.fr***

La communication générique

Les grands rendez-vous de la filière avril 2022 - mars 2023

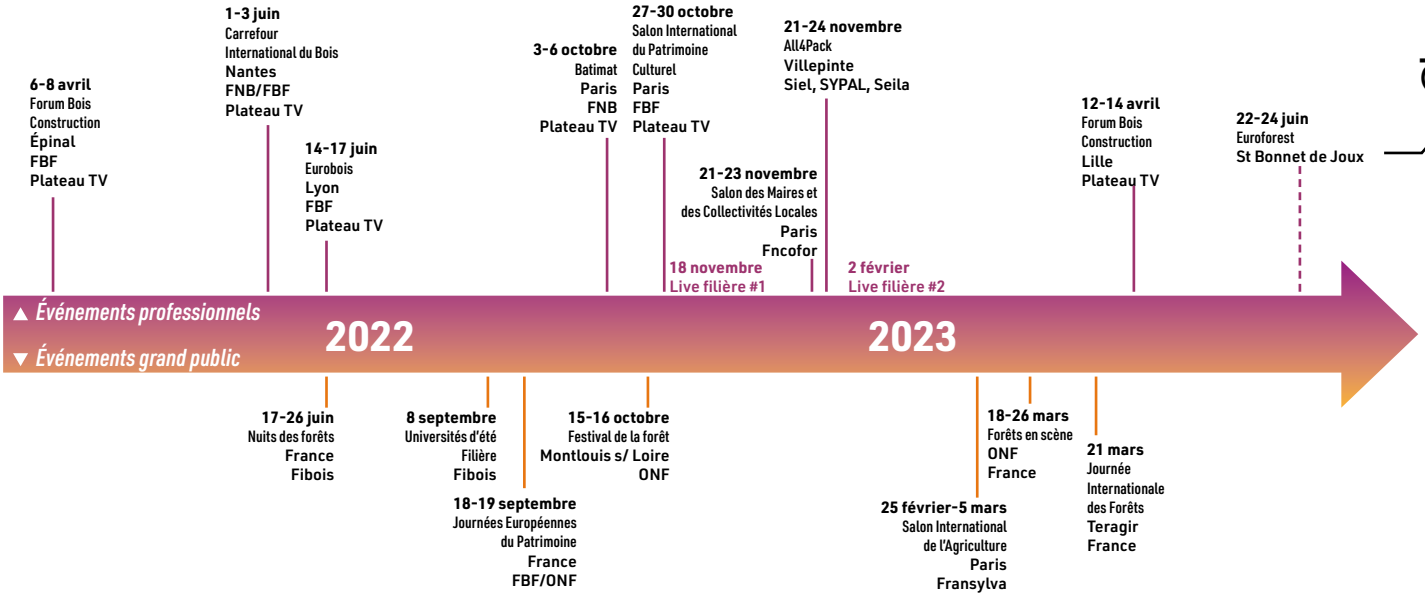

Quelques événements grand public

Le Festival de la Forêt

Les 15 et 16 octobre 2022 s'est tenue la 6e édition du festival de la Forêt et du Bois au Château de la Bourdaisière à Montlouis-Sur-Loire. **Plus de 6.000 visiteurs** se sont sensibilisés aux enjeux de la gestion de la forêt et à la multiplicité des usages du bois, à travers de nombreuses activités : ateliers créatifs (écriture, dessin, création de cabanes...), animations dispensées par l'Office National des Forêts (ONF), parcours pédestres, jeux, conférence sur la restauration de Notre-Dame en présence notamment d'un charpentier mobilisé sur ce chantier d'exception...

Le Salon International de l'Agriculture

Le Salon international de l'agriculture s'est tenu à Paris du 25 février au 5 mars 2023 et a accueilli plus de 600 000 visiteurs, renouant ainsi avec les fréquentations d'avant la crise sanitaire. Sur une superficie de 60 m², l'espace filière Forêt-Bois de France Bois Forêt, conçu et animé par les équipes de la Fédération des syndicats de forestiers privés de France (Fransylva), a permis d'accueillir le grand public, les professionnels et de nombreuses personnalités, pendant neuf jours. Diverses animations adaptées aux différents publics y étaient proposées.

Une fresque pédagogique de 4 m x 3 m présente aux visiteurs le lien entre la forêt et sa gestion, la récolte, la transformation du bois et les produits bois finis.

La communication générique

Les grands événements de la filière

Quelques événements professionnels

Le Forum Bois Construction : avril 2022

La 11e édition du Forum International Bois Construction s'est déroulée du 6 au 8 avril 2022 à Epinal et à Nancy et a rassemblé plus de 4 000 participants. Pendant 3 jours, le Forum a été rythmé par plus de 160 conférences, 4 expositions majeures et un salon qui a réuni plus de 150 exposants.

Le Carrefour International du Bois (CIB) : juin 2022

Après 4 ans d'absence, l'édition 2022 a accueilli 607 exposants et 14 000 visiteurs venus de 40 pays différents, soit 20% de visiteurs de plus que lors de l'édition précédente.

Un taux de fréquentation inédit et une forte progression du nombre de visiteurs étrangers pour ce salon qui s'impose édition après édition comme un temps fort incontournable de toute la filière bois.

Après 4 ans, le grand retour du CIB à Nantes, du 1er au 3 juin 2023

Batimat : octobre 2022

Du 3 au 6 octobre 2022, le bois a pris racine à Batimat. Avec le soutien de France Bois Forêt, la Fédération nationale du bois (FNB) a piloté le stand filière au sein du Mondial de la construction. Siglé « French Bois », le stand avait deux vocations : mettre en avant des atouts du matériau et valoriser l'offre en produits français, dont la marque Bois de France. Le salon parisien a fait le plein et enregistré une croissance supérieure à 15 % du nombre de ses visiteurs par rapport à l'édition de 2019.

BatiJournal à BATIMAT 2022 - de g. à d. : Hélène GENIN, Déléguée Générale - Association BBCA ; Laurent ARNAUD, Responsable domaine Bâtiment - Cerema ; Stéphane MIGET , présentateur.

Le Salon des Maires et des Collectivités Locales : novembre 2022

La présence de la filière sur un stand conçu et piloté par la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) au Salon des maires et des collectivités locales en novembre 2022 à Paris a permis de présenter les nombreuses actions engagées dans le cadre d'un développement local fondé sur l'usage raisonné des forêts. Accompagné par un programme de conférences et des témoignages terrain, le stand a accueilli les élus et les représentants de la filière pendant 3 jours.

Point de rassemblement au cœur de l'événement, le stand de la FNCOFOR réalisé avec le soutien de France Bois Forêt a permis à la fédération de présenter un exemple vertueux de développement local. Fabriqué entièrement en bois français certifiés PEFC par des entreprises locales, le stand pourra être réutilisé et transformé.

Au centre, de gauche à droite : Dominique JARLIER, président de la FNCOFOR, Jean-Michel SERVANT, président de France Bois Forêt, Valérie METRICH-HECQUET, directrice générale de l'ONF. © Jean-Emmanuel HERMÈS

La communication générique

Les grands événements de la filière

Quelques événements professionnels

▶ All4Pack : novembre 2022

En installant un Village bois de 130 m² au cœur du salon de référence de l'emballage et de l'intralogistique, les professionnels des filières de l'emballage léger (Siel), de l'emballage industriel et de la caisserie (Seila), sans oublier les producteurs de palettes et de caisses-palettes (Commission palette FNB/Sypal) ont pu présenter aux professionnels et au grand public les atouts du matériau bois dans l'emballage et la chaîne logistique du 22 au 24 novembre 2022.

De gauche à droite : Claude VANDENABELE (SEILA) , Jean-Michel SERVANT (FBF), Jean-Philippe GAUSSORGUES (SYPAL), Nicolas DOUZAIN-DIDIER (FNB), François de VIVIÈS (SIEL)

Tournage de l'émission animée par Stéphane THÉBAUT, sur le stand du pôle emballage bois transformé en plateau le temps d'une journée.

Un dispositif inédit pour promouvoir la présence en force de l'emballage bois au salon All4Pack.

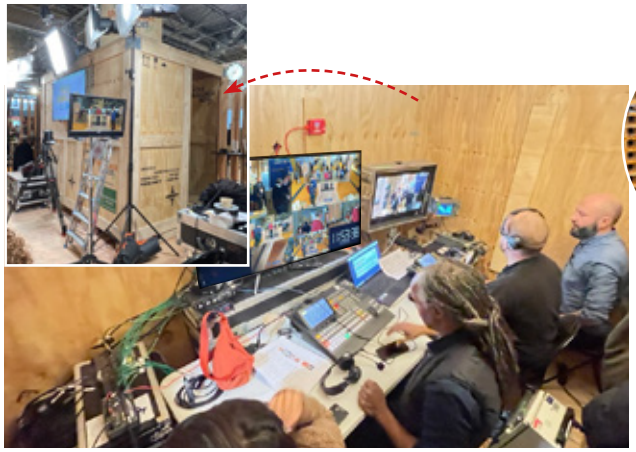

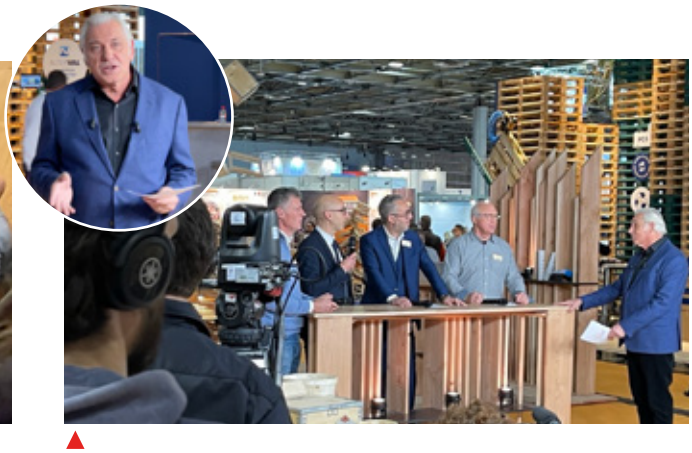

▲ Lancement de chaque débat par Stéphane THÉBAUT : capter l'attention du public qui visionnera les séquences (en replay sur FBF-TV) mais aussi des visiteurs du salon. En conditions réelles du direct, chaque prise sera unique ! Premier invité (au micro), Guillaume SCHAEFFER, directeur du Salon All4Pack.

◀ Intervention de Jean-Michel SERVANT en plénière.

La communication générique

Actions institutionnelles

Prog. 22AI1838 : Club bois & forêt

L'année 2022, rythmée par les élections présidentielle et législatives est également marquée par le retour des rencontres *in vivo* du Club Bois & Forêt qui a réuni ses membres à trois reprises.

Le 6 juillet 2022, le Club s'est réuni pour une rencontre consacrée au Bilan des Assises de la Forêt et du Bois. En présence de trois co-présidents des groupes de travail constitués pendant les Assises (Anne-Catherine LOISIER - sénatrice de la Côte d'Or ; Patricia SCHILLINGER - sénatrice du Haut-Rhin ; Rémy REBEYROTTE, député de Saône-et-Loire), François BONNET, délégué ministériel Forêt-Bois et Jean-Michel SERVANT, président de FBF sont revenus sur les points essentiels issus des Assises. Les douze députés et sénateurs présents dans l'auditoire ont obtenu des informations précises sur les travaux menés et les défis à venir, notamment dans la traduction concrète, via le projet de loi de finances pour 2023, des mesures annoncées par le gouvernement.

Un petit-déjeuner débat a ensuite été organisé le 5 octobre 2022, autour de Pierre DUBREUIL, directeur général de l'Office Français de la Biodiversité, accompagné de François OMNES, chef du service usages et gestion de la biodiversité. La rencontre a réuni dix-sept parlementaires auprès d'une délégation de la filière emmenée par Jean-Michel SERVANT, Antoine d'AMÉCOURT (président de Fransylva) et Bertrand SERVOIS (président de l'UCFF). Devant une assistance politique à l'écoute, les débats ont notamment abordé l'action de l'Office Français de la Biodiversité et son articulation avec la gestion forestière.

Enfin, le Club a organisé une rencontre autour de Philippe MAUGUIN, président-directeur général de l'INRAE le 15 février 2023. Étaient également présents pour l'INRAE, Thierry CAQUET Directeur scientifique environnement, Catherine BASTIEN, cheffe du département écologie et biodiversité, et Marc GAUCHÉE, conseiller du Président pour les relations parlementaires et institutionnelles. Initialement prévu en décembre, mais reporté en raison d'une délégation de filière venue de Suède, le petit-déjeuner débat a rassemblé quinze parlementaires des deux chambres autour de la question de l'adaptation des forêts au changement climatique et des actions de l'INRAE en la matière. Ce débat a permis de revenir sur les moyens alloués par l'institut à la recherche forestière mais également sur les priorités fixées. En présence notamment d'Anthony BROSSE, député du Loiret et nouvellement désigné co-président du groupe d'études Forêt et Filière Bois de l'Assemblée nationale, les représentants de la filière ont pu dialoguer avec la direction de l'INRAE et le panel des parlementaires présents.

En marge de ces rencontres, le Manifeste de la filière publié en février 2022 a été adressé aux candidats à l'élection présidentielle ainsi qu'aux nouveaux députés peu après leur élection. L'occasion de nombreux échanges sur les messages du Manifeste et ses propositions.

23 propositions aux élus

Consciente de sa responsabilité face aux enjeux et défis communs pour la souveraineté nationale, la filière Forêt-Bois a souhaité partager un Manifeste avec l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle 2022. Cet ensemble de 23 propositions appelle les élus à s'engager afin de soutenir la pérennité de l'action publique, de consolider le développement de la filière en France et de contribuer à la décarbonation de l'économie.

Réparties selon 4 grands objectifs, ces 23 propositions confirment la mobilisation de la filière et son engagement au service de la souveraineté du pays et de la transition écologique.

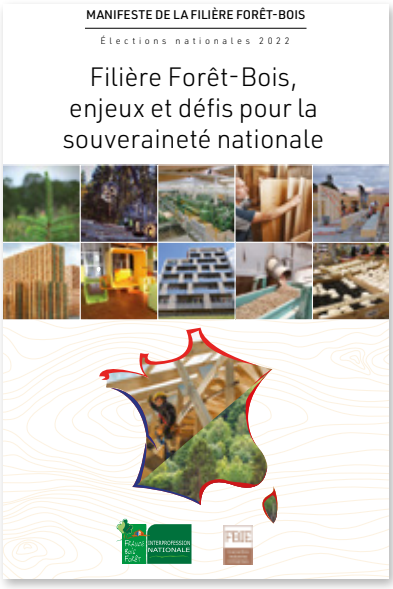

Séminaire France Bois Forêt – juin 2022

Les 28 et 29 juin 2022, à Méry-sur-Oise, France Bois Forêt organisait un séminaire réservé à ses membres actifs afin de renforcer la cohésion du groupe et permettre de dégager des priorités claires et opérationnelles pour être plus efficace et avancer plus vite en filière sur les sujets transverses.

Le mot du président : « Ce séminaire nous permettra de prendre un peu de recul, de mieux se connaître, de se donner du temps ensemble, de réfléchir, de se projeter, d'écouter, de découvrir, d'échanger en respectant les points de vue, en étant constructif, en recherchant le compromis tout en acceptant les désaccords. Je préfère la dynamique à la perfection ! »

Organisé sous forme d'ateliers thématiques et de présentations d'experts externes (The Shift projet, Régions de France) ce séminaire visait à travailler sur sept sujets fondamentaux : l'organisation de la filière, la communication, la valorisation du matériau bois, l'attractivité des métiers, la transition écologique, la stratégie de FBF et la méthodologie.

Une meilleure cohésion, et une stratégie commune pour faire filière

Créer un narratif partagé entre toutes les OP ; lister les outils existants avec nos partenaires et mettre en cohérence toutes nos actions ; assurer un lobby institutionnel (européen, national et territorial) ; définir le périmètre et les rôles de chacun, décloisonner et coordonner pour combler les manques sur les pans de prescriptions non-couverts, avec les Fibois, les entreprises, les communes, les donneurs d'ordre.

Être plus efficace ensemble

Articuler les observatoires sur des méthodologies communes entre le national et le régional ; mieux coordonner nos actions et outiller et former les prescripteurs pour qu'ils soient en capacité de répondre aux obligations et aux freins des MOA et autres opérateurs (techniques, ressources…).

Mieux communiquer ensemble

Faire de la pédagogie dans le nouveau contexte du changement climatique autour d'un slogan simple et émotionnellement positif : « Merci le bois, merci la forêt ». Définir des lignes de force et s'y tenir, tous ensemble. Insister sur la noblesse des métiers, le sens, la connexion au réel. Réenraciner, transmettre la sylviculture à la société, via les différents canaux d'éducation (une forêt au service de la société).

Information et éducation à la multifonctionnalité de la forêt

Prog. 22PC1615 : Les travaux de la forêt expliqués aux tout petits

Après la publication plébiscitée du livre Les travaux forestiers dans les Landes de Gascogne, l'ensemble des membres de France Bois Forêt ont collaboré avec l'éditeur Fleurus pour réaliser une version nationale sur leurs métiers, intitulée ***Les Travaux de la forêt***. Un ouvrage pédagogique qui cible les enfants, et leurs parents.

Explications

Les enfants sont les adultes de demain. En 2019, comme tout « jeune papa », Sébastien GOURDET, de la Fédération nationale des entrepreneurs des territoires (FNEDT), parcourt les librairies à la recherche de livres à lire aux tout-petits. « C'est à ce moment-là que je me suis rendu compte qu'il y avait beaucoup d'ouvrages d'apprentissage présentant les pompiers, les policiers, mais aucun n'évoquait la forêt, le bois et leurs métiers. Dans cette littérature pour les futurs citoyens, nous, les forestiers, étions totalement invisibles », poursuit le chargé de mission travaux forestiers de l'association ETF de Nouvelle-Aquitaine.

Une équipe d'experts

De ce constat naît l'idée d'éditer un livre pédagogique à destination des plus jeunes. Le principe séduit rapidement un grand nombre de partenaires : France Bois Forêt et sa Section spécialisée pin maritime, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, les Conseils départementaux de la Dordogne, des Landes et du Lot-et-Garonne. Fort de ces soutiens, la FNEDT propose le projet à Fleurus, un des leaders français de l'édition jeunesse.
Édité à 5 000 exemplaires dans la collection « La petite imagerie », le livre obtient un large succès.

Une expérience étendue à toute la France

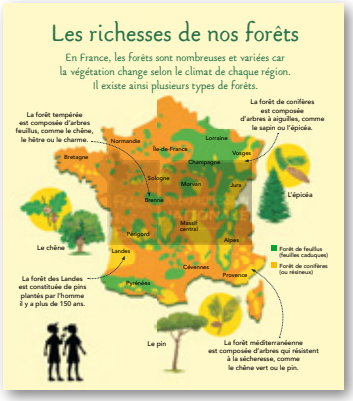

Grâce à ce succès et à l'expérience acquise par les équipes de Nouvelle-Aquitaine, une collaboration élargie est engagée afin de réaliser une version nationale. Cet ouvrage de 32 pages, fruit d'un travail collaboratif des membres de France Bois Forêt, a déjà été édité à 30.000 exemplaires.
De nouvelles thématiques sont venues agrémenter ou compléter les premières : les richesses de nos forêts, s'occuper, récolter, transporter, transformer, renouveler, réparer, protéger contre les effets du changement climatique, sensibiliser et prévenir contre les tiques, les outils technologiques, la lutte contre les incendies et jusqu'à la participation à… la restitution de la charpente et de la flèche de la cathédrale Notre-Dame de Paris !

Petits et grands

Certes, l'ouvrage Les Travaux de la forêt est dédié à un public à partir de 3 ans, mais, derrière chaque enfant, des parents en feront probablement la lecture et apprendront à mieux connaître les pratiques sylvicoles. Une lecture à partager sans modération, de 3 à 103 ans !

Information et éducation à la multifonctionnalité de la forêt

Prog. 22F1646 : La Journée internationale des forêts

En 2012, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) proclame le 21 mars : Journée internationale des forêts (JIF). Grâce à de nombreuses activités organisées dans le monde, chaque année la JIF permet de sensibiliser l'opinion publique sur le rôle essentiel des forêts et de valoriser, de protéger et de mieux comprendre les forêts et leurs enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

21 mars
Journée internationale des forêts

En France, la Journée internationale des forêts est coordonnée par l'association Teragir, avec le soutien de France Bois Forêt et de nombreux organismes de la filière. Depuis la première édition en 2014, plus de 136 000 personnes ont participé aux manifestations organisées par de nombreux opérateurs territoriaux dans le cadre du **programme d'éducation au développement durable et à la forêt.**

La Journée internationale des forêts ne se résume pas au 21 mars ! Toute l'année scolaire, personnels enseignants et d'animation sont invités à organiser des parcours pédagogiques sur la forêt pour les scolaires.

La Forêt s'invite à l'École

Volet pédagogique de la JIF, « La Forêt s'invite à l'École » sensibilise les élèves aux fonctions environnementales, sociales et économiques des forêts ainsi qu'à leur gestion durable. Les enfants, de la maternelle au lycée, bénéficient gratuitement de dotations pour compléter leur apprentissage : des livrets pédagogiques sont distribués, 20 000 plants d'arbre sont fournis par les Pépiniéristes Forestiers Français et 250 animations de forestiers sont organisées par l'Office national des forêts et le Centre National de la Propriété Forestière. Grâce à ces dotations, l'association Teragir facilite la concrétisation des projets de « La Forêt s'invite à l'école ». Le temps d'une animation sur le terrain, les élèves découvrent la forêt et participent activement à une plantation : un moment fort et symbolique qui les marquera à vie.

Chaque année, des trophées récompensent les projets les plus remarquables et les plus mobilisateurs du programme « La Forêt s'invite à l'École ». Lors d'une cérémonie organisée le 21 mars 2023 à l'École du Breuil à Paris près du Bois de Vincennes, 4 projets lauréats parmi les 13 nominés ont ainsi été récompensés par le jury.
https://www.journee-internationale-des-forets.fr/presentation/teragir/

Information et éducation à la multifonctionnalité de la forêt

Prog.

22F1646 : La Journée internationale des forêts (suite)

La Forêt et nous

Les forêts constituent un pilier fondamental à l'équilibre environnemental, économique et social de la planète. Solution face aux changements climatiques, elles en sont également les victimes. Des menaces de plus en plus importantes pèsent sur les écosystèmes forestiers : déforestation, incendies, attaques d'insectes ravageurs, sécheresses… Face à ces constats, l'association Teragir développe une plateforme numérique : La Forêt et nous : ***www.la-foret-et-nous.org***

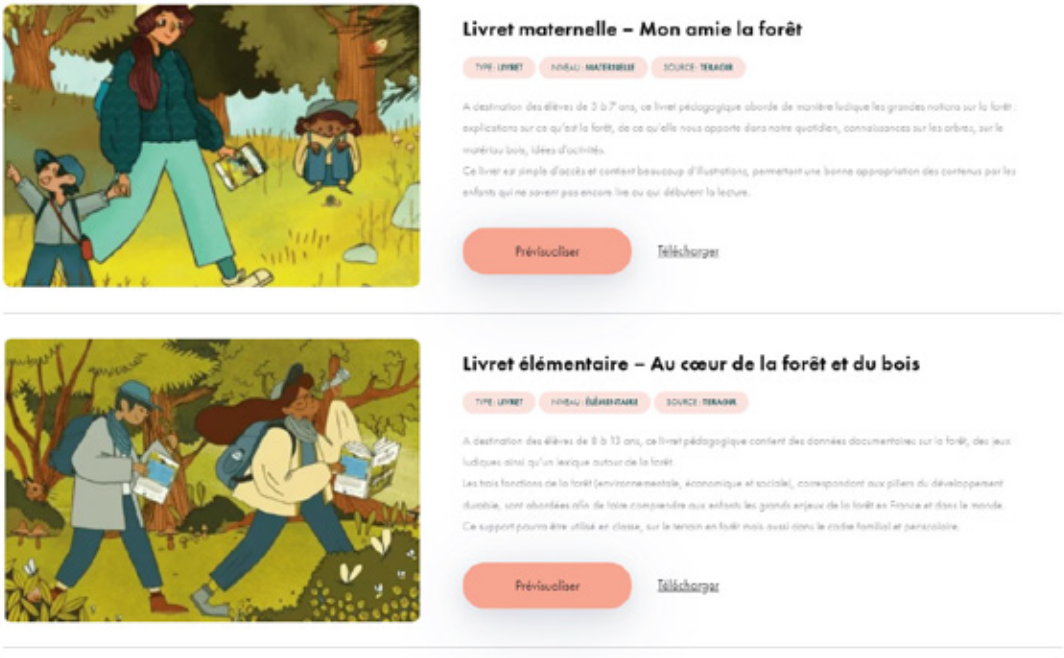

À travers ce projet, Teragir sensibilise des milliers d'enfants et de jeunes de 3 à 18 ans aux enjeux de la préservation des forêts, grâce à un apprentissage en ligne et en classe, mais également sur le terrain pour découvrir et explorer ce riche écosystème.

Rencontre avec Samuel Lemonnier, partenaire de la Journée internationale des forêts, membre et vice-président du Syndicat national des pépiniéristes forestiers français

Qu'est-ce que vous appréciez le plus dans votre métier ?

C'est de travailler en interaction avec la nature ! Pour élever un arbre forestier avant de le planter, on récolte des graines dans le milieu naturel. Ensuite, il faut patienter 1 à 2 ans pour que l'arbre atteigne la taille qui lui permet de bien pousser après sa plantation. Le cycle des travaux du pépiniériste est calqué sur celui de la nature.

En tant que partenaire de la JIF, vous fournissez des plants d'arbres aux établissements scolaires et d'accueil périscolaires. Pourquoi est-ce important pour vous de soutenir ce projet ?

Un arbre met plusieurs dizaines d'année pour pousser et devenir adulte. Planter des arbres quand on est jeune, c'est la meilleure manière de comprendre le temps long des forêts. Sensibiliser sur le monde forestier et ses enjeux est un rôle important de l'école. Il s'inscrit sur des générations, comme le cycle de la forêt.

Réseaux sociaux et le digital - Rapport d'analyse

par Florence Fournier, responsable de la communication digitale

Nos objectifs

Les outils digitaux de France Bois Forêt ont pour objectif de faire connaître et valoriser les actions de la filière et les programmes financés par l'interprofession nationale auprès d'un large public. Présente sur 5 plateformes différentes, France Bois Forêt s'adresse à la fois aux professionnels de la forêt et du bois, aux prescripteurs, aux leaders d'opinion et au grand public.

	Quelle cible ?	Sexe et âge de l'audience	Objectifs généraux	Type de contenus
FaceBook	B2C, grand public	**Hommes 62.10%** **Femmes 37.90%** 25-34 ans : 18% **45-54 ans : 21%** 35-44 ans : 28% 54-64 ans : 17% +65 ans : 16%	**Rendre + visible les actions financées par la CVO et réalisées par les OP membres actifs et partenaires de FBF** **Faire le lien entre l'amont et l'aval pour démocratiser la récolte du bois** **Attirer les jeunes à s'orienter vers des métiers d'avenir** **Être légitime et informatif, et pas seulement sur la défensive** **Donner plus de visibilité aux émissions TV**	Relai des articles Lettre B et de la Lettre B Hors-série Vidéo des séquences *Silence, ça pousse !* , Batijournal, stand PEB au salon All4pack Relai de l'actualité de nos membres et de nos événements Salon de l'agriculture Relai des vidéos Atrium et Fondation FBF, relai des podcasts (2 par mois) Relai des vidéos ConsoMag, Notre forêt demain
Instagram	B2C, grand public Plus jeune que FaceBook	**Hommes 67,3%** **Femmes 32,6%** **25-34 ans : 31,1%** 35-44 ans : 12,2% 45-54 ans : 23,4% 54-64 ans : 8,2% +65 ans : 3,2%		**Importance de l'esthétique :** vidéos, belles photo, réels
LinkedIn	B2B, professionnels de la filière	Fonction : Opérations 946 (12,7%) Secteur :Fabrication de produits du papier et des matières forestières 572 (7,7%) Niveau hiérarchique : Premier emploi 2 075 (27,9%)		Articles de presse, communiqué de presse, relai de l'actualité de FBF et de nos membres et partenaires
Twitter	B2B, professionnels de la filière presse, politique	NC		
francebolsforet.fr	B2B et B2C	**Hommes 55,7%** **Femmes 44,3%** **25**-34 ans : 22,7% 35-44 ans : 17,6% 45-54 ans : 15,8% 54-64 ans : 12,9% +65 ans : 8,4%		Nos actualités, la CVO, les documents officiels, la Lettre B, les événements

Quelques chiffres sur nos réseaux sociaux

- Succès de l'**Appel à projets** : 52 dossiers déposés pour la Fondation France Bois forêt pour notre patrimoine en 2022 contre 19 en 2021, grâce au relai des Réseaux sociaux : Plus de 1.800 votes du Public (versus 300 en 2021)
- Le film ***Les racines de Notre-Dame*** dépasse déjà les 90.000 vues
- Une belle augmentation de nos abonnés sur Linkedin, avec une augmentation de **+ 670 %** depuis le 1er/12/2020
- La vidéo ***Transport et sciage des chênes d'exception pour Notre-Dame, la suite d'une belle aventure humaine !*** est **la seconde vidéo la plus vue sur notre chaîne YouTube**
- **On passe le cap des** 14.000 abonnés sur Facebook, des 2 000 sur Instagram et des 7 000 sur Twitter
- Il y a **plus de trafic sur le site car les posts des Réseaux Sociaux renvoient vers le site** : c'est l'une des portes d'entrée principales du site
- Il y a eu 35 tweets en mars, 28 tweets en février 2023 (39 en novembre, 28 en décembre, 20 en janvier)

Réseaux sociaux et le digital - Rapport d'analyse

(suite)

La chaîne YouTube : plus de 1.200.000 vues depuis sa création

Plateforme d'hébergement des vidéos réalisées par l'interprofession, la chaîne @FranceBoisForet compte près de 14.000 abonnés et héberge plus de 800 vidéos. Avec des playlists thématiques, la chaîne propose de visionner des programmes courts comme « Laisse entrer la nature® » ou « Silence ça pousse® », des reportages ou des interviews à l'occasion de divers événements.

Évolution du nombre d'abonnés sur YouTube

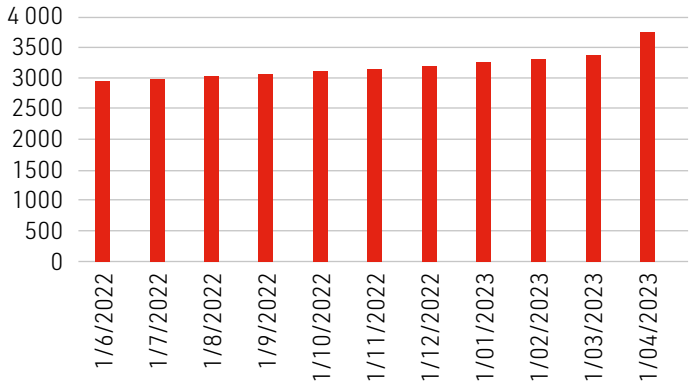

Instagram et Facebook : créer le lien entre récolte, métiers, usages du bois et grand public

Réseaux sociaux Grand Public, les comptes facebook.com/franceboisforet et instagram.com/franceboisforet sont enrichis au fil de l'actualité de contenus informatifs sur :

> Les métiers de l'amont et de l'aval

> Les actions des membres de l'interprofession et de ses partenariats : Journée international des forêts, Jeunes reporters pour l'Environnement, JO 2024, Notre-Dame de Paris...

> Les actions de la Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine

En compléments, les vidéos des programmes courts « Laisse entrer la nature® » ou « Silence ça pousse® » sont relayées afin de multiplier les vues.

Les posts Facebook les plus pertinents sont sponsorisés pour créer plus de lien entre la société et la forêt et le bois et augmenter la communauté.

Facebook compte près de 14.000 fans
Instagram 2.000 followers.

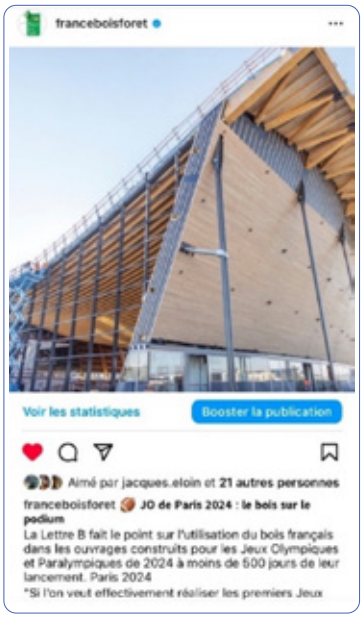

Évolution du nombre d'abonnés Facebook

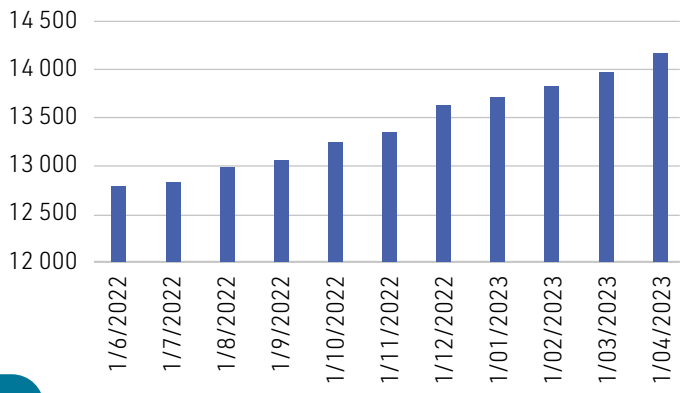

Évolution du nombre d'abonnés Instagram

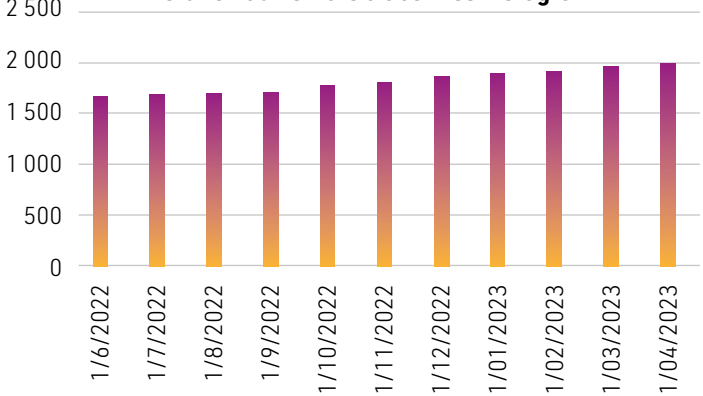

Réseaux sociaux et le digital - Rapport d'analyse

(suite)

LinkedIn et Twitter : un relai d'information filière

La page LinkedIn France Bois Forêt et le compte twitter franceboisforet comptent respectivement 7.252 et 4.743 abonnés. Les contenus partagés s'adressent quotidiennement aux professionnels, leaders d'opinion, politiques et journalistes pour les tenir informés de l'actualité de la filière. Les publications des membres de France Bois Forêt sont reprises pour leur donner une visibilité filière.

Évolution du nombre d'abonnés sur LinkedIn

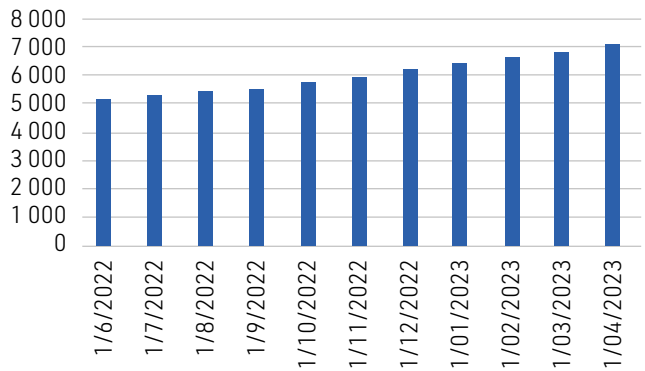

Évolution du nombre d'abonnés sur Twitter

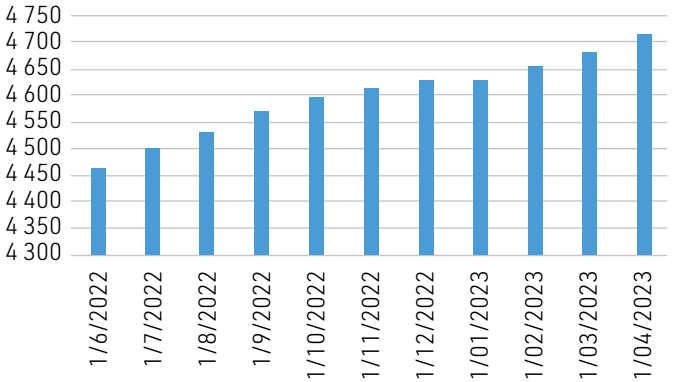

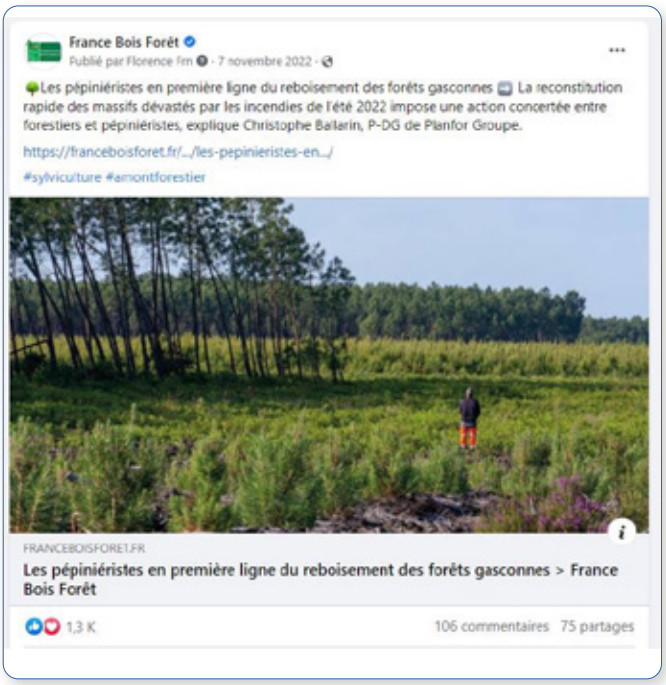

Les outils digitaux - Rapport d'analyse

Le site Internet entre le 01/04/2022 et le 31/03/2023 *franceboisforet.fr*

Véritable vitrine des actions de la filière et bibliothèques d'informations, le site ***franceboisforet.fr*** s'enrichit au fil des actualités. Depuis le 1er avril 2022, en complément d'une mise à jour régulière, **87 articles d'actualité de la filière** sont venus compléter les contenus. Au total, **103.000 utilisateurs** ont visité le site et une grande majorité des visites émane d'une redirection depuis un post sur les différents réseaux sociaux de France Bois Forêt.
En complément, les nouveaux contenus sont répertoriés chaque mois dans une newsletter adressée à près de **30.000 contacts** dans la filière. Ainsi, **8 newsletters** ont été envoyées entre avril 2022 et mars 2023.

Les 5 liens les plus visités :

franceboisforet.fr/

1. ***2022/05/04/indicateur-2022-prix-de-vente-des-bois-sur-pied-en-foret-privee/***
2. ***accueil***
3. ***la-foret/la-foret-francaise-en-chiffres/***
4. ***les-projets-presentes-de-lappel-a-projets-3e-edition-2022/***
5. ***agenda/salon-international-de-lagriculture-2023/***

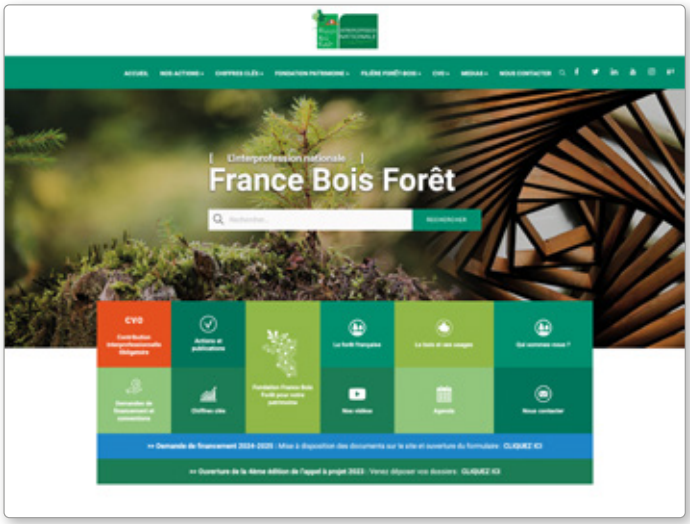

Les podcasts

Lancée en 2021 et disponible sur toutes les plateformes d'écoute Apple podcasts, Spotify et Deezer ainsi que sur notre site Internet (voir QR code ci-dessous), la rubrique podcast compte désormais **40 contenus et 2 nouveaux podcasts sont publiés chaque mois.**
Au total, près de **9.600 contenus** ont été écoutés, soit une moyenne de **240 écoutes par épisode**.

Retrouvez nos podcasts disponibles 24h/24, 7j/7 sur les thématiques suivantes :

- Une sélection d'interviews du Carrefour international du Bois sur l'innovation dans la construction
- Une sélection d'interviews du Salon International du patrimoine culturel : Le développement durable : ADN du patrimoine bois
- Les interviews de nos porte-paroles sur des sujets d'actualités : la palette bois, l'emballage léger en bois, le bois énergie, les enjeux de réduction de l'empreinte carbone…

Disponible en écoute sur les plateformes de streaming

Apple podcasts

Spotify

deezer

et sur ***franceboisforet.fr***

9.598 écoutes

240 écoutes par épisode en moyenne

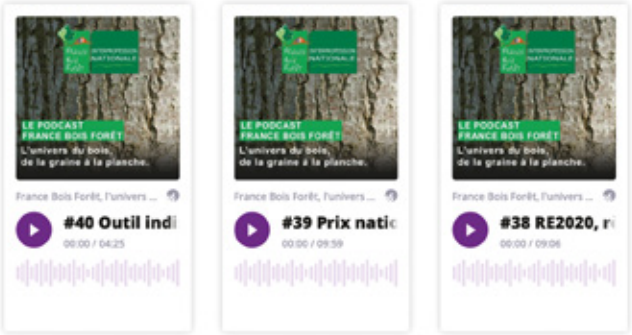

Sélection de podcasts qui vous ont plu :

#1 Reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris, construire et reconstruire avec les feuillus
#6 Promouvoir le développement de la filière bois dans le cadre des JOP
#7 Construire bas carbone : matériaux biosourcés ou traditionnels ?

Les plateaux TV Batijournal

Reportages réalisés à l'occasion des rendez-vous salon de la filière, ces interviews permettent de faire intervenir des professionnels sur les enjeux de la forêt et du bois. Les émissions sont ensuite relayées sur le site Internet, la chaîne YouTube® et les réseaux sociaux.

REC

Carrefour International du Bois

1er au 3 juin 2022 **Nantes**

Nombre d'émissions : 19

Thématique de l'événement : l'innovation

Eurobois

14 au 17 juin 2022 **Lyon Eurexpo**

Nombre d'émissions : 14

Thématique de l'événement : les techniques de transformation et de l'agencement

Batimat

03 au 06 octobre 2022 **Paris Porte de Versailles**

Nombre d'émissions : 36

Thématique de l'événement : le mondial du Bâtiment - La décarbonation du bâtiment

Salon International du Patrimoine Culturel

27 au 29 octobre 2022 **Paris Porte de Versailles**

Nombre d'émissions : 20

Thématique de l'événement : le développement durable, ADN du patrimoine

Forum Bois Construction

12 au 14 avril 2023 **Lille**

Nombre d'émissions : 23

Thématique de l'événement : La construction biosourcée pour bâtir un avenir

Toutes les interviews sont à retrouver sur notre chaîne YouTube.
https://www.youtube.com/channel/UCNLpyfTtqLal5WJmIKcQAmQ

Partenaire de

Bati Journal est le plateau TV de la filière Forêt-Bois et assure les interviews des personnalités lors des grands événements.

En savoir plus

franceboisforet.fr

© adobestock

ANNEXES
Accord Interprofessionnel
2023-2025

28 décembre 2022 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 54 sur 143

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 22 décembre 2022 portant extension d'un accord interprofessionnel conclu dans le cadre de l'association France Bois Forêt pour la période 2023-2025

NOR : *AGRT2233441A*

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 632-1 à L. 632-11 relatifs aux organisations interprofessionnelles agricoles ;

Vu l'arrêté du 22 février 2008 portant reconnaissance en qualité d'organisation interprofessionnelle de France Bois Forêt ;

Vu l'accord interprofessionnel du 9 juin 2022 conclu dans le cadre de l'association France Bois Forêt,

Arrêtent :

Art. 1er. – Les dispositions de l'accord interprofessionnel conclu le 9 juin 2022 dans le cadre de l'association France Bois Forêt, relatif au financement de ses actions pour la période 2023-2025, sont étendues à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2025.

Art. 2. – Le lien : http://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/document_administratif-b08678f6-c600-49c7-9bd9-5f6964c216cc permettra de consulter l'accord étendu par le présent arrêté dès qu'il aura été publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Il peut également être consulté :

– au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, bureau entreprises forestières et industries du bois, 3, rue Barbet-de-Jouy, 75007 Paris ;

– au siège social de France Bois Forêt, 120, avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.

Art. 3. – La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 décembre 2022.

Le ministre de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général
de la performance économique
et environnementale des entreprises,
P. Duclaud

Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service
de la protection des consommateurs
et de la régulation des marchés,
P. Chambu

23 pages

FRANCE BOIS FORÊT INTERPROFESSION NATIONALE

ACCORD INTERPROFESSIONNEL
RELATIF AU FINANCEMENT DES ACTIONS DE FRANCE BOIS FORET (FBF)
POUR LA PERIODE 2023-2025

Vu les articles L.632-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, relatifs à la reconnaissance des organisations interprofessionnelles et à l'extension des accords interprofessionnels.

Vu l'arrêté du 22 février 2008 portant reconnaissance en qualité d'organisation interprofessionnelle de France Bois Forêt ;

Vu la décision du Conseil d'Administration de France Bois Forêt du 09 juin 2022 ;

Il a été établi le présent accord, qui a vocation à être soumis à Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, et à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation par les autorités administratives compétentes en vue de son extension, conformément aux dispositions applicables et notamment des articles L632-3 et L632-4 du Code rural et de la pêche maritime.

Article 1 : Objet de l'accord

FRANCE BOIS FORET est l'organisation interprofessionnelle nationale de la filière forêt-bois.

Le présent accord a pour objet de fixer les modalités d'établissement et de recouvrement des cotisations dont sont redevables les différents opérateurs de cette filière (ci-après dénommés « (les) contributeurs »), appelées contributions interprofessionnelles obligatoires – dites CVO, après extension de l'accord.

Le terme « cotisation(s) » sera utilisé ci-après.

1

L'interprofession nationale soutient l'utilisation de la ressource forestière et les multiples usages du matériau bois.
Siège social : CAP 120 – 120 Avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS - Tél : 01 44 68 18 53 Fax : 01 44 74 37 64 franceboisforet.fr
Siret : 490 149 135 00033

L'intégralité de l'accord interprofessionnel 2023-2025

FRANCE Bois Forêt INTERPROFESSION NATIONALE

Fondation France Bois Forêt pour notre Patrimoine
Interprofession nationale France Bois Forêt
CAP 120 - 120 avenue Ledru-Rollin
75011 PARIS - SIRET : 49014913500033 • *franceboisforet.fr*

bois-de-france

Sous l'égide de
Fondation de France

QUATRE FILMS À NE PAS MANQUER

La récolte des chênes !

Le transport et le sciage des grumes !

Les scieries : donatrices et mécènes !

L'histoire de la restitution

FONDATION
FRANCE BOIS FORÊT
POUR NOTRE
PATRIMOINE
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

FRANCE Bois Forêt INTERPROFESSION NATIONALE

Interprofession nationale France Bois Forêt
CAP 120 - 120 avenue Ledru-Rollin
75011 PARIS

PEFC 10-31-2174 / Certifié PEFC / pefc-france.org

croissanceimage Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.